

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXVII^e ANNEE. - N° 51

VENDREDI 27 JUIN 2008

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 27 JUIN 2008

	Pages
CONSEIL DE PARIS	
Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal les lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2008. — Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » paru le mardi 24 juin 2008, à la page 1724	1789
Convocations de commissions	1789
Ratios d'analyse budgétaire - Compte administratif 2007 ...	1789
Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	
- Budget municipal	1790
- Budget départemental	1791
VILLE DE PARIS	
Désignation de personnalités qualifiées appelées à siéger au sein du 2 ^e collège de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association pour la Gestion des Œuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP) (Arrêté du 10 juin 2008)	1792
Désignation des représentants du Maire de Paris aux Commissions mixtes relatives aux conditions générales d'admission et d'utilisation des Maisons des Associations (Arrêté du 16 juin 2008)	1792
Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un mur de soutènement dans le cadre de l'opération de construction d'un atelier garage du tramway T3 sur le site du stade Jules Ladoumègue, à Paris 19 ^e (Arrêté du 19 juin 2008)	1792
Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la restructuration des circulations verticales de l'Ancien Forum des Halles, rue Lescot, rue Berger et rue Rambuteau, à Paris 1 ^{er} (Arrêté du 20 juin 2008)	1793
Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'extension du Théâtre du Châtelet dans l'ancien Hôtel du Palais sis 2, quai de la Mégisserie, à Paris 1 ^{er} (Arrêté du 20 juin 2008)	1793
Désignation de représentants de la Ville de Paris au sein du Conseil d'Administration de l'Association Philharmonie de Paris (Arrêté du 23 juin 2008)	1793
Désignation d'un représentant du Maire de Paris au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle pour les Arts et de l'Image en Ile-de-France (Arrêté du 23 juin 2008)	1794
Désignation d'un représentant du Maire de Paris au sein du Conseil d'Administration de la fondation de coopération scientifique sur les maladies génétiques du projet « Imagine » (Arrêté du 23 juin 2008)	1794
Désignation d'un représentant du Maire de Paris au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris (Arrêté du 23 juin 2008)	1794
Désignation d'une représentante du Maire de Paris au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association « PIMMS de Paris » (Arrêté du 23 juin 2008)	1794
Nomination d'une représentante de la Ville de Paris au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association « Ecole de la Deuxième Chance de Paris » (Arrêté du 23 juin 2008)	1795
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Ressources Humaines) (Arrêté du 19 juin 2008)	1795
Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Jeunesse et des Sports) (Arrêté du 20 juin 2008)	1800
Délégation de la signature du Maire de Paris (Délégation Générale à l'Événementiel et au Protocole) (Arrêté du 23 juin 2008)	1805
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-075 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue du Sommerard, à Paris 5 ^e (Arrêté du 18 juin 2008)	1805
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-076 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale boulevard du Montparnasse, à Paris 6 ^e et 14 ^e (Arrêté du 16 juin 2008)	1805

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-055 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue du Commerce, à Paris 15 ^e (Arrêté du 17 juin 2008)	1806	Direction des Ressources Humaines. — Nomination au grade d'ingénieur économiste de la construction de classe supérieure, au titre de l'année 2008	1810
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-056 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue du Commerce, à Paris 15 ^e (Arrêté du 17 juin 2008)	1806	Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'architecte voyer en chef de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008 (par ordre de mérite)	1810
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-057 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique avenue Félix Faure, à Paris 15 ^e (Arrêté du 18 juin 2008).....	1807	Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'architecte voyer en chef de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.....	1811
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-058 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique avenue Félix Faure, à Paris 15 ^e (Arrêté du 18 juin 2008).....	1807	Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade de conservateur en chef du patrimoine de la Ville de Paris au titre de l'année 2008 (par ordre de mérite).....	1811
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2008-018 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans la rue de Courcelles, à Paris 17 ^e (Arrêté du 16 juin 2008)	1807	Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de conservateur en chef du patrimoine de la Ville de Paris, au titre de l'année 2008	1811
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2008-025 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans les rues Dénoyez et Lemon, à Paris 20 ^e (Arrêté du 18 juin 2008)	1808	Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade de conservateur en chef des bibliothèques de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008 (par ordre de mérite).....	1811
Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 7/2008-026 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation rue de Pixérécourt, à Paris 20 ^e (Arrêté du 18 juin 2008)	1808	Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de conservateur en chef des bibliothèques de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.....	1811
Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'un administrateur de la Ville de Paris.....	1809	Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès dans le corps des conservateurs généraux des bibliothèques de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008	1811
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement à la hors classe du corps des administrateurs de la Ville de Paris au titre de l'année 2008 (ordre de mérite)	1809	Direction des Ressources Humaines. — Nomination dans le corps des conservateurs généraux des bibliothèques de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008	1811
Direction des Ressources Humaines. — Avancement à la hors classe du corps des administrateurs de la Ville de Paris, au titre de l'année 2008.....	1809	Direction des Ressources Humaines. — Nomination dans le corps des bibliothécaires de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.....	1811
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris (par ordre de mérite) — Année 2008.....	1809	Direction des Ressources Humaines. — Nominations dans l'emploi de chef d'exploitation, au titre de l'année 2008	1812
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au choix au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux, au titre de l'année 2008	1809	Direction des Ressources Humaines. — Nominations dans l'emploi de chef d'exploitation (liste complémentaire), au titre de l'année 2008.....	1812
Direction des Ressources Humaines. — Nomination au grade d'ingénieur divisionnaire (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), au titre de l'année 2008	1810	Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'agent supérieur d'exploitation.....	1812
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur divisionnaire, au titre de l'année 2008	1810	Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'agent supérieur d'exploitation, au titre de l'année 2008	1813
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur divisionnaire de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2008	1810	Direction des Ressources Humaines. — Nominations dans l'emploi d'assistant d'exploitation, au titre de l'année 2008	1813
Direction des Ressources Humaines. — Nomination au grade d'ingénieur divisionnaire de classe exceptionnelle (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), au titre de l'année 2008	1810	Direction des Ressources Humaines. — Nominations dans l'emploi d'assistant d'exploitation, au titre de l'année 2008	1813
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur économiste de la construction de classe supérieure de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.....	1810	Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de chef d'équipe conducteur automobile principal..	1814
		Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de chef d'équipe conducteur automobile principal, à compter du 1 ^{er} janvier 2008	1814
		Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de chef d'équipe conducteur d'automobile.....	1814
		Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de chef d'équipe conducteur d'automobile, à compter du 1 ^{er} janvier 2008	1815

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de chef fossoyeur.....	1815
Direction des Ressources Humaines. — Nomination au grade de chef fossoyeur à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.....	1815
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de fossoyeur principal.....	1815
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de fossoyeur principal à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.....	1815
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de chef égoutier (mesures transitoires de la délibération DRH 2007-39 des 16 et 17 juillet 2007).....	1816
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de chef égoutier.....	1816
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de chef égoutier à la Direction de la Propreté et de l'Eau.....	1816
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'égoutier principal.....	1816
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'égoutier principal, à compter du 1 ^{er} janvier 2008.	1816
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de chef d'équipe du nettoyage.....	1816
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de chef d'équipe du nettoyage à la Direction de la Propreté et de l'Eau.....	1817
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'éboueur principal.....	1817
Direction des Ressources Humaines. — Nomination au grade d'éboueur principal, à compter du 1 ^{er} janvier 2008.	1818
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique principal de 1 ^{re} classe.....	1820
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique principal de 1 ^{re} classe, à compter du 1 ^{er} janvier 2008.....	1821
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique principal de 2 ^e classe.....	1822
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique principal de 2 ^e classe, à compter du 1 ^{er} janvier 2008.....	1823
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique de 1 ^{re} classe.....	1824
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique de 1 ^{re} classe, à compter du 1 ^{er} janvier 2008.....	1824
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accession au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 1 ^{re} classe, au titre de l'année 2008.....	1824

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 1 ^{re} classe, à compter du 1 ^{er} janvier 2008.....	1824
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 2 ^e classe.....	1825
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 2 ^e classe, à compter du 1 ^{er} janvier 2008.....	1825
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2008 pour l'accession au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de 1 ^{re} classe.....	1825
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de 1 ^{re} classe, à compter du 1 ^{er} janvier 2008.....	1825
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique des collèges principal de 1 ^{re} classe.....	1826
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique des collèges principal de 1 ^{re} classe, à la Direction des Affaires Scolaires.....	1826
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique des collèges principal de 2 ^e classe.....	1826
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique principal des collèges de 1 ^{re} classe, à compter du 1 ^{er} janvier 2008, à la Direction des Affaires Scolaires.....	1826
Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique des collèges de 1 ^{re} classe.....	1826
Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique des collèges de 1 ^{re} classe, à la Direction des Affaires Scolaires.....	1827
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des adjoints d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris, dans la spécialité activités périscolaires, ouvert à partir du 17 mars 2008 pour soixante postes.....	1827
Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des adjoints d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris, dans la spécialité activités périscolaires, ouvert à partir du 17 mars 2008 pour soixante postes.....	1828
Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité activités de la natation (Arrêté du 18 juin 2008).....	1828

DEPARTEMENT DE PARIS

Désignation de personnalités qualifiées appelées à siéger au sein du 2 ^e collège de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association pour la Gestion des Œuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP) (Arrêté du 10 juin 2008).....	1829
---	------

Désignation des représentants de la collectivité parisienne auprès de la Commission Départementale de la faune sauvage captive (Arrêté du 16 juin 2008)	1829
Organisation des élections des représentants des assistants maternels et assistantes maternelles à la Commission Paritaire du Département de Paris. — (Arrêté modificatif du 20 juin 2008)	1830
Nomination de deux représentants du Département de Paris au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association « Ecole de la Deuxième Chance de Paris » (Arrêté du 23 juin 2008).....	1830
Désignation d'un représentant du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général au sein de l'Assemblée Générale du Comité Régional du Tourisme d'Île-de-France (Arrêté du 23 juin 2008)	1830
Modification de la composition de la commission statuant sur les demandes d'allocation personnalisée en ce qui concerne la représentation du Département de Paris, des organismes de sécurité sociale, et des usagers au sein de cette commission (Arrêté du 23 juin 2008)	1830
Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Ressources Humaines) (Arrêté du 19 juin 2008)	1831
Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Jeunesse et des Sports) (Arrêté du 20 juin 2008)	1837
PREFECTURE DE PARIS DEPARTEMENT DE PARIS	
Fixation du tarif journalier applicable à compter du 1 ^{er} juillet 2008 au Foyer d'Accueil Temporaire Eclaté « Les Quatre Chemins », 141 bis, rue de Valmy, à Paris 10 ^e (Arrêté du 18 juin 2008)	1838
ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS	
Fixation des tarifs d'odontologie applicables à compter du 1 ^{er} juillet 2008 (Décision du 16 juin 2008)	1839
Arrêté directeur n° 2008-1772 DPFL portant délégation de la signature de la Directrice du Patrimoine Foncier, de la Logistique et du Logement de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (Arrêté du 17 juin 2008).....	1845
Arrêté n° 2008-1489 portant délégation de la signature du Directeur de la Politique Médicale (Arrêté du 19 juin 2008)	1846
Arrêté directeur n° 2008-1602 DITMS portant délégation de la signature du Directeur de l'Investissement, Travaux, Maintenance et Sécurité de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (Arrêté du 19 juin 2008)	1846
PREFECTURE DE POLICE	
Arrêté n° 2008/3118/00020 portant modification de l'arrêté n° 2006-21177 du 23 octobre 2006 fixant la représentation de l'administration et du personnel au sein du Comité Technique Paritaire du laboratoire central compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes (Arrêté du 13 juin 2008)	1847

Arrêté n° 2008-CAPDISC000027 dressant le tableau d'avancement au grade d'architecte de sécurité hors classe fonctionnelle pour l'année 2007 (Arrêté du 16 juin 2008)	1847
Arrêté n° 2008-CAPDISC000028 dressant le tableau d'avancement au grade d'architecte de sécurité hors classe normale pour l'année 2007 (Arrêté du 16 juin 2008)	1847
Arrêté n° 2008-CAPDISC000029 dressant le tableau d'avancement au grade d'architecte de sécurité de 1 ^{re} classe pour l'année 2007 (Arrêté du 16 juin 2008)	1848
Arrêté n° DTPP-2008-268 portant ouverture d'une enquête publique Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Arrêté du 19 juin 2008).....	1848
Arrêté n° 2008-00396 désignant dans les voies de compétence préfectorale, les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne à Paris (Arrêté du 18 juin 2008)	1849
Annexe : liste des emplacements	1849
Arrêté n° 2008-00401 instaurant temporairement la règle de l'arrêt et du stationnement interdit et considéré comme gênant au niveau du numéro 25 de la rue Vernet, à Paris 8 ^e (Arrêté du 20 juin 2008).....	1855
Arrêté n° 2008-00410 portant interdiction de la consommation de boissons alcooliques du 2 ^e au 5 ^e groupes, de 16 h à 7 h, sur le domaine public, ainsi que la vente à emporter de ces boissons, de 22 h 30 à 7 h, dans certaines voies du 7 ^e arrondissement de Paris (Arrêté du 20 juin 2008)	1855
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS	
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Désignation de la Présidente des Commissions Administratives Paritaires siégeant en formation de conseil de discipline du Titre III (Arrêté du 10 juin 2008)	1856
Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Désignation de la Présidente de la Commission Consultative Paritaire du Titre III (Arrêté du 10 juin 2008)	1856
COMMUNICATIONS DIVERSES	
Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité activités de la natation.....	1856
POSTES A POURVOIR	
Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement. — Avis de vacance de cinquante postes d'agents de restauration (F/H) — Catégorie C.....	1857

Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance de trois postes d'agent de catégorie A (F/H)..... 1857

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H)..... 1858

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).. 1859

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) 1859

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H) 1859

Préfecture de Police. — Avis de recrutement sans concours de deux adjoints techniques de 2^e classe (F/H) de catégorie C, personnel de résidence — Session 2008.. 1860

CONSEIL DE PARIS

Réunion du Conseil de Paris en formation de Conseil Municipal les lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2008. — *Rectificatif au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » paru le mardi 24 juin 2008, à la page 1724.*

Le Conseil de Paris se réunira à l'Hôtel de Ville, en séance publique et en formation de Conseil municipal, les lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 juillet 2008 à 9 h.

L'ordre du jour de la séance comprendra notamment :

- les budgets supplémentaires de la Ville de Paris de 2008 (fonctionnement et investissement) ;
- et divers projets de délibération et communications.

Conformément aux dispositions de la loi P.M.L. du 31 décembre 1982, certains de ces projets de délibération ont été préalablement soumis à l'examen des Conseils d'arrondissement concernés.

Le Maire de Paris
Bertrand DELANOË

Convocations de commissions

MARDI 1^{er} JUILLET 2008

(salle au tableau)

- A 9 h — 4^e Commission du Conseil Municipal.
- A 14 h 30 — 2^e Commission du Conseil Municipal.
- A 14 h 30 — 2^e Commission du Conseil Général.

MERCREDI 2 JUILLET 2008

(salle au tableau)

- A 9 h 30 — 9^e Commission du Conseil Municipal.
- A 9 h 30 — 9^e Commission du Conseil Général.
- A 10 h 30 — 5^e Commission du Conseil Municipal.
- A 10 h 30 — 5^e Commission du Conseil Général.
- A 11 h 30 — 6^e Commission du Conseil Municipal.
- A 11 h 30 — 6^e Commission du Conseil Général.
- A 14 h 30 — 7^e Commission du Conseil Municipal.
- A 14 h 30 — 7^e Commission du Conseil Général.
- A 14 h 30 — 8^e Commission du Conseil Municipal.
- A 14 h 30 — 8^e Commission du Conseil Général.
- A 18 h 30 — 3^e Commission du Conseil Municipal.
- A 18 h 30 — 3^e Commission du Conseil Général.

JEUDI 3 Juillet 2008

(salle au tableau)

- A 10 h — 1^{re} Commission du Conseil Général.
- A 10 h — 1^{re} Commission du Conseil Municipal.

RATIOS D'ANALYSE BUDGÉTAIRE COMPTE ADMINISTRATIF 2007

BUDGET MUNICIPAL

Extrait du projet de délibération DF 2008-30
délibéré par le Conseil de Paris siégeant en formation
de Conseil Municipal les 16 et 17 juin 2008

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 904,95	
2	Produit des impositions directes/population	735,10	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2 354,17	
4	Dépenses d'équipement brut/population	674,84	
5	Encours de dette/population	825,78	
6	DGF/population	575,52	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	41,57 %	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	53,34 %	
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (2)	82,33 %	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	28,67 %	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	35,08 %	

BUDGET DÉPARTEMENTAL

Extrait du projet de délibération DF 2008-83 G délibéré par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général les 16 et 17 juin 2008

	Informations financières - ratios	Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	749,72
2	Produit des impositions directes/population	48,53
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	804,76
4	Dépenses d'équipement brut/population	116,34
5	Encours de dette/population	0
6	DGF/population	12,13
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	10,43 %
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	n.s.
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	96,48 %
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	14,56 %
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0 %

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**BUDGET MUNICIPAL**

Extrait du projet de délibération DF 2008-30 délibéré par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal les 16 et 17 juin 2008

1 — Budget principal

Section	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N – 1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31 décembre	Crédits annulés
Investissement				
Dépenses	3 453 878 309,26	2 820 148 218,95	58 271 538,30	298 848 281,64
Recettes	3 453 878 309,26	2 820 253 240,27	0	180 721 681,01
Fonctionnement				
Dépenses	4 883 761 598,86	4 649 792 128,30	5 281 162,39	255 758 265,83
Recettes	4 883 761 598,86	5 071 484 510,63	0	- 353 686 654,72

(1) Y compris les rattachements.

2 — Budgets annexes (autant de tableaux que de budget) (1)

Fossoyage				
Section	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N – 1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31 décembre	Crédits annulés
Investissement				
Dépenses	308 788,10	196 546,68	0	112 241,42
Recettes	308 788,10	39 276,23	0	0
Exploitation				
Dépenses	4 155 128,76	3 817 121,07	0	229 333,16
Recettes	4 155 128,76	3 765 685,14	0	275 817,86

Transports automobiles municipaux				
Section	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N – 1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31 décembre	Crédits annulés
Investissement				
Dépenses	15 719 050,68	7 925 845,80	3 631 057,71	4 006 814,13
Recettes	15 719 050,68	8 965 313,26	0	420 871,53
Exploitation				
Dépenses	36 005 528,29	35 050 778,50	0	953 437,67
Recettes	36 005 528,29	36 825 450,80	0	- 1 817 709,20

Assainissement				
Section	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N – 1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31 décembre	Crédits annulés
Investissement				
Dépenses	76 922 277,91	67 020 618,87	0	9 751 659,04
Recettes	76 922 277,91	69 353 518,97	3 936 768,18	- 1 593 920,15
Exploitation				
Dépenses	88 124 962,49	73 664 163,16	0	13 616 257,33
Recettes	88 124 962,49	78 187 191,48	0	- 579 617,48
Eau				
Section	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N – 1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31 décembre	Crédits annulés
Investissement				
Dépenses	12 963 717,11	6 825 623,50	0	4 986 595,75
Recettes	15 301 120,18	7 409 059,98	0	4 425 346,20
Exploitation				
Dépenses	13 035 505,43	8 148 318,28	0	1 320 473,15
Recettes	13 035 505,43	11 822 050,29	0	940 180,71

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique ;

(2) Y compris les rattachements.

3 — Présentation agrégée du budget primitif et des budgets annexes (avant la neutralisation des flux réciproques)

Section	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N – 1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31 décembre	Crédits annulés
Investissement				
Dépenses	3 559 792 143,06	2 902 116 853,80	61 902 596,01	317 705 591,98
Recettes	3 562 129 546,13	2 906 020 408,71	3 936 768,18	183 973 978,59
Fonctionnement/ Exploitation				
Dépenses	5 025 082 723,83	4 770 472 509,31	5 281 162,39	271 877 767,14
Recettes	5 025 082 723,83	5 202 084 888,34	0	- 354 867 982,83
Total général des dépenses	8 584 874 866,89	7 672 589 363,11	67 183 758,40	589 583 359,12
Total général des recettes	8 587 212 269,96	8 108 105 297,05	3 936 768,18	- 170 894 004,24

(1) Y compris les rattachements.

PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

BUDGET DÉPARTEMENTAL

Extrait du projet de délibération DF 2008-83 G délibéré par le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général les 16 et 17 juin 2008

I — Budget principal

Section	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser
Investissement			
Dépenses	400 755 133,28	266 491 408,32	4 386 905,40
Recettes	400 755 133,28	202 967 001,27	
Fonctionnement			
Total des dépenses	1 819 123 009,50	1 666 867 524,88	1 291 587,59
Total des recettes	1 819 123 009,50	1 712 690 023,73	

II — Budgets annexes (reproduire le cas échéant)

Section	Crédits ouverts (1)	Réalizations	Restes à réaliser
Investissement			
Dépenses	25 170 254	3 941 663,60	
Recettes	25 170 254	9 725 626,20	
Fonctionnement			
Total des dépenses	59 100 522	53 886 965,32	
Total des recettes	59 100 522	54 031 382,33	

III — Présentation générale

Section	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser
Investissement			
Dépenses	425 925 387,28	270 433 071,92	4 386 905,40
Recettes	425 925 387,28	212 692 627,47	
Fonctionnement			
Total des dépenses	1 878 223 531,50	1 720 754 490,20	1 291 587,59
Total des recettes	1 878 223 531,50	1 766 721 406,06	
Total général des dépenses	2 304 148 918,78	1 991 187 562,12	5 678 492,99
Total général des recettes	2 304 148 918,78	1 979 414 033,53	0

(1) Cumul du PB, BS et DM.

Publications faites en application de l'article L 212-14 du Code des Communes (Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République).

VILLE DE PARIS

Désignation de personnalités qualifiées appelées à siéger au sein du 2^e collège de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association pour la Gestion des Œuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP).

Le Maire de Paris,

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Association pour la Gestion des Œuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP) approuvés en assemblée générale le 9 décembre 2004, et notamment les articles 8 et 11 ;

Arrête :

Article premier. — Les personnalités qualifiées dont les noms suivent sont désignées pour siéger au sein du 2^e collège de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association pour la Gestion des Œuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP).

Membres titulaires :

- M. Christian ROLLET
- M. Michel FERIGNAC.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 juin 2008

Bertrand DELANOË

Désignation des Conseillers de Paris en qualité de représentants du Maire de Paris aux Commissions mixtes relatives aux conditions générales d'admission et d'utilisation des Maisons des Associations.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-21 ;

Vu les délibérations DVLR n° 2002-141 du Conseil de Paris en date des 28 et 29 octobre 2002 et DDATC n° 2005-60 en date des 23 et 24 mai 2005, relatives à la mise en place de la Commission mixte prévue à l'article L. 2511-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Arrête :

Article premier. — Sont désignés en tant que représentants du Maire de Paris aux Commissions mixtes relatives aux conditions générales d'admission et d'utilisation des Maisons des Associations, les Conseillers de Paris dont les noms suivent :

- Mme Camille MONTACIÉ
- Mme Maité ERRECART
- M. Hamou BOUAKKAZ.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris,
- M. le Directeur de la Décentralisation et des relations avec les Associations, les Territoires et les Citoyens,
- les intéressés nommément désignés ci-dessus.

Fait à Paris, le 16 juin 2008

Bertrand DELANOË

Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un mur de soutènement dans le cadre de l'opération de construction d'un atelier garage du tramway T3 sur le site du stade Jules Ladoumègue, à Paris 19^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 25, et 74 III ;

Vu l'arrêté en date du 17 avril 2006 donnant délégation de pouvoir à Mme Camille MONTACIÉ pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 11 avril 2008 chargeant Mme Camille MONTACIÉ, adjointe au Maire, de toutes les questions relatives aux marchés, au bureau des temps et à l'accueil des usagers ;

Arrête :

Article premier. — La composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury relative

à la désignation d'un maître d'œuvre pour la réalisation d'un mur de soutènement dans le cadre de l'opération de construction d'un atelier garage du tramway T3 sur le site du stade Jules Ladoumègue, à Paris (75019), est fixée dans les conditions suivantes :

— les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris,

— au titre des maîtres d'œuvre, trois ingénieurs de la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris :

- M. Pierre REBRION, de la Division des ouvrages d'art,
- M. Eric PASSIEUX, du Service des Aménagements et des Grands Projets,
- Mlle Estelle AMOUYAL, du Service Patrimoine de Voirie.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe au Maire chargée
de toutes les questions relatives aux marchés,
au bureau des temps et à l'accueil des usagers*

Camille MONTACIÉ

Fixation de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la restructuration des circulations verticales de l'Ancien Forum des Halles, rue Lescot, rue Berger et rue Rambuteau, à Paris 1^{er}.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 25, et 74 III ;

Vu l'arrêté en date du 17 avril 2008 donnant délégation de pouvoir à Mme Camille MONTACIÉ pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris,

Vu l'arrêté en date du 11 avril 2008 chargeant Mme Camille MONTACIÉ, Adjointe au Maire, de toutes les questions relatives aux marchés, au bureau des temps et à l'accueil des usagers ;

Arrête :

Article premier. — La composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour la restructuration des circulations verticales de l'Ancien Forum des Halles, rue Lescot, rue Berger et rue Rambuteau, à Paris (75001), est fixée dans les conditions suivantes :

— les membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris,

— au titre des maîtres d'œuvre, trois architectes D.P.L.G. :

- M. Philippe PUMAIN,
- M. Patrick FENDLER,
- M. Jean-Jacques ANZIUTTI.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe au Maire chargée
de toutes les questions relatives aux marchés,
au bureau des temps et à l'accueil des usagers*

Camille MONTACIÉ

Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury, relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'extension du Théâtre du Châtelet dans l'ancien Hôtel du Palais sis 2, quai de la Mégisserie, à Paris 1^{er}.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics, et notamment ses articles 22, 25, et 74 III ;

Vu l'arrêté en date du 17 avril 2008 donnant délégation de pouvoir à Mme Camille MONTACIÉ pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 11 avril 2008 chargeant Mme Camille MONTACIÉ, adjointe au Maire, de toutes les questions relatives aux marchés, au bureau des temps et à l'accueil des usagers ;

Vu l'arrêté signé par Mme Camille MONTACIÉ le 29 mai 2008 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 29 mai 2008 fixant la composition de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Paris siégeant en formation de jury relative à la désignation d'un maître d'œuvre pour l'extension du Théâtre du Châtelet dans l'ancien Hôtel du Palais sis 2, quai de la Mégisserie, à Paris (75001), est modifié comme suit :

— *A la place de M. Philippe PUMAIN, lire Mme Adeline RISPAL.*

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjointe au Maire chargée
de toutes les questions relatives aux marchés,
au bureau des temps et à l'accueil des usagers*

Camille MONTACIÉ

Désignation de représentants de la Ville de Paris au sein du Conseil d'Administration de l'Association Philharmonie de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu les statuts de l'association Philharmonie de Paris en date du 7 novembre 2006, et notamment son article 6.1 ;

Arrête :

Article premier. — Mme Anne HIDALGO, première Adjointe au Maire chargée de l'urbanisme et de l'architecture,

— M. Roger MADEC, Maire du 19^e arrondissement,

— Mme la Directrice des Affaires Culturelles,

— M. le Directeur du Patrimoine et de l'Architecture,

sont désignés pour représenter la Ville de Paris au sein du Conseil d'Administration de l'Association Philharmonie de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
— aux intéressés.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Bertrand DELANOË

Désignation d'un représentant du Maire de Paris au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle pour les Arts et de l'Image en Ile-de-France.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle pour les arts de la scène et de l'image en Ile-de-France et notamment son article 6 ;

Arrête :

Article premier. — M. Christophe GIRARD, Adjoint au Maire chargé de la culture est désigné pour me représenter au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle pour les Arts et de l'Image en Ile-de-France.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
— l'intéressé.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Bertrand DELANOË

Désignation d'un représentant du Maire de Paris au sein du Conseil d'Administration de la fondation de coopération scientifique sur les maladies génétiques du projet « Imagine ».

Le Maire de Paris,

Vu le Code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu le décret du 15 janvier 2007 portant approbation des statuts d'une fondation de coopération scientifique ;

Vu les statuts de la fondation de coopération scientifique sur les maladies génétiques « Imagine » ;

Arrête :

Article premier. — M. Jean-Marie LE GUEN, Adjoint au Maire chargé de la santé publique et des relations avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, est désigné pour me représenter au sein du Conseil d'Administration de la fondation de coopération scientifique sur les maladies génétiques du projet « Imagine ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
— l'intéressé.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Bertrand DELANOË

Désignation d'un représentant du Maire de Paris au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris.

Le Maire de Paris,

Vu le Code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu le décret du 91-1033 du 8 octobre 1991 relatif à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris et notamment son article 8 ;

Arrête :

Article premier. — M. Jean-Louis MISSIKA, Adjoint au Maire chargé de l'innovation, de la recherche et des universités, est désigné pour me représenter au sein du Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
— l'intéressé.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Bertrand DELANOË

Désignation d'une représentante du Maire de Paris au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association « PIMMS de Paris ».

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu les articles 2 et 3 de la délibération en date des 5 et 6 juillet 2004, portant adhésion de la Ville de Paris à l'Association « PIMMS de Paris » et désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'association ;

Arrête :

Article premier. — Mme Camille MONTACIÉ, Adjointe au Maire chargée des marchés publics, du bureau du temps et de l'accueil des usagers, est désignée pour me représenter au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'Administration de l'Association « PIMMS de Paris ».

Art. 2. — Mme Camille MONTACIÉ pourra se faire représenter, si nécessaire, par un de ses collaborateurs.

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
— l'intéressée.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Bertrand DELANOË

Nomination d'une représentante de la Ville de Paris au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association « Ecole de la Deuxième Chance de Paris ».

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu la délibération DDEE 2006-163 approuvant l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association « Ecole de la Deuxième Chance de Paris » et autorisant le Maire de Paris à signer les statuts de l'association ;

Vu les statuts de l'association en date du 15 septembre 2006, et notamment ses articles 7 et 11 ;

Arrête :

Article premier. — Mme Gisèle STIEVENARD, Adjointe au Maire chargée de la politique de la Ville et de l'engagement solidaire, est nommée pour représenter la Ville de Paris au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'association « Ecole de la Deuxième Chance de Paris ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- l'intéressée.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction des Ressources Humaines).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié par l'arrêté du 6 février 2003, fixant la structure générale des services de la Mairie de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 8 octobre 2003 nommant M. Michel YAHIEL, Directeur des Ressources Humaines de la Ville de Paris à compter du 23 octobre 2003 ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris au Directeur des Ressources Humaines ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Michel YAHIEL, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction des Ressources Humaines, tous arrêtés, actes et décisions, ordres de mission des personnels de la D.R.H., préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par sa Sous-Direction à M. Philippe SANSON, Directeur Adjoint, chargé de la Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel YAHIEL, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les différents services de la Direction des Ressources Humaines.

La signature du Maire de Paris est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions à M. Marc-Antoine DUCROCQ, sous-directeur, M. Jean-Paul de HARO, sous-directeur et à M. Dominique GAUBERT, directeur de projets, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les services placés sous leur autorité, à l'exception des ordres de service et bons de commande établis dans le cadre de marchés d'un montant unitaire supérieur à 206 000 € H.T. et, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de MM. Michel YAHIEL et Philippe SANSON, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Ressources Humaines.

Cette délégation s'étend aux actes figurant à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui ont pour objet de :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée relevant de l'article 28 du Code des marchés, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ;
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € H.T. ;
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux arrêtés, actes ou décisions suivants :

1. actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;
2. arrêtés d'engagement d'autorisation de programme ;
3. actes et décisions de caractère individuel relatifs à la situation administrative de la Secrétaire Générale du Conseil de Paris et des Secrétaires Généraux Adjointes du Conseil de Paris, de la Secrétaire Générale, du Secrétaire Général délégué et des Secrétaires Généraux Adjointes, des directeurs généraux et des directeurs, des inspecteurs généraux et inspecteurs, des sous-directeurs, des architectes-voyers généraux, des conservateurs généraux des bibliothèques, des conservateurs généraux du patrimoine. Cet article ne concerne pas les congés de droit, les avancements d'échelon ou de chevron ainsi que les mises en retraite à l'exception de celle des directeurs et directeurs généraux ;
4. recrutements sur contrats, leur renouvellement et leurs avenants pris en application de la délibération du Conseil de Paris en date des 18 et 19 novembre 2002 modifiée ;
5. actes et décisions de caractère individuel relatifs à la nomination, la titularisation, l'avancement de grade, la discipline ou le détachement des administrateurs, des ingénieurs des services techniques et des architectes-voyers ainsi que ceux concernant la carrière de ces fonctionnaires qui ne seraient pas conformes à l'avis des directeurs des directions d'affectation des intéressés ;
6. arrêtés de suspension des fonctionnaires de catégorie « A » ;
7. peines disciplinaires prises à l'encontre des personnels de toutes catégories quand elles ne sont pas conformes à l'avis émis par le Conseil de discipline ;

8. décisions portant attribution des primes, indemnités, gratifications et avantages indemnitaires au bénéfice des cadres de direction, des administrateurs, ingénieurs des services techniques et architectes-voyers, à l'exception des indemnités kilométriques et des indemnités de changement de résidence ;

9. requêtes au fond déposées au nom de la Ville de Paris devant la juridiction administrative.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris est également déléguée, pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

A — Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines :

— Bureau des relations sociales :

- Mme Sylvie PAWLUK, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Christine CHOISY-BOUAN, attachée d'administrations parisiennes et M. Pierre GALLONI-D'ISTRIA, attaché d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par la Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines ;

2. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau des relations sociales ;

3. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

4. attestations de service fait.

— Bureau du statut et de la réglementation :

- Mme Luce BOSSON, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. François-Pierre BOURGEOIS, attaché principal d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par la Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines ;

2. attestations de service fait.

— Bureau des rémunérations :

- Mme Martine PECH, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de services administratifs, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mmes Véronique GUYOT, Anne-Marie PERNIN, Danielle De PRETTO, Mlles Anne-Caroline GAUTHIER et Marie-Christine MARTIN, attachées d'administrations parisiennes, M. Hugues SCHMITT, attaché d'administrations parisiennes et M. Jean-Claude AUDIGIER, chargé de mission cadre supérieur :

1. ordres de reversement, arrêtés et états de recouvrement ;

2. arrêtés et états de recouvrement des cotisations ouvrières et parts patronales (C.N.R.A.C.L.) des agents détachés de la Ville de Paris ;

3. arrêtés et états de recouvrement des cotisations ouvrières de Sécurité Sociale dues par les agents de la Ville de Paris détachés pour exercer un mandat syndical ;

4. arrêtés portant dégrèvement partiel ou total pour erreurs matérielles en matière de rémunération de personnel ;

5. arrêtés de sursis de poursuite en matière de rémunération de personnel (préalablement à remise gracieuse notamment) ;

6. arrêtés de régularisation concernant les retenues effectuées à tort au profit de la C.N.R.A.C.L. ;

7. arrêtés attribuant l'indemnité de cherté de vie ;

8. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par la Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines ;

9. tous états de rémunération du personnel (versement des charges à l'administration) ;

10. vacations et indemnités payées à des personnes étrangères à l'administration ;

11. états de paiement de la contribution patronale pour retraite pour les agents détachés à la Mairie de Paris soit par l'Etat, soit par les collectivités locales ;

12. états de paiement à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris des dépenses d'hospitalisation d'agents de la Ville de Paris victimes d'accidents du travail ;

13. arrêtés portant remboursement à la Société mutuelle complémentaire des frais médicaux, pharmaceutiques et de gestion concernant les personnels de la Ville de Paris victimes d'accidents du travail ;

14. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

15. attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou de fin de présence du personnel ;

16. arrêtés de liquidation des factures ou notes d'honoraires et arrêtés de mandatement au titre des dépenses spécifiques au bureau des rémunérations ;

17. attestations de service fait.

- Mmes Véronique GUYOT, Anne-Marie PERNIN et Danielle De PRETTO, Mlles Anne-Caroline GAUTHIER, Marie-Christine MARTIN, attachées d'administrations parisiennes, M. Hugues SCHMITT, attaché d'administrations parisiennes et M. Jean-Claude AUDIGIER, chargé de mission cadre supérieur, pour les actes énumérés aux 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16° et 17°.

— Bureau de la formation :

- Mme Dominique NICOLAS-FIORASO, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier MORIETTE, attaché principal d'administrations parisiennes, Mme Nathalie BOYOT-ROLIN, attachée d'administrations parisiennes et M. Jean-Christophe BETAILLE, attaché d'administrations parisiennes.

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par la Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines ;

2. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau de la formation et passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

3. ordres de service, bons de commande de fournitures, de prestations et de travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau de la formation ;

4. attestations de service fait ;

5. attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou de fin de présence du personnel ;

— Bureau du recrutement et des concours :

- Mlle Isabelle GUILLOTIN de CORSON, attachée principale d'administrations parisiennes et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. François PHILIPPE, attaché d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par la Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines ;

2. actes et décisions de caractère individuel concernant les candidats à un recrutement dans un emploi de catégories « A », « B » et « C » ou assimilés ;

3. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau de la formation et passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

4. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau du recrutement ;

5. arrêtés de liquidation des factures et arrêtés de mandatement au titre des dépenses spécifiques au bureau du recrutement ;

6. arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;

7. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

8. attestations de service fait.

B — Sous-Direction des Emplois et des Carrières :

- Mme Guislaine LOBRY, administratrice, adjointe au sous-directeur des emplois et des carrières,

— Bureau de l'encadrement supérieur :

Mme Hélène GERBET, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine BACHELIER, attachée principale d'administrations parisiennes, Mmes Anne FORLINI et Sylvie MONS, attachées d'administrations parisiennes.

— Bureau des personnels administratifs, culturels et non titulaires :

- Mme Frédérique LEBEL, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Dominique PARAY, attachée principale d'administrations parisiennes, M. Philippe GOROKHOFF, attaché principal d'administrations parisiennes et Mme Dominique GUISERIX, attachée d'administrations parisiennes.

— Bureau des personnels ouvriers et d'action sportive :

- Mme Claudine MESCLON, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Denis EON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de services administratifs, Mmes Eliane DUVOUX et Corinne TEYSSEDOU, attachées d'administrations parisiennes.

— Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité :

- M. Hugo BEVORT, administrateur et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mmes Claire BURIEZ et Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachées principales d'administrations parisiennes et Mme Sylvie LEYDIER, attachée d'administrations parisiennes.

1. décisions pour les fonctionnaires de catégorie « A » en matière de congé de droit et d'avancements d'échelon ;

2. actes et décisions de caractère individuel, concernant l'ensemble des personnels « B » et « C », ou assimilés, à l'exception toutefois de ceux relatifs à :

— la nomination (sauf celle prononcée après concours, examen ou tableau d'avancement) ;

— la cessation de fonction (sauf celle prononcée après intégration dans un autre corps ou dans une autre collectivité et celle consécutive à la réintégration, sur sa demande, d'un agent dans son administration d'origine) ;

— la discipline, la carrière de ces fonctionnaires qui ne seraient pas conformes à l'avis des directeurs des directions affectataires des intéressés ;

— la suspension de fonctions ;

3. décisions de recrutement et de maintien en fonctions des personnels saisonniers dont le niveau indiciaire se situe dans les limites des indices « C » ;

4. actes et décisions à caractère individuel concernant les agents rémunérés à la vacation ;

5. arrêtés pour le remboursement des frais de déménagement en cas de changement de résidence administrative ;

6. arrêtés pour le dédommagement d'objets personnels détériorés au cours du service ;

7. octroi d'une prime d'installation, d'allocation de perte d'emploi, de congé de maternité, de paternité, congé sans rémunération et d'indemnité de licenciement pour les personnels de catégorie C et assimilés ainsi que pour les personnels non titulaires ;

8. attribution des prestations en espèces prévues par le Code de la sécurité sociale et les textes pris pour son application et dont le service est assuré par la collectivité employeur ;

9. décisions pour les fonctionnaires et agents non titulaires en matière de congé (avec ou sans traitement), sauf congé formation pour les catégories « A » et « B », ainsi qu'en matière d'accident du travail ou de service, ou de maladie professionnelle, ou contractée en service ;

10. actes liquidatifs de la rémunération des médecins, membres du comité médical, au titre des examens pratiqués sur les agents de la Ville de Paris ;

11. arrêtés portant attribution et clôture de la nouvelle bonification indiciaire ;

12. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par la sous-direction des emplois et des carrières ;

13. attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

14. arrêtés portant attribution d'indemnités aux agents qui utilisent leur bicyclette ou leur cyclomoteur ou leur véhicule personnel pour les besoins du service ;

15. mise en disponibilité d'office pour raison de santé et autres cas de mise en disponibilité des agents de catégorie « C » quand elle est conforme à l'avis des directeurs des directions d'affectation ;

16. suppression du traitement pour absences irrégulières en application du règlement de comptabilité publique et rétablissement du dit traitement après reprise du service ;

17. attestations de service fait ;

18. arrêtés de liquidation des factures et arrêtés de mandatement au titre des dépenses spécifiques aux bureaux de gestion des personnels.

- M. Denis EON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de services administratifs, Mmes Catherine BACHELIER, Dominique PARAY, Claire BURIEZ et Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachées principales d'administrations parisiennes, M. Philippe GOROKHOFF, attaché principal d'administrations parisiennes, Mmes Anne FORLINI, Sylvie MONS, Dominique GUISERIX, Eliane DUVOUX, Corinne TEYSSEDOU et Sylvie LEYDIER, attachées d'administrations parisiennes, pour les actes énumérés aux 7°, 9°, 10°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16° et 17°.

Bureau des organismes disciplinaires :

- Mme Véronique FAFA, attachée principale d'administrations parisiennes :

1. convocation des agents déferés devant les instances consultatives et disciplinaires ou devant le Conseil supérieur des administrations parisiennes, siégeant en formation de recours et convocation des membres de ces organismes paritaires ;

2. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par la sous-direction des emplois et des carrières ;

3. attestations de service fait.

- Mme Sylvia CASTETNAU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle pour les actes énumérés aux 2^o et 3^o ;

- Mme Claire MARTIN, secrétaire administrative de classe normale pour les actes énumérés aux 2^o.

C — Sous-Direction des Interventions Sociales et de la Santé :

— Bureau du budget et des marchés :

- Mme Catherine CHEVALIER, attachée principale d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par la sous-direction des interventions sociales et de la santé ;

2. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau du budget et des marchés et passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

3. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau du budget et des marchés ;

4. arrêtés de liquidation des factures et arrêtés de mandatement pour l'ensemble des services de la D.R.H. ;

5. arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;

6. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

7. attestations de service fait ;

— Bureau des Ressources Humaines :

- M. Alain FLUMIAN, attaché principal d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par la sous-direction des interventions sociales et de la santé ;

2. ordres de service et bons de commande de prestations passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 10 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du Bureau des Ressources Humaines ;

3. états des frais de déplacement en mission et stage et bordereaux de remboursement d'avances faites par les agents de la D.R.H. ;

4. attestations de service fait ;

5. actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels des catégories B et C titulaires et non titulaires, affectés à la Direction des Ressources Humaines : décisions de titularisation, de mise en disponibilité, décisions en matière de congé (avec ou sans traitement), congé de maternité pré et postnatal, d'adoption, parental, d'octroi de prime d'installation ; décisions autorisant les agents à exercer leurs fonctions à temps partiel ; décisions de suspension de traitement ; décisions de cessation progressive d'activité, arrêtés de validation de service ;

6. arrêtés portant attribution et clôture de la nouvelle bonification indiciaire, pour les agents affectés à la Direction des Ressources Humaines ;

7. attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou de fin de présence du personnel ;

8. actes et décisions à caractère individuel concernant les agents rémunérés à la vacation ;

9. actes et décisions à caractère individuel concernant les agents recrutés pour les besoins de la formation ;

10. arrêtés portant attribution d'allocation pour perte d'emploi, de congé de maternité et congé sans rémunération ;

11. Ordres de stages et attestations de stages pour les agents en scolarité du bureau de la formation.

— Bureau du développement social :

- M. Marcel TERNER, administrateur,

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par le bureau du développement social ;

2. certification de la conformité des extraits des délibérations du Conseil de Paris dont les projets ont été préparés par le bureau du développement social ;

3. arrêtés attribuant les passages gratuits aux fonctionnaires originaires des départements d'Outre-mer. Décisions concernant la prise en charge du transport des passagers et des bagages ;

4. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau de la formation et passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

5. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau du développement social ;

6. arrêtés de liquidation des factures et arrêtés de mandatement au titre des dépenses spécifiques au bureau du développement social ;

7. arrêtés de liquidation des factures et arrêtés de mandatement au titre des frais de déplacement des personnels ;

8. arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;

9. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

10. décisions relatives à l'allocation de CESU « frais de garde » d'enfants de moins de trois ans, décisions d'attribution de l'allocation aux parents d'enfants handicapés ;

11. décisions relatives au versement des aides familiales, des bourses de vacances et des allocations de vacances des enfants handicapés ;

12. décisions d'attribution d'allocations et de primes aux orphelins pupilles de la Ville de Paris ;

13. décisions d'attribution de bourses d'entretien et de primes d'assurances ASSURETUDES à certains autres orphelins pris en charge par la Ville de Paris ;

14. décisions relatives au versement des allocations de rentrée scolaire ;

15. décisions relatives au versement de la prime de naissance (de rang 3 à 7) ;

16. décisions d'attribution de secours administratifs aux veufs et veuves d'agents retraités de la Ville de Paris ;

17. décisions d'attribution de l'aide à l'installation des personnels ;

18. engagements à l'égard du Crédit Foncier de France, décisions d'attribution des bonifications d'intérêts aux agents bénéficiant d'un « prêt complémentaire fonctionnaire » accordé par le Crédit Foncier de France et relevant de la Mairie de Paris ou d'un établissement conventionné ; arrêté des listes des bénéficiaires et arrêtés de paiement ou états de recouvrement ;

19. arrêtés des pièces comptables (dépenses et recettes) relatives à la gestion des résidences foyers ;

20. attestations de service fait ;

— Bureau des interventions sociales :

- M. Georges GAY ET DEL SANTO, attaché principal d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par le bureau des interventions sociales ;
2. certification de la conformité des extraits des délibérations du Conseil de Paris dont les projets ont été préparés par le bureau des interventions sociales ;
3. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;
4. demandes de prêts auprès du Crédit Municipal de Paris au profit des agents ;
5. chèques d'hébergements d'urgence ;
6. attribution des aides financières versées par l'AGOSPAP d'un montant maximal de 1 000 € H.T. ainsi que des avances sur l'allocation perte d'emploi et sur capital décès et des exonérations partielles ou totales des frais de centres de vacances AGOSPAP ;
7. bons layette et bons repas ;
8. attestations de service fait ;

— Service de la santé au travail :

- Docteur Gérard VIGOUROUX, chef du service de la santé au travail, Docteurs Nathan-Eric BOUKARA et Aziz TIBERGUMENT, médecins-chefs adjoints, chacun pour ce qui les concerne, pour les actes et documents spécifiques relevant de leur secteur ;

— Bureau de la prévention des risques professionnels :

- M. Frédéric SURDEL, ingénieur hydrologue hygiéniste :
1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par le bureau de la prévention des risques professionnels ;
 2. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau de la prévention des risques professionnels ;
 3. arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;
 4. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;
 5. attestations de service fait.

— Bureau des pensions :

- M. Laurent GILLARDOT, attaché principal d'administrations parisiennes, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claudine ELINEAU, attachée d'administrations parisiennes et M. Eric BACHELIER, attaché d'administrations parisiennes :
1. toutes décisions en matière de rente pour accident du travail, d'allocation temporaire d'invalidité et de pension d'invalidité aux agents stagiaires ;
 2. attribution du capital-décès ;
 3. arrêtés de mise à la retraite pour les fonctionnaires de catégories « B » et « C » ;
 4. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau des pensions ;
 5. arrêtés de régularisation concernant les retenues effectuées à tort au profit de la C.N.R.A.C.L. en cas de versement des cotisations ;
 6. arrêtés de validation de services ;
 7. arrêtés de remboursement de cotisations ;

8. états de paiement portant versement à la sécurité sociale pour le rétablissement au régime général d'anciens agents de la Préfecture de la Seine, de la Préfecture de Paris, de la Ville de Paris n'ayant pas droit à pension de la C.N.R.A.C.L. ;

9. toutes attestations d'employeur rendues nécessaires par l'activité du bureau ;

10. certificats d'acompte pour le paiement des allocations de retour à l'emploi ;

11. arrêtés d'attribution d'allocations de retour à l'emploi ;

12. attestations de service fait ;

13. ordres de reversements, arrêtés et états de recouvrement d'allocations de retour à l'emploi.

M. Eric BACHELIER, attaché d'administrations parisiennes pour les actes énumérés aux 3^o, 4^o, 5^o, 6^o, 7^o, 9^o, 12^o et 13^o ;

Mme Claudine ELINEAU, attachée d'administrations parisiennes pour les actes énumérés aux 2^o, 3^o, 4^o, 5^o, 6^o, 7^o, 8^o, 9^o, 12^o et 13^o ;

M. Joseph SELVANADIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour les actes énumérés aux 4^o, 10^o, 11^o et 14^o ;

Bénéficiaire en outre de la délégation de l'alinéa 4 et 9, les agents suivants :

Mme Sophie TAYEB, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mmes Elise PRECART, Christine SOLAIRE et Nadia DARGENT, secrétaires administratives de classe supérieure, Françoise STRAGLIATI, secrétaire administrative, Mme Ariane FATET, technicienne de laboratoire de classe normale et M. André BEY, secrétaire administratif de classe supérieure, pour les arrêtés et actes entrant dans leurs attributions respectives.

D — Sous-Direction de la Modernisation et des Systèmes d'information :

— Bureau du réseau R.H. :

- Mme Marie-Dominique SAINTE-BEUVE, attachée principale d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par le bureau du réseau R.H. ;

2. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau de la formation et passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

3. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau du réseau R.H. ;

4. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

6. attestations de service fait.

— Bureau des projets :

- Mme Marie-Georges SALAGNAT, attachée principale d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par le bureau des projets ;

2. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau de la formation et passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

3. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (arti-

cle 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau des projets ;

4. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

5. attestations de service fait.

— Département des systèmes d'information :

- Mme Bernadette COSSET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de services administratifs et, en cas d'absence ou d'empêchement Mme Sylvie KIRIK, chargée de mission cadre supérieur et M. Didier CORDON, attaché d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par le département des systèmes d'information ;

2. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau de la formation et passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

3. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du département des systèmes d'information ;

4. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

5. attestations de service fait.

— Bureau de l'information des personnels :

- M. Jean-Marie CUDA, chargé de mission cadre supérieur :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par le bureau de l'information des personnels ;

2. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau de l'information des personnels ;

3. attestations de service fait.

E — Missions :

— Mission handicap et reconversion :

- Mme Geneviève DEWASMES, chargée de mission cadre supérieur,

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par la Mission handicap et reconversion ;

2. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget de la Mission handicap et reconversion ;

3. attestations de service fait.

— Mission affaires générales :

- M. François-Xavier MEYER, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de services administratifs,

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et des divers actes préparés par la Mission affaires générales ;

2. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics,

y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget de la Mission affaires générales ;

3. attestations de service fait.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. Jean-Paul de HARO, sous-directeur, président de la Commission des marchés de la Direction des Ressources Humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique GAUBERT, directeur de projets ;

— Mme Catherine CHEVALIER, attachée principale d'administrations parisiennes, membre permanent de la Commission des marchés de la Direction des Ressources Humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. François-Xavier MEYER, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de services administratifs ;

— Mme Christine CHOISY-BOUAN, attachée d'administrations parisiennes, membre permanent de la Commission des marchés de la Direction des Ressources Humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Véronique BELLAMY, attachée principale d'administrations parisiennes ;

— Mme Corinne TEYSEDOU, attachée d'administrations parisiennes, membre permanent de la Commission des marchés de la Direction des Ressources Humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachée principale d'administrations parisiennes ;

à effet de signer les actes suivants :

1. décisions de la Commission des marchés de la Direction des Ressources Humaines ;

2. enregistrement des plis reçus dans le cadre des marchés sur appel d'offres et concours.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté du 2 avril 2008 déléguant la signature du Maire de Paris au Directeur des Ressources Humaines ainsi qu'à certains de ses collaborateurs sont abrogées.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 7. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 19 juin 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Direction de la Jeunesse et des Sports).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice de la Jeunesse et des Sports à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction de la Jeunesse et des Sports, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris est également déléguée, dans les mêmes conditions, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette COULON-KIANG, à M. Bruno GIBERT, Sous-Directeur de l'Administration Générale et de l'Equipement, à M. Dominique ESTIENNE, Sous-Directeur de l'Action Sportive et à M. Jean-Marie LAVIE, Sous-Directeur de la Jeunesse.

1°) Cette délégation s'étend aux actes figurant à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui ont pour objet de :

a - fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

b - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services qui peuvent être passés en procédure adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

c - décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

d - décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

2°) Délégation aux actes ci après préparés par la Direction :

a - actes d'engagement des marchés et leur notification suite aux décisions de la Commission d'Appel d'Offres ;

b - convention de mandat ;

c - convention de délégation de maîtres d'ouvrage ;

d - convention de délégation de service public ;

e - constitution des régies de recettes ou d'avances nécessaires au fonctionnement de la Direction ;

f - désignation de régisseurs ;

g - arrêtés de virements de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédits de personnel.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux arrêtés, actes ou décisions suivants :

1 - actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

2 - arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 sur la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

3 - arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages-intérêts à l'occasion d'actes ou de frais ayant engagé la responsabilité de la Ville de Paris, lorsque la somme dépasse 1 525 € par personne indemnisée ;

4 - arrêtés d'engagement d'autorisation de programme ;

5 - conventions passées entre la Ville de Paris et les organismes bénéficiant de la garantie d'emprunt de la Ville ;

6 - ordres de mission pour les déplacements de la directrice ;

7 - décisions infligeant les peines disciplinaires supérieures au premier groupe ;

8 - arrêtés plaçant des personnels de catégorie A en disponibilité quand celle-ci n'est pas de droit ;

9 - arrêtés de suspension de fonctions ;

10 - mémoires en défense ou recours pour excès de pouvoir ;

11 - requêtes déposées au nom de la Ville de Paris devant les juridictions administratives.

Art. 3. — Délégation de la signature du Maire de Paris est également donnée, pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives aux fonctionnaires dont les noms suivent :

Chargé de mission :

— M. Daniel ROUX, chef de service administratif, chargé de la coordination des questions intéressant l'ensemble de la Direction, M. Patrick LECLERE, attaché principal d'administrations parisiennes, chargé de la coordination des circonscriptions :

1 - ampliation des arrêtés municipaux préparés par la Direction ;

2 - copie de tous les actes et décisions d'ordre administratif et des expéditions destinés à être produits en justice ou annexés à des actes notariés ;

3 - copie conforme de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;

4 - états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

5 - attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

6 - approbation des contrats d'abonnement concernant le téléphone et la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité dans les immeubles communaux, la pose et la dépose de tout compteur et branchement d'eau, de gaz et d'électricité ;

7 - arrêtés de versement et de remboursement de cautionnement ;

8 - attestations de services faits ;

9 - arrêtés de trop perçus ;

10 - ordres de service et bons de commande dans le cadre des marchés publics ;

11 - arrêtés de mémoires de travaux, fournitures et services ;

12 - arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;

13 - arrêtés de liquidation de factures de travaux et fournitures ;

14 - marchés passés en procédure adaptée inférieurs à 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits sur les budgets de fonctionnement et d'investissement gérés par la Direction.

Mission communication :

— Mme Marie José FRANSCSCHINI-MALLET, attachée d'administrations parisiennes, responsable de la mission communication, et en cas d'absence ou d'empêchement,

— M. Alain DOUAY, chargé de mission, et en cas d'absence ou d'empêchement pour les autorisations de tournage visées ci-dessous au point 15, M. Daniel ROUX, chef de service administratif, et M. Patrick LECLERE, attaché principal d'administrations parisiennes, chargé de la coordination des circonscriptions.

1 - ampliation des arrêtés municipaux préparés par la Direction ;

2 - copie de tous les actes et décisions d'ordre administratif et des expéditions destinées à être produites en justice ou annexées à des actes notariés ;

3 - copie conforme de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;

4 - états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

5 - attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

6 - approbation des contrats d'abonnement concernant le téléphone et la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité dans les immeubles communaux, la pose et la dépose de tout compteur et branchement d'eau, de gaz et d'électricité ;

7 - arrêtés de versement et de remboursement de cautionnement ;

- 8 - attestations de services faits ;
- 9 - arrêtés de trop perçus ;
- 10 - ordres de service et bons de commande dans le cadre des marchés publics ;
- 11 - arrêtés de mémoires de travaux, fournitures et services ;
- 12 - arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;
- 13 - arrêtés de liquidation de factures de travaux et fournitures ;
- 14 - marchés passés en procédure adaptée inférieurs à 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits sur les budgets de fonctionnement et d'investissement gérés par la Direction ;

15 - autorisations de tournage de films et de prise de vues photographiques, à titre onéreux ou gratuit, dans les équipements relevant de la Direction ; autorisations d'occupation temporaire du domaine public.

Circonscriptions territoriales :

— M. Fabien TEXIER, chef de service administratif, chef de la circonscription est et en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Sylvie MAZZOLI, attachée d'administrations parisiennes ; M. Gilles BOURDONCLE, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de la circonscription nord et en cas d'absence ou d'empêchement M. Nicolas CASSAYRE, attaché d'administrations parisiennes ; Mme Gisèle FAURE, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de la circonscription sud, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Florence PEKAR, attachée d'administrations parisiennes ; Mme Claude FOUILLARD, chef de service administratif, chef de la circonscription ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Patrick BERTHEUX, secrétaire administratif de classe supérieure, M. Michel LEMAIRE, chef d'exploitation ; M. Didier FOURNIER, agent de maîtrise ; M. Didier BOUREL, chef d'exploitation et M. Frédéric VAN CAUTEREN, agent de maîtrise, chargés des travaux des circonscriptions nord, sud, est et ouest, pour les marchés subséquents aux accords cadres, bons de commande et les attestations de service fait portant sur les montants inférieurs ou égaux à 20 000 € T.T.C. ;

- 1 - ampliation des arrêtés municipaux préparés par la Direction ;
- 2 - copie de tous les actes et décisions d'ordre administratif et des expéditions destinées à être produites en justice ou annexées à des actes notariés ;
- 3 - copie conforme de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;
- 4 - états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;
- 5 - attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;
- 6 - approbation des contrats d'abonnement concernant le téléphone et la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité dans les immeubles communaux, la pose et la dépose de tout compteur et branchement d'eau, de gaz et d'électricité ;
- 7 - arrêtés de versement et de remboursement de cautionnement ;
- 8 - attestations de services faits ;
- 9 - arrêtés de trop perçus ;
- 10 - ordres de service et bons de commande dans le cadre des marchés publics ;
- 11 - arrêtés de mémoires de travaux, fournitures et services ;
- 12 - arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;
- 13 - arrêtés de liquidation de factures de travaux, fournitures et services ;

14 - marchés passés en procédure adaptée inférieurs à 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits sur les budgets de fonctionnement et d'investissement gérés par la Direction ;

15 - notations annuelles des agents de catégorie C en fonction dans les établissements du ressort de la Circonscription ;

16 - procès-verbaux des assemblées de copropriétés concernant les immeubles dont la Direction de la Jeunesse et des Sports est gestionnaire ;

17 - les peines disciplinaires du 1^{er} groupe limitées aux avertissements, concernant les personnels ouvriers, spéciaux, d'action sportive, administratifs et techniques de catégorie B et C, titulaires et non-titulaires ;

Sous-Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement :

M. Bruno GIBERT, sous-directeur, pour tous les actes ou décisions préparés par les services placés sous son autorité ;

1 - Mission informatique et logistique :

Mme Laurence MARIN BRAME, chargée de mission, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Catherine MORIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle ;

1 - ampliation des arrêtés municipaux préparés par la Direction ;

2 - copie de tous les actes et décisions d'ordre administratif et des expéditions destinées à être produites en justice ou annexées à des actes notariés ;

3 - copie conforme de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;

4 - états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

5 - attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

6 - approbation des contrats d'abonnement concernant le téléphone et la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité dans les immeubles communaux, la pose et la dépose de tout compteur et branchement d'eau, de gaz et d'électricité ;

7 - arrêtés de versement et de remboursement de cautionnement ;

8 - attestations de services faits ;

9 - arrêtés de trop perçus ;

10 - ordres de service et bons de commande dans le cadre des marchés publics ;

11 - arrêtés de mémoires de travaux, fournitures et services ;

12 - arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;

13 - arrêtés de liquidation de factures de travaux, fournitures et services ;

14 - marchés passés en procédure adaptée inférieurs à 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits sur les budgets de fonctionnement et d'investissement gérés par la Direction ;

2 - Service des ressources humaines :

Mlle Frédérique BAERENZUNG, attachée principale d'administrations parisiennes, chef du service, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Françoise HOUVENAGHEL, chef de service administratif, M. Norbert COHEN, attaché d'administrations parisiennes ;

Bureau de la Gestion des Personnels :

M. Norbert COHEN, attaché d'administrations parisiennes et, en cas d'absence ou d'empêchement,

Mlle Judith HUBERT, attachée d'administrations parisiennes ;

Bureau de la Formation et de la Prévention :

Mme Françoise HOUVENAGHEL, chef de service administratif et, en cas d'absence ou d'empêchement M. Christophe DUPEYRON, ingénieur économiste de la construction,

Mlle Gaëlle BITAUD, attachée d'administrations parisiennes :

1 - ampliation des arrêtés municipaux préparés par la Direction ;

2 - copie de tous les actes et décisions d'ordre administratif et des expéditions destinées à être produites en justice ou annexées à des actes notariés ;

3 - copie conforme de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;

4 - états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

5 - attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

6 - approbation des contrats d'abonnement concernant le téléphone et la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité dans les immeubles communaux, la pose et la dépose de tout compteur et branchement d'eau, de gaz et d'électricité ;

7 - arrêtés de versement et de remboursement de cautionnement ;

8 - attestations de services faits ;

9 - arrêtés de trop perçus ;

10 - les actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels ouvriers, spéciaux, d'action sportive, administratifs et techniques de catégorie B et C, titulaires et non-titulaires : décisions de titularisation, de mise en disponibilité, décisions en matière de congés (avec ou sans traitement), de maternité, pré et postnatal, de paternité, d'adoption, parental, d'octroi de prime d'installation, pour effectuer une période militaire obligatoire, décisions autorisant les agents à exercer leurs fonctions à temps partiel, décisions de retenues sur traitement, peines disciplinaires du 1^{er} groupe, décisions de cessations progressives d'activité ;

11 - les décisions relatives au recrutement, à l'affectation et à la gestion des personnels vacataires ;

12 - les arrêtés de validation de services ;

13 - les arrêtés de liquidation de l'allocation de base et de l'allocation pour perte d'emploi ;

14 - la notation annuelle des agents de catégorie B en fonction dans les Circonscriptions et les établissements sportifs.

3 - Service des affaires juridiques et financières :

M. Arnaud STOTZENBACH, administrateur, Chef de service et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Anne Laure HOCHEDÉZ, attachée principale d'administrations parisiennes ; Mlle Eugénie CAPRIGLIA, attachée d'administrations parisiennes ; Mme Catherine GOHIN, attachée d'administrations parisiennes.

Bureau des Affaires Financières :

Mlle Eugénie CAPRIGLIA, attachée d'administrations parisiennes, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Corinne CARRION-LEBACQ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et Mlle Cécile RODRIGUES, secrétaire administrative, pour les actes, arrêtés et décisions énumérés ci-dessous aux points 8), 9), 10), 11) et 12).

Bureau des Affaires Juridiques, des Marchés et des Achats :

Mme Catherine GOHIN, attachée d'administrations parisiennes :

1 - ampliation des arrêtés municipaux préparés par la Direction ;

2 - copie de tous les actes et décisions d'ordre administratif et des expéditions destinées à être produites en justice ou annexées à des actes notariés ;

3 - copie conforme de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;

4 - états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

5 - attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

6 - approbation des contrats d'abonnement concernant le téléphone et la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité dans les immeubles communaux, la pose et la dépose de tout compteur et branchement d'eau, de gaz et d'électricité ;

7 - arrêtés de versement et de remboursement de cautionnement ;

8 - attestations de services faits ;

9 - arrêtés de trop perçus ;

10 - arrêtés, certificats et états de paiement à liquider sur les crédits de la Ville de Paris mis à la disposition de la Direction ;

11 - pièces justificatives à produire à l'appui d'une proposition de paiement ou en cas de pluralité du bordereau énumératif ;

12 - états de produits et certificats négatifs de produits ;

13 - arrêtés de régies de recettes et d'avance et bordereaux concernant les dépenses de régie ;

14 - arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes prévues au budget ;

15 - marchés passés en procédure adaptée inférieurs à 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits sur les budgets de fonctionnement et d'investissement gérés par la Direction ;

16 - pour tous les marchés supérieurs à 90 000 € H.T. notification des décisions d'éviction aux candidats non retenus ;

17 - arrêtés de virements de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédit de personnel.

4 - Service de l'équipement :

M. Rémy VIEILLE, ingénieur des services techniques en chef, chef du service, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par le service, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Marc LE NEVANIC, ingénieur des services techniques ; M. Emmanuel ROMAND, ingénieur des services techniques.

Bureau de l'entretien des équipements et service technique :

M. Jean-Marc LE NEVANIC, ingénieur des services techniques :

Bureau de la programmation des investissements :

M. Emmanuel ROMAND, ingénieur des services techniques :

1 - approbation des contrats d'abonnement concernant le téléphone et la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité dans les immeubles communaux, la pose et la dépose de tout compteur et branchement d'eau, de gaz et d'électricité ;

2 - arrêtés de versement et de remboursement de cautionnement ;

3 - attestations de services faits ;

4 - arrêtés de trop perçus ;

5 - ordres de service et bons de commande dans le cadre des marchés publics ;

6 - arrêtés de mémoires de travaux et fournitures ;

7 - arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;

8 - arrêtés de liquidation de factures de travaux et fournitures ;

9 - marchés passés en procédure adaptée inférieurs à 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits sur les budgets de fonctionnement et d'investissement gérés par la Direction ;

Sous-Direction de l'action sportive :

M. Dominique ESTIENNE, sous-directeur, pour tous les actes ou décisions préparés par les services placés sous son autorité et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Ludovic MARTIN, administrateur hors classe, M. Daniel PROTOPOPOFF, attaché principal d'administrations parisiennes,

1 - Mission événementielle :

M. Jean-Claude COUCARDON, conseiller des activités physiques et sportives.

2 - Mission des piscines externalisées :

M. Dominique MAUREL, chargé de mission cadre supérieur.

3 - Service du sport de proximité :

M. Daniel PROTOPOPOFF, attaché principal d'administrations parisiennes, et en cas d'absence ou d'empêchement Mme Linh DO, attachée d'administrations parisiennes ; Mlle Catherine LE PERVES, attachée d'administrations parisiennes, M. Stéphane HEUZE, conseiller des activités physiques et sportives.

Bureau de la filière d'action sportive de proximité :

M. Paolo GUIDI, conseiller des activités physiques et sportives.

Bureau de l'animation sportive :

M. Alain BIBAL, conseiller des activités physiques et sportives.

Bureau de la réservation des équipements sportifs :

Mme Linh DO, attachée d'administrations parisiennes.

Bureau des subventions :

M. Cyril VASLIN, attaché d'administrations parisiennes.

Bureau juridique et budgétaire :

Mlle Catherine LE PERVES, attachée d'administrations parisiennes.

4 - Service du sport de haut niveau et des concessions sportives :

M. Ludovic MARTIN, administrateur hors classe, chef de service, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Baudoin d'HARCOURT, attaché d'administrations parisiennes.

Bureau du sport de haut niveau :

M. François-Xavier VOLLE, attaché d'administrations parisiennes.

Bureau des concessions sportives :

M. Baudoin d'HARCOURT, attaché d'administrations parisiennes.

Mission des parcs interdépartementaux :

M. Christian DIDELOT, attaché d'administrations parisiennes :

1 - ampliation des arrêtés municipaux préparés par la Direction ;

2 - copie de tous les actes et décisions d'ordre administratif et des expéditions destinées à être produites en justice ou annexées à des actes notariés ;

3 - copie conforme de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;

4 - états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

5 - attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

6 - attestations de services faits ;

7 - arrêtés de trop perçus ;

8 - arrêtés de liquidation de factures de travaux et fournitures ;

9 - ordres de service et bons de commande dans le cadre des marchés publics ;

10 - marchés passés en procédure adaptée inférieurs à 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits sur les budgets de fonctionnement et d'investissement gérés par la Direction ;

11 - arrêtés de comptabilité afférents aux recettes résultant de l'utilisation des équipements (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) ;

12 - décisions d'utilisation d'installations sportives ;

M. Eddie SCHWACHTGEN, conseiller des activités physiques et sportives auprès du sous-directeur pour :

— la notation annuelle des éducateurs des activités physiques et sportives spécialité natation ;

Sous-Direction de la jeunesse :

M. Jean-Marie LAVIE, sous-directeur, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mlle Véronique THIERRY, architecte voyer en chef ; M. Bertrand de TCHAGUINE, attaché principal d'administrations parisiennes.

Mission Citoyenneté :

Mlle Julia PERRET, chargée de mission.

Cellule communication diffusion :

Mme Anne Marie BAPTISTA, attachée d'administrations parisiennes.

Bureau des centres d'animation :

M. Bertrand de TCHAGUINE, attaché principal d'administrations parisiennes,

Mlle Christine DUFLOUX, attachée d'administrations parisiennes.

Bureau de l'accès à l'autonomie des jeunes :

Mlle Véronique THIERRY, architecte voyer en chef,

M. Emmanuel DUFOUR, chargé de mission.

Bureau de l'information et de l'accueil des jeunes :

Mme Marie BERDELLOU, attachée d'administrations parisiennes :

1 - ampliation des arrêtés municipaux préparés par la direction ;

2 - copie de tous les actes et décisions d'ordre administratif et des expéditions destinées à être produites en justice ou annexées à des actes notariés ;

3 - copie conforme de tout arrêté, acte, décision, contrat ou marché ;

4 - états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

5 - attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

6 - approbation des contrats d'abonnement concernant le téléphone et la fourniture d'eau, de gaz et d'électricité dans les immeubles communaux, la pose et la dépose de tout compteur et branchement d'eau, de gaz et d'électricité ;

7 - arrêtés de versement et de remboursement de cautionnement ;

8 - attestations de services faits ;

9 - arrêtés de trop perçus ;

10 - ordres de service et bons de commande dans le cadre des marchés publics ;

11 - arrêtés de mémoires de travaux, fournitures et de services ;

12 - arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;

13 - arrêtés de liquidation de factures de travaux, fournitures et de services ;

14 - marchés passés en procédure adaptée inférieurs à 90 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits sur les budgets de fonctionnement et d'investissement gérés par la Direction ;

15 - arrêtés d'agrément du personnel permanent employé par les personnes morales gestionnaires de centres d'animation (directeurs, directeurs adjoints, employés administratifs, employés éducatifs) ;

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté du 2 avril 2008 déléguant la signature du Maire de Paris à Mme Valérie MARCETTEAU de BREM, Directrice de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'à ses collaborateurs sont abrogées.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 6. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,
- M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris (Délégation Générale à l'Événementiel et au Protocole).

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2511-27 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris a donné au Maire de Paris délégation de pouvoir en ce qui concerne les actes énumérés à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et l'a autorisé à déléguer sa signature en ces matières aux responsables des services de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Vu le contrat d'engagement en date du 30 mars 2007 portant nomination de M. Emmanuel SPIRY pour exercer les fonctions de Délégué Général à l'Événementiel et au Protocole, à compter du 2 avril 2007 ;

Sur la proposition de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris est déléguée à M. Emmanuel SPIRY, Délégué Général à l'Événementiel et au Protocole à l'effet de signer dans la limite des attributions de la délégation générale, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité y compris :

- Les conventions d'occupation des salons de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun ;

- Les autorisations d'occupation temporaire du domaine public.

Art. 2. — La signature du Maire de Paris est également déléguée à :

- M. Jérôme PERDREAU, responsable du Bureau du Cérémonial, à l'effet de signer les bons de commande des marchés exécutés par le Bureau du Cérémonial et le Bureau de la Logistique de la Délégation Générale à l'Événementiel et au Protocole,

- Mme Thuy-Oanh DO-KHAC, responsable du Bureau Juridique, Financier et Personnels, à l'effet de signer :

- les attestations de service fait sur les factures et décomptes annexés sur factures ;

- les demandes de virement de crédit ;

- les fiches de dépenses valant engagement comptable sur le budget de fonctionnement ;

- les conventions d'occupation des salons de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun ;

- la certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire de tous les arrêtés, actes, décisions, contrats ou marchés établis par la Délégation.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

- M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France ;

- aux intéressés.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Bertrand DELANOË

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-075 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue du Sommerard, à Paris 5^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 110-2, L. 325-1 à 3, R. 411-8, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre d'une opération de levage boulevard Saint-Michel à l'angle de la rue du Sommerard à Paris 5^e arrondissement, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale dans la rue du Sommerard ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront le 29 juin 2008 ;

Arrête :

Article premier. — La rue du Sommerard à Paris 5^e arrondissement, sera, à titre provisoire, mise en impasse, à partir de la place Paul Painlevé vers et jusqu'au boulevard Saint-Michel, le 29 juin 2008.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 2/2008-076 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale boulevard du Montparnasse, à Paris 6^e et 14^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-3 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-8, R. 411-25, R. 412-7 et R. 417-11 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 00-10110 du 24 janvier 2000 modifiant l'arrêté préfectoral n° 74-16716 du 4 décembre 1974, portant création et utilisation de voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 01-15042 du 12 janvier 2001 portant autorisation aux cycles à deux roues d'utiliser les voies de circulation réservées à certains véhicules ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'allongement du quai bus et redistribution des traversées piétonnes boulevard du Montparnasse à Paris 6^e et 14^e arrondissements, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale dans cette voie ;

Considérant dès lors, qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui se dérouleront jusqu'au 31 juillet 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le couloir bus boulevard du Montparnasse à Paris 6^e et 14^e arrondissements, sera, à titre provisoire neutralisé, dans sa partie située entre la rue du Montparnasse et le boulevard Raspail, jusqu'au 30 juin 2008 inclus.

Art. 2. — Les deux files de gauche (côté couloir bus) dans les deux sens boulevard du Montparnasse à Paris 6^e et 14^e arrondissements, seront interdites à titre provisoire à la circulation générale, entre les rues Stanislas et Vavin, du 15 au 31 juillet 2008 inclus.

Art. 3. — Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté n° 00-10110 du 24 janvier 2000 ainsi que les dispositions de l'article 6 de l'arrêté n° 01-15042 du 12 janvier 2001 seront suspendues en ce qui concerne la portion de voie citée en article 1^{er} du présent arrêté jusqu'au 30 juin 2008 inclus.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur en Chef des Services Techniques,
Chef de la 2^e Section Territoriale de Voirie*

Bernard LEGUAY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-055 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue du Commerce, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2, L. 2213-3 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie rue du Commerce à Paris 15^e, il convient de réglementer, à titre provisoire, la circulation dans une partie de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 29 juillet au 11 août 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La circulation générale, sera interdite, à titre provisoire, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 29 juillet au 11 août 2008 inclus, dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

- Commerce (rue du) :
- Entre la rue Letellier et la rue Frémicourt ;

— Commerce (rue du) :

- Entre la rue Gramme et la place du Commerce voie Nord.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 4. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-056 réglementant, à titre provisoire, la circulation dans la rue du Commerce, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2, L. 2213-3 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de voirie rue du Commerce à Paris 15^e, il convient de neutraliser, à titre provisoire, la circulation dans une partie de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 11 au 25 août 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La circulation générale, sera interdite, à titre provisoire, pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 11 au 25 août 2008 inclus, dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

- Commerce (rue du) :
- Entre la rue Tiphaine et la rue Letellier ;
- Commerce (rue du) :
- Entre la rue Frémicourt et la rue du Théâtre ;
- Commerce (rue du) :
- Entre la rue Lakanal et la rue des Entrepreneurs.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-057 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique avenue Félix Faure, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre d'une emprise de chantier privé avenue Félix Faure, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent jusqu'au 19 septembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Félix Faure (avenue) : au droit des n^{os} 103 à 113.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables jusqu'à la fin des travaux prévue le 19 septembre 2008 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 3/2008-058 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation publique avenue Félix Faure, à Paris 15^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que dans le cadre d'une emprise de chantier privé avenue Félix Faure, à Paris 15^e, il est nécessaire d'instaurer, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans une section de cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant les travaux qui s'échelonnent du 11 août au 5 septembre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement sera interdit et considéré, à titre provisoire, comme gênant la circulation publique dans la voie suivante du 15^e arrondissement :

— Félix Faure (avenue) : au droit des n^{os} 106 à 110.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables à partir du 11 août et jusqu'à la fin des travaux prévue le 5 septembre 2008 inclus.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place des signalisations correspondantes.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Police Urbaine de Proximité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

*L'Ingénieur Chef d'Arrondissement,
Chef de la 3^e Section Territoriale de Voirie*

Daniel LE DOUR

Voirie et Déplacements. — Arrêté n° STV 5/2008-018 instaurant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant dans la rue de Courcelles, à Paris 17^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles L. 325-1 à 3, R. 110-2, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n° 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-033 du 18 mars 2008 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires de la carte de stationnement européenne dans les voies du 17^e arrondissement de Paris ;

Considérant que d'importants travaux de réfection de chaussée entraînant la déviation de la ligne de bus n° 84, et qu'il convient dès lors, d'y interdire, à titre provisoire, le stationnement des véhicules, dans la rue de Courcelles à Paris 17^e ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public jusqu'à la fin des travaux prévue le 8 août 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Le stationnement est interdit et considéré comme gênant la circulation publique, à titre provisoire, dans la voie suivante du 17^e arrondissement :

— Rue de Courcelles :

- côté impair, au droit des n^{os} 143 à 169,
- côté pair, au droit des n^{os} 132 à 134,
- côté pair, au droit des n^{os} 164 à 186.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté municipal susvisé du 18 mars 2008 sont suspendues, à titre provisoire, en ce qui concerne les emplacements G.I.G./G.I.C. à Paris 17^e, jusqu'au 8 août 2008 inclus :

- Courcelles (rue de),
- au droit du n^o 161, un emplacement,
- au droit du n^o 178, un emplacement.

Art. 3. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et jusqu'à la fin des travaux fixée au 8 août 2008 inclus.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur des Services Techniques,
Chef de la 5^e Section Territoriale

Xavier JANC

Voirie et Déplacements. — Arrêté n^o STV 7/2008-025 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale dans les rues Dénoyez et Lemon, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n^o 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n^o 89-10393 du 5 mai 1989 instaurant les sens uniques, à Paris ;

Considérant que d'importants travaux de voirie doivent être entrepris rue Dénoyez et rue Lemon, à Paris 20^e et que dès lors, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation dans cette voie ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique pendant la durée des travaux qui s'échelonnent jusqu'au 31 octobre 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — La rue Dénoyez, à Paris 20^e, sera interdite à la circulation, à titre provisoire, jusqu'au 31 octobre 2008 inclus :

- Entre la rue de Belleville et la rue Ramponeau.

Art. 2. — L'accès des véhicules de secours, des riverains et des transports de fonds, le cas échéant, restera assuré.

Art. 3. — Un double sens de circulation sera instauré rue Lemon, à Paris 20^e, à titre provisoire, jusqu'au 31 octobre 2008 inclus.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé du 5 mai 1989 seront suspendues en ce qui concerne la voie mentionnée à l'article 3 du présent arrêté jusqu'au 31 octobre 2008 inclus.

Art. 5. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de Voirie
Eric LANNOY

Voirie et Déplacements. — Arrêté n^o STV 7/2008-026 instaurant, à titre provisoire, un sens unique de circulation rue de Pixérécourt, à Paris 20^e.

Le Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, et notamment ses articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 412-28 ;

Vu l'ordonnance préfectorale modifiée n^o 71-16757 du 15 septembre 1971, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Considérant que la réalisation d'importants travaux de voirie nécessite la mise en sens unique, à titre provisoire, de la rue de Pixérécourt, à Paris 20^e arrondissement ;

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant la durée des travaux qui s'échelonnent du 7 juillet au 8 août 2008 inclus ;

Arrête :

Article premier. — Un sens unique de circulation provisoire, du 7 juillet au 8 août 2008 inclus, sera établi à Paris 20^e arrondissement :

— Pixérécourt (rue de) : depuis la rue de Ménilmontant vers et jusqu'à la rue des Rigoles.

Art. 2. — Le Directeur de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité et le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
L'Ingénieur en Chef,
Chef de la 7^e Section Territoriale de voirie
Eric LANNOY

Direction des Ressources Humaines. — Affectation d'un administrateur de la Ville de Paris.

Par arrêté du Maire de Paris en date du 16 juin 2008,

— M. Michel MAUVILIEU, administrateur hors classe de la Ville de Paris à la Direction du Logement et de l'Habitat, est, à compter du 17 juin 2008, affecté au Cabinet du Maire, en qualité de Directeur du Centre Municipal d'Accueil et d'Information DOM TOM, à la Délégation Générale à l'Outre Mer.

A compter de cette même date, M. Michel MAUVILIEU est maintenu, en tant que de besoin, à disposition du Département de Paris, pour y exercer les fonctions départementales qui lui seront confiées.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement à la hors classe du corps des administrateurs de la Ville de Paris au titre de l'année 2008 (ordre de mérite).

- Mme Claire CHERIE
- M. Olivier FRAISSEIX
- M. François-Régis BREAUDE
- Mme Roseline MARTEL
- Mme Sophie LAUTMAN
- M. Pascal-Hervé-DANIEL.

Fait à Paris, le 16 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

Direction des Ressources Humaines. — Avancement à la hors classe du corps des administrateurs de la Ville de Paris, au titre de l'année 2008.

Par arrêtés du Maire de Paris en date du 16 juin 2008 ;

— Mme Claire CHERIE, administratrice civile du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et du Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, détachée sur un emploi d'administrateur de la Ville de Paris et affectée à la Direction des Affaires Scolaires, est promue à la hors classe des administrateurs de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

— M. Olivier FRAISSEIX, administrateur de la Ville de Paris, détaché sur un emploi d'administrateur civil auprès du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et du Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, au titre de la mobilité, est promu à la hors classe des administrateurs de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

— M. François-Régis BREAUDE, administrateur de la Ville de Paris à la Direction des Finances, est promu à la hors classe des administrateurs de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

— Mme Roseline MARTEL, administratrice de la Ville de Paris à la Direction des Systèmes et Technologies de l'Information, est promue à la hors classe des administrateurs de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

— Mme Sophie LAUTMAN, administratrice de la Ville de Paris, détachée sur un emploi d'administrateur civil auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales, au titre de la mobilité, est promue à la hors classe des administrateurs de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008 ;

— M. Pascal-Hervé DANIEL, administrateur de la Ville de Paris à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, est promu à la hors classe des administrateurs de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris (par ordre de mérite) — Année 2008.

- Mme Isabelle GENESTINE
 - M. Sébastien NGUYEN VAN TAM
 - Mme Pascale JEHANNO
 - Mme Pascale SINOU
 - Mme Sophie GOUMENT
 - Mme Sylvie PIVOTEAU
 - M. Philippe JOLLY
 - Mme Nicole FETTER
 - M. Michel PION
 - M. Jean-Victor CASABIANCA
 - M. Denis FIERLING
 - Mme Caroline LOHOU
 - M. Yvon LE GALL
 - M. Jean-Claude FRANCHETEAU
 - M. Patrick MEERT
 - M. Didier JACQUIN
 - Mme Marina CERNO-RAUCH.
- Liste arrêtée à 17 noms.

Fait à Paris, le 17 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au choix au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux, au titre de l'année 2008.

Par arrêtés en date du 17 juin 2008 :

— Mme Isabelle GENESTINE, ingénieur des travaux à la Direction de la Voirie et des Déplacements, est promue ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Sébastien NGUYEN VAN TAM, ingénieur des travaux à la Direction Générale de l'Information et de la Communication, est promu ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Pascale JEHANNO, ingénieur des travaux détachée auprès du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, est promue ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Pascale SINOU, ingénieur des travaux à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est promue ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Sophie GOUMENT, ingénieur des travaux à la Direction des Ressources Humaines, est promue ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Sylvie PIVOTEAU, ingénieur des travaux à la Direction de la Propreté et de l'Eau, est promue ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Nicole FETTER, ingénieur des travaux à la Direction de l'Urbanisme, est promue ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Philippe JOLLY, ingénieur des travaux à la Direction de la Jeunesse et des Sports, est promu ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Michel PION, ingénieur des travaux à la Direction du Logement et de l'Habitat, est promu ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Jean-Victor CASABIANCA, ingénieur des travaux à la Direction de la Voirie et des Déplacements, est promu ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Denis FIERLING, ingénieur des travaux à la Direction de la Propreté et de l'Eau, est promu ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Yvon LE GALL, ingénieur des travaux à la Direction de la Propreté et de l'Eau, est promu ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Jean-Claude FRANCHETEAU, ingénieur des travaux détaché auprès du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, est promu ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Patrick MEERT, ingénieur des travaux à la Direction de la Voirie et des Déplacements, est promu ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Marina CERNO-RAUCH, ingénieur des travaux à la Direction de la Voirie et des Déplacements, est promue ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Caroline LOHOU, ingénieur des travaux à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, est promue ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} décembre 2008.

— M. Didier JACQUIN, ingénieur des travaux à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, est promu ingénieur divisionnaire des travaux de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} décembre 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Nomination au grade d'ingénieur divisionnaire (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), au titre de l'année 2008.

Par arrêté en date du 18 juin 2008,

- Mme Anne BRANTHOMME, ingénieur hydrologue et hygiéniste de la Commune de Paris, à la Direction de la Propreté et de l'Eau, est promue ingénieur divisionnaire, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur divisionnaire, au titre de l'année 2008.

Mme Anne BRANTHOMME, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008.

Tableau arrêté à un (1) nom.

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur divisionnaire de classe exceptionnelle, au titre de l'année 2008.

M. Philippe VILAGINES, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008.

Tableau arrêté à un (1) nom.

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Nomination au grade d'ingénieur divisionnaire de classe exceptionnelle (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), au titre de l'année 2008.

Par arrêté en date du 18 juin 2008,

— M. Philippe VILAGINES, ingénieur divisionnaire (corps des ingénieurs hydrologues et hygiénistes de la Commune de Paris), à la Direction du Logement et de l'Habitat, est promu ingénieur divisionnaire de classe exceptionnelle, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur économiste de la construction de classe supérieure de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.

Mme Nelly COUSIN, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008.

Tableau arrêté à un (1) nom.

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Le Directeur des Ressources Humaines

Michel YAHIEL

Direction des Ressources Humaines. — Nomination au grade d'ingénieur économiste de la construction de classe supérieure, au titre de l'année 2008.

Par arrêté en date du 18 juin 2008,

- Mme Nelly COUSIN, ingénieur économiste de la construction de classe normale de la Commune de Paris, à la Direction des Affaires Culturelles, est promue ingénieur économiste de la construction de classe supérieure de la Commune de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade d'architecte voyer en chef de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008 (par ordre de mérite).

1 — M. Frédéric DELCAMBRE, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008

2 — M. Laurent FAVROLE, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008

3 — M. Pascal MARTIN, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008

4 — M. Thierry BALEREAU, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008

5 — M. François BODET, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008.

Tableau arrêté à cinq (5) noms

Fait à Paris, le 18 juin 2008

La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'architecte voyer en chef de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.

Par arrêtés en date du 18 juin 2008,

— M. Frédéric DELCAMBRE, architecte voyer de la Commune de Paris au Secrétariat Général, est promu architecte voyer en chef, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Laurent FAVROLE, architecte voyer de la Commune de Paris à la Direction de l'Urbanisme, est promu architecte voyer en chef, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Pascal MARTIN, architecte voyer de la Commune de Paris à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est promu architecte voyer en chef, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. Thierry BALEREAU, architecte voyer de la Commune de Paris à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, est promu architecte voyer en chef, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— M. François BODET, architecte voyer de la Commune de Paris à la Direction de l'Urbanisme, est promu architecte voyer en chef, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade de conservateur en chef du patrimoine de la Ville de Paris au titre de l'année 2008 (par ordre de mérite).

1 — Mme Catherine GUEGAN, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008

2 — Mme Paulette HORNBY date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008.

Tableau arrêté à deux (2) noms.

Fait à Paris, le 18 juin 2008

La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de conservateur en chef du patrimoine de la Ville de Paris, au titre de l'année 2008.

Par arrêtés en date du 17 juin 2008,

— Mme Catherine GUEGAN, conservateur du patrimoine de la Ville de Paris, en position de détachement auprès de la région Rhône-Alpes, est promue conservateur en chef du patrimoine de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Paulette HORNBY, conservateur du patrimoine de la Ville de Paris à la Direction des Affaires Culturelles, est promue conservateur en chef du patrimoine de la Ville de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès au grade de conservateur en chef des bibliothèques de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008 (par ordre de mérite).

1 — Mme Maria COURTADE, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008

2 — Mme Dominique BERGER, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008

3 — Mme Chantal GIORDANI, date d'effet de nomination : 1^{er} janvier 2008

Tableau arrêté à trois (3) noms.

Fait à Paris, le 18 juin 2008

La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de conservateur en chef des bibliothèques de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.

Par arrêtés en date du 17 juin 2008,

— Mme Maria COURTADE, conservateur des bibliothèques de 1^{re} classe de la Commune de Paris à la Direction des Affaires Culturelles, est promue conservateur en chef des bibliothèques de la Commune de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Dominique BERGER, conservateur des bibliothèques de 1^{re} classe de la Commune de Paris à la Direction des Affaires Culturelles, est promue conservateur en chef des bibliothèques de la Commune de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

— Mme Chantal GIORDANI, conservateur des bibliothèques de 1^{re} classe de la Commune de Paris à la Direction des Affaires Culturelles, est promue conservateur en chef des bibliothèques de la Commune de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accès dans le corps des conservateurs généraux des bibliothèques de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.

— M. Jean-Claude UTARD, date d'effet de nomination : 28 avril 2008.

Tableau arrêté à un (1) nom.

Fait à Paris, le 17 juin 2008

La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS

Direction des Ressources Humaines. — Nomination dans le corps des conservateurs généraux des bibliothèques de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008.

Par arrêté en date du 17 juin 2008,

M. Jean-Claude UTARD, conservateur en chef des bibliothèques de la Commune de Paris à la Direction des Affaires Culturelles, est nommé et titularisé conservateur général des bibliothèques de la Commune de Paris, à compter du 28 avril 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Nomination dans le corps des bibliothécaires de la Commune de Paris, au titre de l'année 2008

Par arrêté en date du 16 juin 2008,

— Mme Anne SAHIN BICHET, bibliothécaire adjoint spécialisé hors classe de la Commune de Paris à la Direction des Affaires Culturelles est nommée et titularisée bibliothécaire de la Commune de Paris, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Direction des Ressources Humaines. — Nominations dans l'emploi de chef d'exploitation, au titre de l'année 2008.

Par arrêtés du 16 juin 2008 sont nommés dans l'emploi de chef d'exploitation :

— Secrétariat Général du Conseil de Paris

A compter du 29 février 2008 :

- M. FAUDOT Lionel

— Direction de la Propreté et de l'Eau :

A compter du 12 mai 2008 :

- M. BRANDY Marc.

— Direction de la Voirie et des Déplacements :

A compter du 2 juin 2008 :

- M. AUCLAIR Bernard.

A compter du 11 juillet 2008 :

- M. GALTRAND Michel.

— Direction de la Jeunesse et des Sports :

A compter du 2 juillet 2008 :

- M. GERARDIN Bernard.

— Direction des Espaces Verts et de l'Environnement :

A compter du 5 juin 2008 :

- M. BUSSUTIL Gérard.

— Direction du Patrimoine et de l'Architecture :

A compter du 15 juillet 2008 :

- M. JAY Claude.

— Eau de Paris (agent détaché) :

A compter du 1^{er} juillet 2008 :

- M. PORQUE Bernard.

Direction des Ressources Humaines. — Nominations dans l'emploi de chef d'exploitation (liste complémentaire), au titre de l'année 2008.

I) Nominations sur des postes fonctionnels :

— Secrétariat Général du Conseil de Paris :

- M. FAUDOT Lionel.

— Direction de la Propreté et de l'Eau :

Section de l'assainissement de Paris :

- M. BRANDY Marc.

— Eau de Paris :

1 — M. PORQUE Bernard.

II) Nominations sur les postes « non répartis » :

— Agents proposés par la Direction de la Voirie et des Déplacements :

- M. GALTRAND Michel

- M. AUCLAIR Bernard.

— Agent proposé par la Direction de la Jeunesse et des Sports :

- M. GERARDIN Bernard.

— Agent proposé par la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement :

- M. BUSSUTIL Gérard.

— Agent proposé par la Direction du Patrimoine et de l'Architecture :

- M. JAY Claude.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'agent supérieur d'exploitation.

— Mme CHAUFFOUR Laure

— M. SIRICA Guiseppe

— M. DUVOLLET Henry

— M. BRIDIER Gérard

— M. RAVI Simon

— M. TROMELIN Serge

— M. MOUCHARD Gilles

— M. LALLEMAND Alain

— Mme OTHMANI Katia

— M. TRION François

— M. GRASSI Jean-Paul

— M. DUPE Etienne

— M. ROPARS Patrice

— M. BEAU Francis

— M. LOGE Jean-Michel

— M. SOMMIER Philippe

— M. MONGUIN Gilles

— M. DESDOUETS Olivier

— M. FUSELIER Pascal

— M. POINTARD Christian

— M. CAILLON Gabriel

— M. BOUZONIE Christian

— M. TOMCZYNSKI Ronald

— M. ROLLAND Michel

— M. CAPITAIN Jean-Claude

— M. LAMBERTS Lucien

— M. JACHIM Jean-Pierre

— M. JULIEN Jacques

— M. MAHIEU Philippe

— M. DELAFOSSE Gilles

— M. LE BERRE-SOUCHET William

— M. BAILLY Jean-Michel

— M. LE PROVOST Gilbert

— M. PLANCHANT Pascal

— M. LANGOUET Jean-Pierre

— M. ATTALI BEN MAYER Philippe

— M. BROCHERIEU Laurent

— M. BOURGET Philippe

— Mlle LANDESQUE Hélène

— M. MOREL Bernard

— M. CHOPARD Francis

— M. VIDAL Didier

— M. CELAUDON Thierry

— M. GAIN François

— M. BERNARD Pascal

— M. BARBEDETTE Daniel

— M. LABSOLU Thierry

— M. LEGRAND Laurent

— M. BAJULE Jean-Pierre

— M. PHILIPPON Patrice

- M. PETIT Sylvain
 - M. STUDLER Alain.
- Tableau arrêté à 52 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'agent supérieur d'exploitation, au titre de l'année 2008.

Par arrêtés du 16 juin 2008, sont nommés, au grade d'agent supérieur d'exploitation, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

— A la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé :

- Mme CHAUFFOUR Laure.
- A la Direction des Familles et de la Petite Enfance :
- M. SIRICA Guisepepe.
- A la Direction de la Jeunesse et des Sports :
- M. DUVOLLET Henry
- M. BRIDIER Gérard
- M. RAVI Simon
- M. TROMELIN Serge
- A la Direction du Patrimoine et de l'Architecture :
- M. MOUCHARD Gilles
- M. LALLEMAND Alain
- Mme OTHMANI Katia
- M. TRION François
- M. GRASSI Jean-Paul
- M. DUPE Etienne

— A la Direction de la Propreté et de l'Eau :

- M. ROPARS Patrice
- M. BEAU Francis
- M. LOGE Jean-Michel
- M. SOMMIER Philippe
- M. MONGUIN Gilles
- M. DESDOUETS Olivier
- M. FUSELIER Pascal
- M. POINTARD Christian
- M. CAILLON Gabriel
- M. BOUZONIE Christian
- M. TOMCZYNSKI Ronald
- M. ROLLAND Michel
- M. CAPITAIN Jean-Claude
- M. LAMBERTS Lucien
- M. JACHIM Jean-Pierre
- M. JULIEN Jacques
- M. MAHIEU Philippe
- M. DELAFOSSE Gilles
- M. LE BERRE-SOUCHET William

— A la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement :

- M. BAILLY Jean-Michel
- M. LE PROVOST Gilbert
- M. PLANCHANT Pascal
- M. LANGOUET Jean-Pierre
- M. ATTALI BEN MAYER Philippe
- M. BROCHERIEU Laurent
- M. BOURGET Philippe
- Mlle LANDESQUE Hélène.

— A la Direction de la Voirie et des Déplacements :

- M. MOREL Bernard
- M. CHOPARD Francis
- M. VIDAL Didier
- M. CELAUDON Thierry
- M. GAIN François
- M. BERNARD Pascal
- M. BARBEDETTE Daniel
- M. LABSOLU Thierry
- M. LEGRAND Laurent
- M. BAJULE Jean-Pierre.

— A Eau de Paris :

- M. PHILIPPON Patrice.

— Au Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne :

- M. PETIT Sylvain
- M. STUDLER Alain.

Direction des Ressources Humaines. — Nominations dans l'emploi d'assistant d'exploitation, au titre de l'année 2008.

— Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports :

- M. RINGEVAL Patrick
- M. COUVREUR Jean-Marc
- M. CLAPET Jérôme
- M. GUIOSE Manuel
- M. DELAURENT Marc
- M. FOURNIAT Stéphane
- M. BENETEAU Jacques
- M. FOSSE Patrick.

— Direction de la Propreté et de l'Eau.

- M. PHILIPPE Gérard
- M. LANGLET Michel
- M. FRIOCOURT Richard
- M. ROUICHI Eric.

Direction des Ressources Humaines. — Nominations dans l'emploi d'assistant d'exploitation, au titre de l'année 2008.

Par arrêtés du 16 juin 2008, sont nommés dans l'emploi d'assistant d'exploitation au titre de l'année 2008, à compter du 1^{er} juin 2008 :

— Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports :

- M. RINGEVAL Patrick
- M. COUVREUR Jean-Marc
- M. CLAPET Jérôme
- M. GUIOSE Manuel
- M. DELAURENT Marc
- M. FOURNIAT Stéphane
- M. BENETEAU Jacques
- M. FOSSE Patrick.

— Direction de la Propreté et de l'Eau :

- M. PHILIPPE Gérard
- M. LANGLET Michel

- M. FRIOCOURT Richard
- M. ROUICHI Eric.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de chef d'équipe conducteur automobile principal.

- M. WELLE Joël
- M. BERT Alain
- M. SAUVAGE Guy
- M. BLANCHOUIN Bernard
- M. DAILLEAU Hervé
- M. TRIDON Pascal
- M. MIGEON Patrick
- M. VALARCHE Louis Paul
- M. RAIN Patrice
- M. TRAN HUU Emmanuel
- M. DOS REIS José
- M. VASSEUR Hubert
- M. SALMON Bruno
- M. CUPIT Luc
- M. LACORNE Jacky
- M. LEBON Sylvain
- M. BONNARD Patrick
- M. PASQUET Michel
- M. LEBON Philippe
- M. BEGARD Claude
- M. AROLES Max
- M. LEVEAUX Thierry
- M. DIEZ Luis
- M. RUBIO Frédéric
- M. LEFEBVRE Romain
- M. LAURET Marc
- M. ANJUBAULT Pascal
- M. BONVOISIN Jean-Marc
- M. STREBEL Michel
- M. LECORPS Bernard
- M. COLLET Philippe
- M. COULEAUD Roland
- M. CHAUCHON Thierry
- M. PORROT Marc
- M. COLAS Jérôme
- M. MATHEVET Jean-Noël
- M. DUSSERE Frédéric
- M. GIZARD Laurent
- M. SMITH Patrick
- M. ALMASIO Serge
- M. PASQUIER Laurent.

Tableau arrêté à 41 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de chef d'équipe conducteur automobile principal, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Par arrêtés du 16 juin 2008, sont nommés au grade de chef d'équipe conducteur automobile principal, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

— A la Direction des Achats, de la Logistique, des Implantations Administratives et des Transports :

- M. MIGEON Patrick
- M. RAIN Patrice
- M. TRAN HUU Emmanuel
- M. DOS REIS José
- M. SALMON Bruno
- M. LEFEBVRE Romain
- M. COLLET Philippe
- M. COLAS Jérôme
- M. MATHEVET Jean-Noël
- M. DUSSERE Frédéric
- M. PASQUIER Laurent.

— A la Direction de la Propreté et de l'Eau :

- M. BERT Alain
- M. SAUVAGE Guy
- M. BLANCHOUIN Bernard
- M. DAILLEAU Hervé
- M. TRIDON Pascal
- M. VALARCHE Louis-Paul
- M. VASSEUR Hubert
- M. CUPIT Luc
- M. LACORNE Jacky
- M. LEBON Sylvain
- M. BONNARD Patrick
- M. PASQUET Michel
- M. LEBON Philippe
- M. BEGARD Claude
- M. AROLES Max
- M. LEVEAUX Thierry
- M. RUBIO Frédéric
- M. LAURET Marc
- M. ANJUBAULT Pascal
- M. BONVOISIN Jean-Marc
- M. STREBEL Michel
- M. LECORPS Bernard
- M. COULEAUD Roland
- M. CHAUCHON Thierry
- M. PORROT Marc
- M. GIZARD Laurent
- M. SMITH Patrick
- M. ALMASIO Serge.

— A la Direction des Ressources Humaines (agents détachés) :

- M. WELLE Joël
- M. DIEZ Luis.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de chef d'équipe conducteur d'automobile.

- M. TOUBE DIKONGO Christophe
- M. BORREIL Hervé

- M. DENIMAL Olivier
- M. BOUHERRAFA Ahmed
- M. VAUVILLIER Franck
- M. DAUPIN Adrien
- M. SODMON Christophe
- M. BARBET Thierry
- M. DE PRETTO Christian
- M. MLYNARCZYK Jean
- M. FAYOLLE Philippe
- M. GAL Thierry
- M. OSTERMANN Jean-Gabriel
- M. KOZEBAIT Arsène
- M. LEFEVRE Pascal
- M. FAGES Raymond
- M. NARCISSE Jocelyn
- M. COINE Jean-Maurice
- M. MAILLOT Jean-Baptiste
- M. BOS Didier
- M. FERINOUT Fabrice
- M. GARO Didier
- M. SAVILIA Mesmin
- M. FLOCAN Jean-Paul
- M. MALINGRE Michel
- M. LANGLET Yves
- M. DINGEVAL Raymond
- M. GONCALVES José
- M. DEPARIS Christophe
- M. DEBBAH Dominique
- M. PASQUET Patrick.

Tableau arrêté à 31 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de chef d'équipe conducteur d'automobile, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Par arrêtés de 16 juin 2008, sont nommés au grade de chef d'équipe conducteur d'automobile, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

- M. TOUBE DIKONGO Christophe
- M. BORREIL Hervé
- M. DENIMAL Olivier
- M. BOUHERRAFA Ahmed
- M. VAUVILLIER Franck
- M. DAUPIN Adrien
- M. SODMON Christophe
- M. BARBET Thierry
- M. DE PRETTO Christian
- M. MLYNARCZYK Jean
- M. FAYOLLE Philippe
- M. GAL Thierry
- M. OSTERMANN Jean-Gabriel

- M. KOZEBAIT Arsène
- M. LEFEVRE Pascal
- M. FAGES Raymond
- M. NARCISSE Jocelyn
- M. COINE Jean-Maurice
- M. MAILLOT Jean-Baptiste
- M. BOS Didier
- M. FERINOUT Fabrice
- M. GARO Didier
- M. SAVILIA Mesmin
- M. FLOCAN Jean-Paul
- M. MALINGRE Michel
- M. LANGLET Yves
- M. DINGEVAL Raymond
- M. GONCALVES José
- M. DEPARIS Christophe
- M. DEBBAH Dominique
- M. PASQUET Patrick.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de chef fossoyeur.

- M. VARNEROT Patrice.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nomination au grade de chef fossoyeur à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Par arrêté du 16 juin 2008, est nommé au grade de chef fossoyeur à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement :

A compter du 1^{er} septembre 2008 :

- M. VARNEROT Patrice.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de fossoyeur principal.

- M. AGUILERA Claude
- M. FUSTER André
- M. PANCARTE Jonny
- M. PAPIER Jean-Pierre.

Tableau arrêté à 4 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de fossoyeur principal à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Par arrêtés du 16 juin 2008, sont nommés au grade de fossoyeur principal, à la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement :

A compter du 1^{er} janvier 2008 :

- M. AGUILERA Claude
- M. FUSTER André
- M. PANCARTE Jonny.

A compter du 27 décembre 2008 :

- M. PAPIER Jean-Pierre.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de chef égoutier (mesures transitoires de la délibération DRH 2007-39 des 16 et 17 juillet 2007).

- M. LARZILLIERE Pascal.

Tableau arrêté à 1 nom.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de chef égoutier.

- M. BAUDRIN Didier
- M. PELLATI Dominique
- M. LENOX Cécilius.

Tableau arrêté à 3 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade de chef égoutier à la Direction de la Propreté et de l'Eau.

Par arrêtés de 17 juin 2008, sont nommés au grade de chef égoutier à la Direction de la Propreté et de l'Eau :

A compter du 1^{er} janvier 2008 :

- M. LARZILLIERE Pascal.

A compter du 13 juin 2008 :

- M. BAUDRIN Didier
- M. PELLATI Dominique
- M. LENOX Cécilius.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'égoutier principal.

- M. GIRARD Francis
- M. LAHAYE Gilles
- M. PATRICE Roland
- M. PELLATI Dominique
- M. RAOULT Stéphane
- M. BERTHIER Daniel

- M. PERALTA Alain
- M. LETHEROUIN Jacques
- M. FREVENT Didier
- M. QUIGNON Pascal
- M. PERU Alain
- M. LEGRAIN Denis
- M. HERREWYN Cyril
- M. LESBESLE Philippe
- M. ARNAUD François
- M. VIGUIER Jean-Léon
- M. MARCHO Henri
- M. LAMINE Thierry
- M. SIBILLY Gérard
- M. MARTIN Christophe.

Tableau arrêté à 20 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'égoutier principal, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Par arrêtés du 16 juin 2008, sont nommés au grade d'égoutier principal, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

- M. GIRARD Francis
- M. LAHAYE Gilles
- M. PATRICE Roland
- M. PELLATI Dominique
- M. RAOULT Stéphane
- M. BERTHIER Daniel
- M. PERALTA Alain
- M. LETHEROUIN Jacques
- M. FREVENT Didier
- M. QUIGNON Pascal
- M. PERU Alain
- M. LEGRAIN Denis
- M. HERREWYN Cyril
- M. LESBESLE Philippe
- M. ARNAUD François
- M. VIGUIER Jean-Léon
- M. MARCHO Henri
- M. LAMINE Thierry
- M. SIBILLY Gérard
- M. MARTIN Christophe.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade de chef d'équipe du nettoyage.

- M. LEGRAND Denis
- M. DOMICE Serge
- M. ABGRALL Christian
- M. SEBIRE Joseph

- M. BOURGEOIS Didier
- M. TIGANA Sekhou
- M. BLANCHARD Jérôme
- M. COQUELET Alain.

Tableau arrêté à 8 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Nominations
au grade de chef d'équipe du nettoyage à la
Direction de la Propreté et de l'Eau.**

Par arrêté du 16 juin 2008, sont nommés au grade de chef
d'équipe du nettoyage à la Direction de la Propreté et de l'Eau :

A compter du 13 juin 2008 :

- M. LEGRAND Denis
- M. DOMICE Serge
- M. ABGRALL Christian
- M. SEBIRE Joseph
- M. BOURGEOIS Didier
- M. TIGANA Sekhou
- M. BLANCHARD Jérôme
- M. COQUELET Alain.

**Direction des Ressources Humaines. — Tableau
d'avancement, au titre de l'année 2008, pour
l'accession au grade d'éboueur principal.**

- M. ROUILLON Gérard
- M. ROBIN Marc
- M. HOUCKE André
- M. MOHAMED TAKI Mohamed Kabir
- M. LESIEUR Alain
- M. HERON Alain
- M. ABDUL WAHAB Said
- M. GUERRAND Gilles
- M. MARIVAT Jacques
- M. TEBOUL Remy
- M. POISSON Michel
- M. TENART Eric
- M. GIRE Georges
- M. AUFFRET Michel
- M. LEMONNIER Philippe
- M. TOULAT Guy
- M. MOISAN Patrick
- M. PUPILLE Michel
- M. PLANCON Jacky
- M. LADREE Michel
- M. KHASSANI Akim
- M. DEMANET Denis
- M. JEAN Thierry
- M. BASTEL Gilbert
- M. SOUMER Christophe
- M. CHAULET Michel

- M. PICARD Jean-Claude
- M. BODIN Arnaud
- M. BLEURVACQ Jean-Claude
- M. LARCHEVEQUE Philippe
- M. GUILLOT Eric
- M. KEZZAZ Mohand
- M. NICOLE Jimmy
- M. ROMELARD Dominique
- M. DAVID Frédéric
- M. DERANGERE Patrick
- M. FALLOT Dominique
- M. MOORS Jean-Yves
- M. PONCHATEAU Daniel
- M. GARCIA Patrick
- M. FEGEANT Serge
- M. LUBETH Frédéric
- M. SALL Mohamadou
- M. RAFFLIN Yann
- M. FRUCHART Sylvain
- M. MESLATI Charles
- M. DIAKO Mamadou
- M. MILLIMONO Abel
- M. CARON Jean-Louis
- M. HUGOT William
- M. PAVEAU Dany
- M. MANAC'H Yann
- M. MARTINAT Jean-Pierre
- M. BURTIN Bruno
- M. PAVY Patrick
- M. DEBIEZ Olivier
- M. MOREL Gilbert
- M. JOUANNEAU Didier
- M. DARQC Thierry
- M. RAUX Thierry
- M. PLICHARD Christophe
- M. DESSORME Vladimir
- M. VAINQUEUR Eddy
- M. CENIER Marcel
- M. MARTY Franck
- M. BRIOT Michael
- M. PINEAU Fabrice
- M. MAINGUY Bruno
- M. SERVY Alain
- M. CORMIER Olivier
- M. SALUSTRI Serge
- M. DIVAD Steve
- M. BAJO Christophe
- M. MORVILLIERS Martial
- M. GOSSE Pascal
- M. BARRY Elhadji
- M. TACITE Condorcet
- M. BROGNOLI Patrick
- M. BOEUF Joseph
- M. POIRET Philippe
- M. MEYER Daniel
- M. PICARD Christian

— M. DIAKHITE Mamadou
 — M. HERAUD Jean Michel
 — M. LECOLINET Thierry
 — M. DECEBAL Patrick
 — M. TABARD Michel
 — M. BERNARDO Michel
 — M. VARQUET Frédéric
 — M. BORRAT François
 — M. DEVOUCOUX Jean Jacques
 — M. HOUSSEMAGNE Miguel
 — M. BOURDREZ David
 — M. DESCOS Pascal
 — M. COULIBALY Demba
 — M. PIRDOSKHAN X
 — M. CORNELIS Lionel
 — M. CAZADE Marcel
 — M. CORRE Georges
 — M. TRUAUD Patrice
 — M. DOUADY Jean Paul
 — M. INCADOU Raymond
 — M. GRANOMORT Raphaël
 — M. HURET Philippe
 — M. DUFAG Valery
 — M. LAURENT Tony
 — M. BENSADOUN Mourad
 — M. JOURDAN François
 — M. PAPIN Jean
 — M. ORTENZI Laurent
 — M. CHAINAY Tony
 — M. CANLAY Patrick
 — M. BONETTI Jean-Alfred
 — M. BOURSIER Philippe
 — M. BLANCHEMAIN Jean Luc
 — M. FERET David
 — M. CHEF Philippe
 — M. CEYRAT Philippe
 — M. GOMY Didier
 — M. FOUACHE Dany
 — M. MELEUC Vincent
 — M. GERMAIN Robert
 — M. PLUVION Christophe
 — M. SPERONI Marc
 — M. GARRIDO Roger
 — M. DARBON Laurent
 — M. PREVOST Fabrice
 — M. HERRERO Jean-Marc
 — M. PARODI Laurent
 — M. LARBANEIX Michel
 — M. FONCE Xavier
 — M. BOUHALFAYA Djemel
 — M. HAOUARI Abdel Kader
 — M. LEMPEREUR Sébastien
 — M. POTDEVIN André
 — M. ANDRE Louis
 — M. ANGER Frédéric
 — M. HAAS FRANGI François

— M. PARIS Rémy
 — M. ALEXANDRE Noël
 — M. BARDEL Michel
 — M. DANIEL Nicolas
 — M. OBER Marcel
 — M. POMREUIL Claude
 — M. AKHMOUN Cyril
 — M. KONE Djibril
 — M. JEAN Christian
 — M. CLAIN Jean-Fernand
 — M. THELLIER Fabrice
 — M. DEVOS Nicolas
 — M. PREVOST Bernard
 — M. WALY Dino
 — M. TEYSSONNEYRE André
 — M. CHIBIKH Rachid
 — M. DUCLOS Maurice
 — M. CONDAMINET Christian
 — M. COSENDAL Yves
 — M. LE ROUX Olivier
 — M. ABT Michel
 — M. DESPLANCHES Luc
 — M. NICOLAS Philippe
 — M. NAROU François
 — M. KREMER Philippe
 — M. TABUTEAU Michel
 — M. DUBREIL Nicolas
 — M. MOHAMED Hanifa
 — M. FRETTE Frédéric
 — M. NAULET Jean-Pierre
 — M. PATHIER Alain
 — M. CORNU Martial
 — M. MARCHAND Christophe
 — M. PREVOT Emmanuel
 — M. ARENA Sébastien
 — M. RICOUL Franck
 — M. KEDZIERSKI HATTE Ludovic
 — M. BOUGNON Michel
 — M. LECOMTE Jean-Paul
 — M. DUCHATELLE Olivier
 — M. MOUHAMAD Azis
 — M. PAGOT Jean Pierre
 — M. ZELTI Laurent
 — M. LALLIER Stéphane
 — M. ZEHR Patrick
 — M. CARRION Alain
 — M. BOTREL Laurent.

Tableau arrêté à 185 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nomination au grade d'éboueur principal, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Par arrêtés de 16 juin 2008, sont nommés au grade d'éboueur principal, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

— M. ROUILLON Gérard
— M. ROBIN Marc
— M. HOUCKE André
— M. MOHAMED TAKI Mohamed Kabir
— M. LESIEUR Alain
— M. HERON Alain
— M. ABDUL WAHAB Said
— M. GUERRAND Gilles
— M. MARIVAT Jacques
— M. TEBOUL Rémy
— M. POISSON Michel
— M. TENART Eric
— M. GIRE Georges
— M. AUFFRET Michel
— M. LEMONNIER Philippe
— M. TOULAT Guy
— M. MOISAN Patrick
— M. PUPILLE Michel
— M. PLANCON Jacky
— M. LADREE Michel
— M. KHASSANI Akim
— M. DEMANET Denis
— M. JEAN Thierry
— M. BASTEL Gilbert
— M. SOUMER Christophe
— M. CHAULET Michel
— M. PICARD Jean-Claude
— M. BODIN Arnaud
— M. BLEURVACQ Jean-Claude
— M. LARCHEVEQUE Philippe
— M. GUILLOT Eric
— M. KEZZAZ Mohand
— M. NICOLE Jimmy
— M. ROMELARD Dominique
— M. DAVID Frédéric
— M. DERANGERE Patrick
— M. FALLOT Dominique
— M. MOORS Jean-Yves
— M. PONCHATEAU Daniel
— M. GARCIA Patrick
— M. FEGEANT Serge
— M. LUBETH Frédéric
— M. SALL Mohamadou
— M. RAFFLIN Yann
— M. FRUCHART Sylvain
— M. MESLATI Charles
— M. DIAKO Mamadou
— M. MILLIMONO Abel
— M. CARON Jean-Louis
— M. HUGOT William
— M. PAVEAU Dany
— M. MANAC'H Yann
— M. MARTINAT Jean-Pierre
— M. BURTIN Bruno
— M. PAVY Patrick
— M. DEBIEZ Olivier

— M. MOREL Gilbert
— M. JOUANNEAU Didier
— M. DARCO Thierry
— M. RAUX Thierry
— M. PLICHARD Christophe
— M. DESSORME Vladimir
— M. VAINQUEUR Eddy
— M. CENIER Marcel
— M. MARTY Franck
— M. BRIOT Michaël
— M. PINEAU Fabrice
— M. MAINGUY Bruno
— M. SERVY Alain
— M. CORMIER Olivier
— M. SALUSTRI Serge
— M. DIVAD Steve
— M. BAJO Christophe
— M. MORVILLIERS Martial
— M. GOSSE Pascal
— M. BARRY Elhadji
— M. TACITE Condorcet
— M. BROGNOLI Patrick
— M. BOEUF Joseph
— M. POIRET Philippe
— M. MEYER Daniel
— M. PICARD Christian
— M. DIAKHITE Mamadou
— M. HERAUD Jean-Michel
— M. LECOLINET Thierry
— M. DECEBAL Patrick
— M. TABARD Michel
— M. BERNARDO Michel
— M. VARQUET Frédéric
— M. BORRAT François
— M. DEVOUCOUX Jean-Jacques
— M. HOUSSEMAGNE Miguel
— M. BOURDREZ David
— M. DESCOS Pascal
— M. COULIBALY Demba
— M. PIRDOSKHAN X
— M. CORNELIS Lionel
— M. CAZADE Marcel
— M. CORRE Georges
— M. TRUAUD Patrice
— M. DOUADY Jean-Paul
— M. INCADOU Raymond
— M. GRANOMORT Raphaël
— M. HURET Philippe
— M. DUFAG Valery
— M. LAURENT Tony
— M. BENSADOUN Mourad
— M. JOURDAN François
— M. PAPIN Jean
— M. ORTENZI Laurent
— M. CHAINAY Tony
— M. CANLAY Patrick

— M. BONETTI Jean-Alfred
 — M. BOURSIER Philippe
 — M. BLANCHEMAIN Jean-Luc
 — M. FERET David
 — M. CHEF Philippe
 — M. CEYRAT Philippe
 — M. GOMY Didier
 — M. FOUACHE Dany
 — M. MELEUC Vincent
 — M. GERMAIN Robert
 — M. PLUVION Christophe
 — M. SPERONI Marc
 — M. GARRIDO Roger
 — M. DARBON Laurent
 — M. PREVOST Fabrice
 — M. HERRERO Jean-Marc
 — M. PARODI Laurent
 — M. LARBANEIX Michel
 — M. FONCE Xavier
 — M. BOUHALFAYA Djemel
 — M. HAOUARI Abdel Kader
 — M. LEMPEREUR Sébastien
 — M. POTDEVIN André
 — M. ANDRE Louis
 — M. ANGER Frédéric
 — M. HAAS FRANGLI François
 — M. PARIS Rémy
 — M. ALEXANDRE Noël
 — M. BARDEL Michel
 — M. DANIEL Nicolas
 — M. OBER Marcel
 — M. POMREUIL Claude
 — M. AKHMOUN Cyril
 — M. KONE Djibril
 — M. JEAN Christian
 — M. CLAIN Jean Fernand
 — M. THELLIER Fabrice
 — M. DEVOS Nicolas
 — M. PREVOST Bernard
 — M. WALY Dino
 — M. TEYSSONNEYRE André
 — M. CHIBIKH Rachid
 — M. DUCLOS Maurice
 — M. CONDAMINET Christian
 — M. COSENDAI Yves
 — M. LE ROUX Olivier
 — M. ABT Michel
 — M. DESPLANCHES Luc
 — M. NICOLAS Philippe
 — M. NAROU François
 — M. KREMER Philippe
 — M. TABUTEAU Michel
 — M. DUBREIL Nicolas
 — M. MOHAMED Hanifa
 — M. FRETTE Frédéric
 — M. NAULET Jean-Pierre

— M. PATHIER Alain
 — M. CORNU Martial
 — M. MARCHAND Christophe
 — M. PREVOT Emmanuel
 — M. ARENA Sébastien
 — M. RICOUL Franck
 — M. KEDZIERSKI HATTE Ludovic
 — M. BOUGNON Michel
 — M. LECOMTE Jean-Paul
 — M. DUCHATELLE Olivier
 — M. MOUHAMAD Azis
 — M. PAGOT Jean-Pierre
 — M. ZELTI Laurent
 — M. LALLIER Stéphane
 — M. ZEHR Patrick
 — M. CARRION Alain
 — M. BOTREL Laurent.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique principal de 1^{re} classe.

— M. ROCCHI Frédéric
 — M. LELAY Yves
 — M. VIEILLE Serge
 — M. GEFFROY Pierre
 — M. GALIZZI Henri
 — M. PINSARD Michel
 — M. NIANG Pascal
 — M. BOUTIN Joseph
 — M. COLIN Bernard
 — M. GUILLOU Jacques
 — M. DETREILLE Jean
 — M. CRESPIN Gérard
 — M. BODEN Michel
 — M. LAFITTE Alain
 — M. FOSSATTI Michel
 — M. DUMONT Didier
 — M. SIMONET Christian
 — M. GUERIN Bruno
 — M. RACON Daniel
 — M. ROBAK Philippe
 — M. VESPUCE Yvan
 — M. BARTHELEMY Gilbert
 — M. BENJAMIN Joël
 — M. LEMONY Jean-Claude
 — M. BONVARD Georges Nestor
 — M. FLAGEUL Yves
 — M. RIVAL Alex
 — M. CHICOT Jocelyn
 — M. BUTTEY Jean-Paul
 — M. BOURDON Dominique
 — M. OLLIVIER Pascal
 — M. DESTRAC Michel
 — M. BRETON Jean-Paul
 — M. LAGACHE Bruno

— M. LECOCQ Eric
 — M. MIRABEL Luc
 — M. GRIVEAU Stéphane
 — M. BRICE Bruno
 — M. VESPUCE Juste
 — M. CHEVALIER Gilles
 — M. VANHEE Patrice
 — M. MORVAN André
 — M. NOEL Jean
 — M. BEUGNON Vincent
 — M. FOREST Gérard
 — M. MICHEL Georges
 — M. QUILLET Olivier
 — M. MISSIOU Philippe
 — M. COLER Marcel
 — M. MAJEWSKI Jean-Luc
 — M. ABENZOAR Barnabé
 — M. TOMASZEWSKI Jacques
 — M. MOUSICA Marc
 — M. RASO Jean-Marc
 — M. DONNET Patrice
 — M. MAS Jean-Claude
 — M. ANDRE Léon
 — M. DO Auguste
 — M. SCATIGNO Salvator
 — M. GASPARINI Vincenzo
 — M. NANTE Bernard
 — M. CELLIER Patrick
 — M. PAEMELAERE Daniel
 — M. JOUVENCEAU Franck
 — M. RAPA Christian
 — M. MOINEAU Benjamin
 — M. FROIDEVAUX Serge
 — M. ZIMMER Jean-Marc
 — M. LEGRAND Jean-Claude
 — M. VENTURA Fred
 — M. POUTHAS Armand
 — M. KHAZANI Claude
 — M. MOISY Christophe
 — M. GUILLERM Christophe
 — M. BLATEYRON Sylvain
 — M. LECHEVIN Richard
 — M. GODARD Jacques
 — M. GANDREY Eric
 — M. MEKHZOUM Saïd
 — M. FRICHE Jean-Michel
 — M. ZIEGLER Patrick
 — M. NUGUET Jacques
 — M. RAGOT Pascal
 — M. HOUSSOY Guy Camille
 — M. BOURGEOIS Xavier
 — M. BALOUZAT Claude
 — M. BLOT Georges
 — M. DJERMANE Kamel
 — M. HAMEL Jean-Pierre
 — M. BRISIGHELLO Pierre

— M. DORANGES Victorius
 — M. JASARON Irénée
 — M. LERICQ Alain
 — M. CHABOUNI Karim
 — M. BESSE Pierre
 — M. PENAFIEL Yves
 — M. BOSCHER Michel
 — M. RIVEREAU Jean-Gilles
 — M. BABU Jean-Paul.
 — M. JOFFIN René.

Tableau arrêté à 100 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Nominations
 au grade d'adjoint technique principal de 1^{re}
 classe, à compter du 1^{er} janvier 2008.**

Par arrêtés de 16 juin 2008, sont nommés au grade d'adjoint
 technique principal de 1^{re} classe, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

— M. ROCCHI Frédéric
 — M. LELAY Yves
 — M. VIEILLE Serge
 — M. GEFFROY Pierre
 — M. GALIZZI Henri
 — M. PINSARD Michel
 — M. NIANG Pascal
 — M. BOUTIN Joseph
 — M. COLIN Bernard
 — M. GUILLOU Jacques
 — M. DETREILLE Jean
 — M. CRESPIN Gérard
 — M. BODEN Michel
 — M. LAFITTE Alain
 — M. FOSSATTI Michel
 — M. DUMONT Didier
 — M. SIMONET Christian
 — M. GUERIN Bruno
 — M. RACON Daniel
 — M. ROBAK Philippe
 — M. VESPUCE Yvan
 — M. BARTHELEMY Gilbert
 — M. BENJAMIN Joël
 — M. LEMONY Jean-Claude
 — M. BONVARD Georges Nestor
 — M. FLAGEUL Yves
 — M. RIVAL Alex
 — M. CHICOT Jocelyn
 — M. BUTTEY Jean-Paul
 — M. BOURDON Dominique
 — M. OLLIVIER Pascal
 — M. DESTRAC Michel
 — M. BRETON Jean-Paul

— M. LAGACHE Bruno
 — M. LECOCQ Eric
 — M. MIRABEL Luc
 — M. GRIVEAU Stéphane
 — M. BRICE Bruno
 — M. VESPUCE Juste
 — M. CHEVALIER Gilles
 — M. VANHEE Patrice
 — M. MORVAN André
 — M. NOEL Jean
 — M. BEUGNON Vincent
 — M. FOREST Gérard
 — M. MICHEL Georges
 — M. QUILLET Olivier
 — M. MISSIOU Philippe
 — M. COLER Marcel
 — M. MAJEWSKI Jean-Luc
 — M. ABENZOAR Barnabé
 — M. TOMASZEWSKI Jacques
 — M. MOUSICA Marc
 — M. RASO Jean-Marc
 — M. DONNET Patrice
 — M. MAS Jean-Claude
 — M. ANDRE Léon
 — M. DO Auguste
 — M. SCATIGNO Salvator
 — M. GASPARINI Vincenzo
 — M. NANTE Bernard
 — M. CELLIER Patrick
 — M. PAEMELAERE Daniel
 — M. JOUVENCEAU Franck
 — M. RAPA Christian
 — M. MOINEAU Benjamin
 — M. FROIDEVAUX Serge
 — M. ZIMMER Jean-Marc
 — M. LEGRAND Jean-Claude
 — M. VENTURA Fred
 — M. POUTHAS Armand
 — M. KHAZANI Claude
 — M. MOISY Christophe
 — M. GUILLERM Christophe
 — M. BLATEYRON Sylvain
 — M. LECHEVIN Richard
 — M. GODARD Jacques
 — M. GANDREY Eric
 — M. MEKHZOUM Saïd
 — M. FRICHE Jean-Michel
 — M. ZIEGLER Patrick
 — M. NUGUET Jacques
 — M. RAGOT Pascal
 — M. HOUSOY Guy-Camille
 — M. BOURGEOIS Xavier
 — M. BALOUZAT Claude
 — M. BLOT Georges
 — M. DJERMANE Kamel
 — M. HAMEL Jean-Pierre

— M. BRISIGHELLO Pierre
 — M. DORANGES Victorius
 — M. JASARON Irénée
 — M. LERICQ Alain
 — M. CHABOUNI Karim
 — M. BESSE Pierre
 — M. PENAFIEL Yves
 — M. BOSCHER Michel
 — M. RIVEREAU Jean-Gilles
 — M. BABU Jean-Paul
 — M. JOFFIN René.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe.

— M. MOREAUX Alain
 — M. BLATY Alain
 — M. SPRIET Sylvain
 — M. AVRIL Daniel Léocadie
 — M. GIRAUD Marcel
 — M. BOA Gervais
 — M. ROBIC Didier
 — M. TRIBOUILLARD Jacques
 — M. DOURVER Sylvain
 — M. ROYER Michel
 — M. CARRE Guy
 — M. BOUDAREL Jean-François
 — M. ACHOUR Joseph
 — M. ABELLI Romain
 — M. SCHULER Freddy
 — M. NORBLIN Didier
 — M. KIELH Patrick
 — M. ROYARD Aurore
 — M. PARCELLIER Patrick
 — M. MONFORT Eric
 — M. BENAMOU Jacques
 — M. PETIT Patrick
 — M. KTORZA Sauveur
 — M. TANIELIAN Jean-Paul
 — M. BOS Christian
 — M. GHARBI René
 — M. PAKA Claude
 — M. GRONDIN André
 — M. SANCHIS Gérard
 — M. LEMERET Patrice
 — M. AGON Alain
 — M. BORDES Jean-Jacques
 — M. GONTIER Daniel
 — M. PASSAVE Gilles
 — M. FONLEBECK Edouard
 — M. MOREAU Casimir
 — M. POTREL Jacques
 — M. POPOTE Ferdin
 — M. BOZOR Jean-Justin
 — M. BENOIT Jean-François

— M. BIAS Jérémie
 — M. ALERTE Alex
 — M. DAMBERT Maxime
 — M. LAVILLE André
 — M. BARJOT Jean-Claude
 — M. BIQUE Marceau
 — M. CORE Jacques
 — M. KENNER Bernard
 — M. BRICE Philippe
 — Mme L'HEUREUX Juliette
 — M. ROUSSAS Emilien
 — M. GENGOUL Elie
 — M. CLAIRY Christian
 — M. BOULANGER Emmanuel
 — M. DORANGES Michel
 — M. ROMAIN Rosan
 — M. LECAT Philippe
 — M. AURELA Marcellus
 — M. FIFI Ignace
 — M. BALLEST Jean-Louis
 — M. LE DUGOU Jean-Paul
 — M. RACARY Michel
 — M. LONCLE Bernard
 — M. SAINT VAL Saint Juste
 — M. SABOUREAU Daniel
 — M. BOUBEKEUR Boualem
 — M. CECILIE Michel
 — M. MONTEVERDI Yves
 — M. GASPALON Jean Léandre
 — M. LANCIEN Guy
 — M. BADRI Aubin
 — M. TAVER Maximin
 — Mme RATIE Françoise
 — M. ENET Claude
 — M. DOUTRELUIGNE Thierry
 — M. LEBAS Patrick
 — M. THEOPHILE Guy
 — M. MATHAR Joseph
 — M. TACITA Maurice
 — M. GAUTHE Gérard.

Tableau arrêté à 80 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
 et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

**Direction des Ressources Humaines. — Nominations
 au grade d'adjoint technique principal de
 2^e classe, à compter du 1^{er} janvier 2008.**

Par arrêtés de 16 juin 2008, sont nommés au grade d'adjoint
 technique principal de 2^e classe, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

— M. MOREAUX Alain
 — M. BLATY Alain
 — M. SPRIET Sylvain

— M. AVRIL Daniel Léocadie
 — M. GIRAUD Marcel
 — M. BOA Gervais
 — M. ROBIC Didier
 — M. TRIBOUILLARD Jacques
 — M. DOURVER Sylvain
 — M. ROYER Michel
 — M. CARRE Guy
 — M. BOUDAREL Jean-François
 — M. ACHOUR Joseph
 — M. ABELLI Romain
 — M. SCHULER Freddy
 — M. NORBLIN Didier
 — M. KIELH Patrick
 — Mme ROYARD Aurore
 — M. PARCELLIER Patrick
 — M. MONFORT Eric
 — M. BENAMOU Jacques
 — M. PETIT Patrick
 — M. KTORZA Sauveur
 — M. TANIELIAN Jean-Paul
 — M. BOS Christian
 — M. GHARBI René
 — M. PAKA Claude
 — M. GRONDIN André
 — M. SANCHIS Gérard
 — M. LEMERET Patrice
 — M. AGON Alain
 — M. BORDES Jean-Jacques
 — M. GONTIER Daniel
 — M. PASSAVE Gilles
 — M. FONLEBECK Edouard
 — M. MOREAU Casimir
 — M. POTREL Jacques
 — M. POPOTE Ferdin
 — M. BOZOR Jean-Justin
 — M. BENOIT Jean-François
 — M. BIAS Jérémie
 — M. ALERTE Alex
 — M. DAMBERT Maxime
 — M. LAVILLE André
 — M. BARJOT Jean-Claude
 — M. BIQUE Marceau
 — M. CORE Jacques
 — M. KENNER Bernard
 — M. BRICE Philippe
 — Mme L'HEUREUX Juliette
 — M. ROUSSAS Emilien
 — M. GENGOUL Elie
 — M. CLAIRY Christian
 — M. BOULANGER Emmanuel
 — M. DORANGES Michel
 — M. ROMAIN Rosan
 — M. LECAT Philippe
 — M. AURELA Marcellus
 — M. FIFI Ignace

- M. BALLEZ Jean-Louis
- M. LE DUGOU Jean-Paul
- M. RACARY Michel
- M. LONCLE Bernard
- M. SAINT VAL Saint Juste
- M. SABOUREAU Daniel
- M. BOUBEKEUR Boualem
- M. CECILIE Michel
- M. MONTEVERDI Yves
- M. GASPALON Jean Léandre
- M. LANCIEN Guy
- M. BADRI Aubin
- M. TAVER Maximin
- Mme RATIE Françoise
- M. ENET Claude
- M. DOUTRELUIGNE Thierry
- M. LEBAS Patrick
- M. THEOPHILE Guy
- M. MATHAR Joseph
- M. TACITA Maurice
- M. GAUTHE Gérard.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique de 1^{re} classe.

- M. LINCERTAIN José
- M. CLAIRE Hugues
- M. CARBETI Franck
- M. SAINTEN Espère
- M. DELORME Michel
- M. GALVEZ Alain
- M. COLER Evariste
- M. DENDELE Magloire
- M. MONLOUIS Euloge
- M. MEUBRY Roland
- M. SEILLIER Thierry
- M. LUREL Urbain
- M. PAQUET Thierry
- M. BOYER Régis
- M. MARTIN Bernard
- M. MONTELLA Pierre
- M. COLLET René
- M. ABRIAL Franck
- M. LE BITOUX Laurent
- M. BOSELLO Laurent.

Tableau arrêté à 20 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique de 1^{re} classe, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Par arrêtés de 16 juin 2008, sont nommés au grade d'adjoint technique de 1^{re} classe, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

- M. LINCERTAIN José
- M. CLAIRE Hugues
- M. CARBETI Franck
- M. SAINTEN Espère
- M. DELORME Michel
- M. GALVEZ Alain
- M. COLER Evariste
- M. DENDELE Magloire
- M. MONLOUIS Euloge
- M. MEUBRY Roland
- M. SEILLIER Thierry
- M. LUREL Urbain
- M. PAQUET Thierry
- M. BOYER Régis
- M. MARTIN Bernard
- M. MONTELLA Pierre
- M. COLLET René
- M. ABRIAL Franck
- M. LE BITOUX Laurent
- M. BOSELLO Laurent.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement pour l'accession au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 1^{re} classe, au titre de l'année 2008.

- M. MERLYNCK Georges
- M. BEAUDOUIN Gérard
- M. TASSIN Jean Pierre
- M. CROMBECQUE Daniel
- M. SELDIR Yvon
- M. DELMEZ Alain
- M. VERMERSCH Vincent
- M. AUDIOT Pierre
- M. DEPOLLIER Fabrice
- M. PERRAULT Eric
- M. GARCIA Bruno
- M. JANNEAU Fabrice
- M. MICHE Emmanuel
- M. TKATCHENKO Michel
- M. DJIKI Pierre.

Tableau arrêté à 15 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 1^{re} classe, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Par arrêtés du 16 juin 2008, sont nommés au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 1^{re} classe, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

- M. MERLYNCK Georges
- M. BEAUDOUIN Gérard

- M. TASSIN Jean Pierre
- M. CROMBECQUE Daniel
- M. SELDIR Yvon
- M. DELMEZ Alain
- M. VERMERSCH Vincent
- M. AUDIOT Pierre
- M. DEPOLLIER Fabrice
- M. PERRAULT Eric
- M. GARCIA Bruno
- M. JANNEAU Fabrice
- M. MICHE Emmanuel
- M. TKATCHENKO Michel
- M. DJIKI Pierre.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 2^e classe.

- M. HOUDANT Didier
- M. BOUZNAD Rabah
- M. DAUVILLIER Joël
- M. TOURRAINE Lucien
- M. CIBOT Dominique
- Mme COUDAIR Yolande
- M. RICARD François
- M. ANNEQUIN Jean-Michel
- M. JEANNIN Thierry
- M. LEBORGNE Alain
- M. LEBON René Stanislas
- M. POTEZ Yves Marcel
- M. LEROUX-AUTECHAUD Philippe
- M. BRETHIOT Michel
- M. LUSSIAU Dominique
- M. SAINT JOANIS Georges
- M. GANIER Olivier
- M. MARC Dominique
- M. ANDRIEU Daniel
- M. GRUEBER Francis.

Tableau arrêté à 20 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 2^e classe, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Par arrêtés du 16 juin 2008, sont nommés au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement principal de 2^e classe, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

- M. HOUDANT Didier
- M. BOUZNAD Rabah
- M. DAUVILLIER Joël
- M. TOURRAINE Lucien

- M. CIBOT Dominique
- Mme COUDAIR Yolande
- M. RICARD François
- M. ANNEQUIN Jean-Michel
- M. JEANNIN Thierry
- M. LEBORGNE Alain
- M. LEBON René-Stanislas
- M. POTEZ Yves-Marcel
- M. LEROUX-AUTECHAUD Philippe
- M. BRETHIOT Michel
- M. LUSSIAU Dominique
- M. SAINT JOANIS Georges
- M. GANIER Olivier
- M. MARC Dominique
- M. ANDRIEU Daniel
- M. GRUEBER Francis.

Direction de Ressources Humaines. — Tableau d'avancement au titre de l'année 2008 pour l'accession au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de 1^{re} classe.

- M. JAMETAL André
- M. DENOM Claude
- M. HIVERT Jean-Claude
- M. LAMARRE Guy
- M. DUBOIS Serge
- M. REMY ZEPHIR Pierre
- Mme BRIENT Patricia
- M. MARCHAND Olivier
- M. ESNAULT Michel
- M. DIALLO Alpha
- M. ROSAN Jacky
- M. TROUBE Olivier
- M. LEMAIRE Daniel
- M. VELLA Fabrice
- M. BARBIERE Pascal
- Mme SAUROU Marie-France
- M. GUENEE Didier.

Tableau arrêté à 17 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de 1^{re} classe, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Par arrêtés du 16 juin 2008, sont nommés au grade d'adjoint technique de l'eau et de l'assainissement de 1^{re} classe, à compter du 1^{er} janvier 2008 :

- M. JAMETAL André
- M. DENOM Claude
- M. HIVERT Jean-Claude
- M. LAMARRE Guy

- M. DUBOIS Serge
- M. REMY ZEPHIR Pierre
- Mme BRIENT Patricia
- M. MARCHAND Olivier
- M. ESNAULT Michel
- M. DIALLO Alpha
- M. ROSAN Jacky
- M. TROUBE Olivier
- M. LEMAIRE Daniel
- M. VELLA Fabrice
- M. BARBIERE Pascal
- Mme SAUROU Marie-France
- M. GUENEE Didier.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique des collèges principal de 1^{re} classe.

- Mme PEPOUEY Huguette
- Mme POLTER Michèle
- M. BO Philippe.

Tableau arrêté à 3 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières
Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique des collèges principal de 1^{re} classe, à la Direction des Affaires Scolaires.

Par arrêtés du 16 juin 2008, sont nommés au grade d'adjoint technique des collèges principal de 1^{re} classe, à la Direction des Affaires Scolaires :

A compter du 1^{er} janvier 2008 :

- Mme PEPOUEY Huguette
- Mme POLTER Michèle.

A compter du 1^{er} septembre 2008 :

- M. BO Philippe.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique des collèges principal de 2^e classe.

- M. GLIN Alain
- Mme VAILLANT Simone
- M. HIMMER Dominique
- M. BRIVAL Lucien
- M. LABOISSE François
- M. BONNEVALLE Eric
- M. KOMAIN Erick
- Mme LAMI-LACOEUILHE Claire
- M. GAMBUSSEAU Jean-Jacques

- M. LUTCIN Hilaire
 - M. LESUEUR Edmond
 - M. COLLETTE Gérard
 - M. HERICHER Daniel
 - M. CLERQUI Lambert
 - M. JEANDOUX Christian
 - M. LEPROUST Jacky
 - M. ELIEZER-VANEROT Claude
 - M. CAFE Ernest
 - M. SAINT MARC Eric.
- Tableau arrêté à 19 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général
et par délégation,
Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières
Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique principal des collèges de 1^{re} classe, à compter du 1^{er} janvier 2008, à la Direction des Affaires Scolaires.

Par arrêtés du 16 juin 2008, sont nommés au grade d'adjoint technique principal des collèges de 1^{re} classe, à compter du 1^{er} janvier 2008, à la Direction des Affaires Scolaires :

A compter du 1^{er} janvier 2008 :

- M. GLIN Alain
- Mme VAILLANT Simone
- M. HIMMER Dominique
- M. BRIVAL Lucien
- M. LABOISSE François
- M. BONNEVALLE Eric
- M. KOMAIN Erick
- Mme LAMI-LACOEUILHE Claire
- M. GAMBUSSEAU Jean-Jacques
- M. LUTCIN Hilaire
- M. LESUEUR Edmond
- M. COLLETTE Gérard
- M. HERICHER Daniel
- M. CLERQUI Lambert
- M. JEANDOUX Christian
- M. LEPROUST Jacky
- M. ELIEZER-VANEROT Claude
- M. CAFE Ernest.

A compter du 1^{er} septembre 2008 :

- M. SAINT MARC Eric.

Direction des Ressources Humaines. — Tableau d'avancement, au titre de l'année 2008, pour l'accession au grade d'adjoint technique des collèges de 1^{re} classe.

- Mlle DINART Simone
- Mlle CUEILLE Daniëlle
- Mlle MEZY Monique
- Mme FICHET Catherine
- M. TOURRAINE Marian
- Mme PAMPHILE Maryse
- Mme NEBOT Suzelle
- M. POUPARD Lionel

— Mme JANSSENS Danièle
 — Mme JUBENOT Ninotte
 — Mme GOUNET Théophila
 — Mme SEGOR Laurette
 — Mlle CESARIN Bernadette
 — Mlle MALHEIRO Camille
 — Mlle CURIUS Agnès
 — Mme BOUCHELAGHEM Zouina
 — Mme NECHARD Odette
 — M. CALMO Robert
 — Mme SEBERT Jocelyne
 — Mlle FALBAIRE Françoise
 — Mlle JARNET Ghislaine
 — Mme DELORT Martine
 — Mme PELAGE Justine
 — Mme GEOFFROY Marilène
 — Mlle MONLOUIS BONNAIRE Marie-Andrée
 — Mme EDOUARD Christiane
 — Mlle AVILON Colette
 — Mme PAYET Marie-Ange
 — Mme FLEURAL Annick
 — Mme LAPLUME Renée
 — Mlle BERTHELY Maryse
 — M. GERMANICUS Richard
 — Mlle DELOPHONT Edmonde
 — Mme CAFE Danielle
 — Mme THEZENAS Lucette
 — Mme NIVINEC Danièle
 — Mme CLODION Babyllas
 — Mme TOUSSAY Jeanine
 — Mme BESSEAU Liliane
 — Mlle HIERSO Juliette
 — M. GUILLAUME Gilbert
 — Mme JACQUES Annick
 — Mme GONDOUIN Françoise
 — Mlle VAGNER Martine
 — M. SAMPANA VINCENT Mohamadou.

Tableau arrêté à 45 noms.

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Maire de Paris,
 Président du Conseil de Paris
 siégeant en formation de Conseil Général
 et par délégation,

Le Sous-Directeur des Emplois et des Carrières

Marc-Antoine DUCROCQ

Direction des Ressources Humaines. — Nominations au grade d'adjoint technique des collèges de 1^{re} classe, à la Direction des Affaires Scolaires.

Par arrêtés du 16 juin 2008, sont nommés au grade d'adjoint technique des collèges de 1^{re} classe, à la Direction des Affaires Scolaires :

— A compter du 1^{er} janvier 2008 :

- Mlle DINART Simone
- Mlle CUEILLE Danielle
- Mlle MEZY Monique
- Mme FICHET Catherine
- M. TOURRAINE Marian

- Mme PAMPHILE Maryse
- Mme NEBOT Suzelle
- M. POUPARD Lionel
- Mme JANSSENS Danièle
- Mme JUBENOT Ninotte
- Mme GOUNET Théophila
- Mme SEGOR Laurette
- Mlle CESARIN Bernadette
- Mlle MALHEIRO Camille
- Mlle CURIUS Agnès
- Mme BOUCHELAGHEM Zouina
- Mme NECHARD Odette
- M. CALMO Robert
- Mme SEBERT Jocelyne
- Mlle FALBAIRE Françoise
- Mlle JARNET Ghislaine
- Mme DELORT Martine
- Mme PELAGE Justine
- Mme GEOFFROY Marilène
- Mlle MONLOUIS BONNAIRE Marie-Andrée
- Mme EDOUARD Christiane
- Mlle AVILON Colette
- Mme PAYET Marie-Ange
- Mme FLEURAL Annick
- Mme LAPLUME Renée
- Mlle BERTHELY Maryse
- M. GERMANICUS Richard
- Mlle DELOPHONT Edmonde
- Mme CAFE Danielle
- Mme THEZENAS Lucette
- Mme NIVINEC Danièle
- Mme CLODION Babyllas
- Mme TOUSSAY Jeanine
- Mme BESSEAU Liliane
- Mlle HIERSO Juliette
- M. GUILLAUME Gilbert
- Mme JACQUES Annick
- Mme GONDOUIN Françoise
- Mlle VAGNER Martine.

— A compter du 1^{er} décembre 2008 :

- M. SAMPANA VINCENT Mohamadou.

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours interne pour l'accès au corps des adjoints d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris, dans la spécialité activités périscolaires, ouvert à partir du 17 mars 2008 pour soixante postes.

- 1 — Mlle FAVREAU Anne-Laure
- 2 — Mme LARBI-HORNY Prisca
- 3 — M. FORT Julien
- 4 — M. LOPEZ Franck
- 5 — M. DEMURE Thierry
- 6 — M. GOUT Géraud
- 7 — M. MAY Yannick
- 8 — Mme SALAMANCA-SALAMANCA SERNA Dulfary
- 9 — M. RAILANE Mustapha

- 10 — Mlle FONTAINE Emilie
- 11 — Mlle MICHAUT Sylvie
- 12 — M. LEVASSEUR Jean-Christophe
- 13 — Mlle CASSAN Hélène
- 14 — M. GIRARD Cyrille
- 15 — M. ROBLET Guillaume
- 16 — Mlle DESCHAUX BEAUME Marie-Anne
- 17 — M. BONVARLET Théodore
- 18 — Mlle LUCAS Audrey
- 19 — Mlle BOUDAL Barbara
- 20 — M. DOUY Antonin
- 21 — Mlle BILLAULT Camille
- 22 — M. HADJ BENELEZAAR Mostefa
- 23 — M. BERRIRI Mehdi
- 24 — Mlle TEBBAL Hacinna
- 25 — M. BOUCHAN Sébastien
- 26 — Mlle PAILLARD Denise
- 27 — Mlle JAUNARD Emilie
- 28 — Mlle LECAT Kathie
- 29 — Mlle LABARTHE Alexandrine
- 30 — M. MUGERIN Denis
- 31 — Mlle PONCELET Catherine
- 32 — M. VU Duc Tuan
- 33 — M. LEMAITRE Frédéric
- 34 — Mlle LIMBOUR Joan
- 35 — M. REVARIN Nicolas
- 36 — Mlle CHERIF Samira
- 37 — Mlle BOCCHINO Florence
- 38 — Mlle GNILITZKY Morgane
- 39 — M. BEUN Martial
- 40 — M. LEVERT Michel.

Arrête la présente liste à 40 (quarante) noms.

Fait à Paris, le 17 juin 2008

Le Président du Jury

Philippe AUGUSTIN LUCILE

Direction des Ressources Humaines. — Liste par ordre de mérite des candidat(e)s déclaré(e)s reçu(e)s au concours externe pour l'accès au corps des adjoints d'animation et d'action sportive de la Commune de Paris, dans la spécialité activités périscolaires, ouvert à partir du 17 mars 2008 pour soixante postes.

- 1 — Mlle HARDES Diana
- 2 — Mlle MASSE Marie
- 3 — Mlle BRANCO Isabelle
- 4 — Mlle IDBAIH Jamila
- 5 — Mlle MATHON Laurence
- 6 — Mlle FAUVET Carine
- 7 — Mlle LEFRERE Adeline
- 8 — M. SCRIVE Michel
- 9 — Mme AWERBUCH Florence
- 10 — Mlle TISSIER Claire
- 11 — Mme ABDERRAHIM-ZOUAOUI Anissa
- 12 — Mlle SOUNDOROM Christelle
- 13 — M. CHATHUANT CINTRAT-CHATHUANT Jonathan
- 14 — Mlle AUBE Mélina

- 15 — M. BOUGRINE Kamel
- 16 — Mlle JOUGLEUX Virginie
- 17 — M. MAKALOU Youssoufou
- 18 — Mme BRICE-BERTHET Virginie
- 19 — M. BAILLY Tony
- 20 — Mlle SIBY Mariamou
- 21 — Mlle PIGEAT Nadine
- 22 — Mlle CASSIO Angélique
- 23 — Mlle OZCAN Nurdan
- 24 — Mlle OXIDE Jane
- 25 — Mlle HALTER Rachel
- 26 — M. SYMPHOR Olivier
- 27 — Mlle BORES Guylaine
- 28 — Mlle GUILLAUME Sylvie
- 29 — Mlle SLAMA Rim
- 30 — Mlle ALIBERTI Isabelle
- 31 — Mlle SAUVADET Sophie
- 32 — M. THIERRY Nicolas
- 33 — Mlle CHOSE Aurélie
- 34 — Mlle ROUICHI Sabrina
- 35 — Mlle BRELAUD Mathilde
- 36 — Mlle NOELLE Virginie
- 37 — Mlle BARBAULT Céline
- 38 — Mlle MARAUX Marion
- 39 — Mlle BOUGHET Ségolène
- 40 — M. AUGUSTE CHARLERY Jérôme
- 41 — Mlle CADIOT Gladys
- 42 — Mlle DIOP Ndeye
- 43 — Mlle MEUNIER Sandra
- 44 — M. LATOUR Emmanuel
- 45 — Mlle GUSTO Johana.

Arrête la présente liste à 45 (quarante-cinq) noms.

Fait à Paris, le 19 juin 2008

La Présidente du Jury

Louise YAHIAOUI

Direction des Ressources Humaines. — Ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité activités de la natation.

Le Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération DRH 108 des 15 et 16 décembre 2003 relative aux modalités d'établissement et d'utilisation des listes complémentaires pour les recrutements par voie de concours ;

Vu la délibération DRH 37-1° des 15 et 16 décembre 2003 fixant le statut particulier applicable au corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 57 des 5 et 6 juillet 2004 fixant la nature des épreuves et le règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité activités de la natation s'ouvriront à partir du 8 décembre 2008 à Paris ou en proche banlieue pour 15 postes.

Art. 2. — La répartition des postes est fixée comme suit :

- concours externe : 8 ;
- concours interne : 7.

Art. 3. — Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 8 septembre 2008 au 9 octobre 2008 inclus par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr rubrique « calendrier prévisionnel et première inscription ».

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes de dossiers adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €. Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 9 octobre 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

Art. 4. — La constitution du jury sera fixée par un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Pour le Maire de Paris
et par délégation,
*Le Directeur Adjoint
chargé de la Sous-Direction du Développement
des Ressources Humaines*
Philippe SANSON

DEPARTEMENT DE PARIS

Désignation de personnalités qualifiées appelées à siéger au sein du 2^e collège de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association pour la Gestion des Œuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP).

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Association pour la Gestion des Œuvres Sociales du Personnel des Administrations

Parisiennes (AGOSPAP) approuvés en assemblée générale le 9 décembre 2004, et notamment les articles 8 et 11 ;

Arrête :

Article premier. — La personnalité qualifiée dont le nom suit est désignée pour siéger au sein du 2^e collège de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association pour la Gestion des Œuvres Sociales du Personnel des Administrations Parisiennes (AGOSPAP).

Membre titulaire :

— M. Jean-Paul ALBERTINI.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 10 juin 2008

Bertrand DELANOË

Désignation des représentants de la collectivité parisienne auprès de la Commission Départementale de la faune sauvage captive.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2125-18 et L. 2122-25 ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2008-106-1 du 15 avril 2008 relatif à la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de France ;

Arrête :

Article premier. — Les Conseillers, dont les noms suivent, sont désignés pour représenter la collectivité parisienne auprès de la Commission Départementale de la faune sauvage captive.

1) Membres titulaires :

— Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Adjointe au Maire chargée des espaces verts,
— Mme Karen TAÏEB, Conseillère de Paris,
— Mme Claude-Annick TISSOT, Conseillère de Paris.

2) Membres suppléants :

— M. Hernano SANCHES RUIVO, Conseiller de Paris,
— M. François VAUGLIN, Conseiller de Paris,
— M. Michel DUMONT, Conseiller de Paris.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,
— aux intéressés.

Fait à Paris, le 16 juin 2008

Bertrand DELANOË

Organisation des élections des représentants des assistants maternels et assistantes maternelles à la Commission Paritaire du Département de Paris. — Modificatif.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu l'article L. 421-6 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R. 421-27 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2008 relatif à l'organisation des élections des représentants des assistants maternels et assistantes maternelles à la Commission Consultative Paritaire du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 18 mai 2005 relatif à l'organisation des élections des représentants des assistants maternels et assistantes maternelles à la Commission Consultative Paritaire du Département de Paris ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2005 relatif aux élections des représentants des assistants maternels et assistantes maternelles à la commission consultative paritaire départementale ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté du 10 avril 2008 susvisé est modifié comme suit :

Les représentants titulaires et suppléants du Département de Paris sont les suivants :

— Titulaires :

- M. Christophe NAJDOVSKI, Conseiller Général de Paris, Président, désigné comme tel par le Président du Conseil Général de Paris ;
- Le médecin chef du service départemental de P.M.I. ;
- Le chef du Bureau de la P.M.I. ;
- L'inspecteur technique du service social de P.M.I. ;
- Le chef du Bureau de l'accueil familial départemental.

— Suppléants :

- Mme Léa FILOCHE, Conseillère Générale de Paris, suppléante de M. Christophe NAJDOVSKI, désignée comme telle par le Président du Conseil Général de Paris ;
- 3 agents de catégorie A de la Sous-Direction de la Petite Enfance ;
- Un agent de catégorie A de la Direction de l'Action Sociale et de la Santé.

Art. 2. — La Directrice des Familles et de la Petite Enfance sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :
— au Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris ;
— aux intéressés.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Bertrand DELANOË

Nomination de deux représentants du Département de Paris au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association « Ecole de la Deuxième Chance de Paris ».

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu la délibération DDEE 2006-163 approuvant l'adhésion de la Ville de Paris à l'association « Ecole de la Deuxième Chance de Paris » et autorisant le Maire de Paris à signer les statuts de l'association ;

Vu les statuts de l'association en date du 15 septembre 2006 et notamment ses articles 7 et 11 ;

Arrête :

Article premier. — Mme Olga TROSTIANSKY, Adjointe au Maire chargée de la solidarité, de la famille et de la lutte contre l'exclusion, et M. Bruno JULLIARD, Adjoint au Maire chargé de la jeunesse, sont nommés pour représenter le Département de Paris au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'Association « Ecole de la Deuxième Chance de Paris ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Bertrand DELANOË

Désignation d'un représentant du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général au sein de l'Assemblée Générale du Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-25 ;

Vu les statuts du Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France, et notamment ses articles 6 et 9 ;

Arrête :

Article premier. — M. Jean-Bernard BROS, Adjoint au Maire chargé du tourisme et des nouveaux médias locaux, est désigné pour me représenter au sein de l'Assemblée Générale du Comité Régional du Tourisme d'Ile-de-France.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,
- l'intéressé.

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Bertrand DELANOË

Modification de la composition de la commission statuant sur les demandes d'allocation personnalisée en ce qui concerne la représentation du Département de Paris, des organismes de sécurité sociale, et des usagers au sein de cette commission.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 232-12, D. 232-25 et D. 232-26 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général en date du 18 décembre 2001, relative à la mise en œuvre de l'allocation personnalisée d'autonomie à Paris ;

Vu l'arrêté modificatif du 11 août 2006 fixant la composition de la commission statuant sur les demandes d'allocation personnalisée d'autonomie ;

Sur la proposition de la Directrice de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 6 avril 2007 fixant la composition de la commission statuant sur les demandes d'allocation personnalisée d'autonomie est modifié en ce qui concerne la représentation du Département de Paris, des organismes de sécurité sociale, et des usagers au sein de cette commission.

Art. 2. — La composition de la commission statuant sur les demandes d'allocation personnalisée d'autonomie est fixée ainsi qu'il suit :

— Présidente : Mme Karen TAÏEB, Conseiller de Paris, élue du 12^e arrondissement ;

— Présidents suppléants :

- Mme Fabienne DUBUISSON, chef du bureau des actions en direction des personnes âgées à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

- M. Bertrand ARZEL, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau de la réglementation à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

- Mme Lourdes DIEGUEZ, attachée d'administration, adjointe au chef du bureau de la Réglementation à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

— trois membres représentant le département :

- membre titulaire : Mme Emmanuelle ALEXIS, chef du bureau des prestations aux personnes âgées à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

- membre suppléant : Mme Marie-Paule DEBRAY, chargée de la coordination gérontologique des Points Paris-Emeraude au bureau des actions en direction des personnes âgées à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

- membre titulaire : Docteur Christine BERBEZIER, conseiller médical à la Sous-Direction de l'Action Sociale,

- membres suppléants : Docteur Maria Térésa BARRIER, médecin de l'Equipe médico-sociale du Département de Paris à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ; Docteur Philippe COUCKE, médecin de l'Equipe médico-sociale du Département de Paris à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

- membre titulaire : Mme Marie-Hélène RENAULT, responsable de l'Equipe médico-sociale du Département de Paris à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé,

- membre suppléant : M. Didier RICHARD, adjoint au Responsable de l'Equipe médico-sociale du Département de Paris à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.

— deux membres représentant les organismes de sécurité sociale :

- au titre de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse :

membre titulaire : Mme Christiane FLOUQUET, Directeur de l'Action Sociale d'Ile-de-France ou son représentant,

membre suppléant : le chargé d'action sociale départemental ;

- au titre de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France : le responsable départemental.

— un membre désigné au titre d'une institution ou d'un organisme public social et médico-social ayant passé avec le département la convention prévue à l'article L. 232-13 du Code de l'action sociale et des familles :

- membre titulaire : Mme Laurence ESLOUS, sous-directrice des Services aux Parisiens Retraités au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (C.A.S.-V.P.),

- membre suppléant : Mme Françoise GUIONNET ;

— lorsque la commission statue en formation élargie de recours amiable, cinq représentants des usagers, dont deux personnalités qualifiées désignées sur proposition du comité départemental des retraités et personnes âgées :

- membres du CODERPA :

Mme Joëlle GUIGNARD, vice-présidente du CODERPA,

M. Raoul de PLINVAL, membre du CODERPA,

Docteur Daniel ABELOOS, représentant des usagers,

Mme Lily-Henriette AUBRY, représentant des usagers,

Docteur Jacques BIRENBAUM, représentant des usagers.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la date de sa signature.

Art. 4. — La Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 23 juin 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction des Ressources Humaines).

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008 par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même Code ;

Vu l'arrêté en date du 8 octobre 2003 nommant M. Michel YAHIEL, Directeur des Ressources Humaines de la Ville de Paris à compter du 23 octobre 2003 ;

Vu l'arrêté en date du 2 avril 2008 portant délégation de signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général au Directeur des Ressources Humaines ainsi qu'à certains de ses collaborateurs ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est déléguée à M. Michel YAHIEL, Directeur des Ressources Humaines, à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction des Ressources Humaines, tous arrêtés, actes et décisions, ordres de mission des personnels de la D.R.H., préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également déléguée pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par sa Sous-Direction à M. Philippe SANSON, Directeur Adjoint, chargé de la Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines, et en cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel YAHIEL, pour tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les différents services de la Direction des Ressources Humaines.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est également déléguée pour tous les arrêtés, actes ou décisions à M. Marc Antoine DUCROCQ, sous-directeur, M. Jean-Paul de HARO, sous-directeur et à M. Dominique GAUBERT, directeur de projets, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les services placés sous leur autorité, à l'exception des ordres de service et bons de commande établis dans le cadre de marchés d'un montant unitaire supérieur à 206 000 € H.T. et, en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de MM. Michel YAHIEL et Philippe SANSON, pour tous les arrêtés, actes ou décisions préparés par les différents services de la Direction des Ressources Humaines.

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux arrêtés, actes ou décisions suivants :

1. actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;
2. actes et décisions de caractère général intéressant l'ensemble des catégories de personnel ou l'une d'elles ;
3. actes et décisions de caractère individuel, autres que ceux concernant les congés de droit et les avancements d'échelon ou de chevron, relatifs à la situation administrative du directeur général, du directeur, des sous-directeurs ;
4. recrutements sur contrats, leur renouvellement et leurs avenants pris en application de la délibération du Conseil de Paris en date des 18 et 19 novembre 2002 modifiée ;
5. arrêtés portant suspension des fonctionnaires de catégorie « A » ;
6. peines disciplinaires prises à l'encontre des personnels de toutes catégories quand elles ne sont pas conformes à l'avis émis par le Conseil de discipline ;
7. décisions portant attribution des primes, indemnités, gratifications et avantages indemnitaires au bénéfice des cadres de direction, à l'exception des indemnités kilométriques et des indemnités de changement de résidence ;
8. requêtes au fond déposées au nom du Département de Paris devant la juridiction administrative.

Art. 3. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est également déléguée, pour les actes énumérés ci-dessous et pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

A — Sous-Direction du Développement des Ressources Humaines :

— Bureau des relations sociales :

- Mme Sylvie PAWLUK, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Christine CHOISY-BOUAN, attachée d'administrations parisiennes et M. Pierre GALLONI-D'ISTRIA, attaché d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par la sous-direction du développement des ressources humaines ;

2. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau des relations sociales ;

3. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

4. attestations de service fait.

— Bureau du statut et de la réglementation :

- Mme Luce BOSSON, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. François-Pierre BOURGEOIS, attaché principal d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par la sous-direction du développement des ressources humaines ;

2. attestations de service fait.

— Bureau des rémunérations :

- Mme Martine PECH, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de services administratifs, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mmes Véronique GUYOT, Anne-Marie PERNIN, Danielle De PRETTO, Mlles Anne-Caroline GAUTHIER et Marie-Christine MARTIN, attachées d'administrations parisiennes,

- M. Hugues SCHMITT, attaché d'administrations parisiennes et M. Jean-Claude AUDIGIER, chargé de mission cadre supérieur :

1. ordres de reversement, arrêtés et états de recouvrement ;

2. arrêtés et états de recouvrement des cotisations ouvrières et parts patronales (C.N.R.A.C.L.) des agents détachés du Département de Paris ;

3. arrêtés et états de recouvrement des cotisations ouvrières de Sécurité Sociale dues par les agents du Département de Paris détachés pour exercer un mandat syndical ;

4. arrêtés portant dégrèvement partiel ou total pour erreurs matérielles en matière de rémunération de personnel ;

5. arrêtés de sursis de poursuite en matière de rémunération de personnel (préalablement à remise gracieuse notamment) ;

6. arrêtés de régularisation concernant les retenues effectuées à tort au profit de la C.N.R.A.C.L. ;

7. arrêtés attribuant l'indemnité de cherté de vie ;

8. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par la sous-direction du développement des ressources humaines ;

9. tous états de rémunération du personnel (versement des charges à l'administration) ;

10. vacations et indemnités payées à des personnes étrangères à l'administration ;

11. états de paiement de la contribution patronale pour retraite pour les agents détachés au Département de Paris soit par l'Etat, soit par les collectivités locales ;

12. états de paiement à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris des dépenses d'hospitalisation d'agents du Département de Paris victimes d'accidents du travail ;

13. arrêtés portant remboursement à la Société mutuelle complémentaire des frais médicaux, pharmaceutiques et de gestion concernant les personnels du Département de Paris victimes d'accidents du travail ;

14. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

15. attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou de fin de présence du personnel ;

16. arrêtés de liquidation des factures ou notes d'honoraires et arrêtés de mandatement au titre des dépenses spécifiques au bureau des rémunérations ;

17. attestations de service fait.

Mmes Véronique GUYOT, Anne-Marie PERNIN et Danielle De PRETTO, Mlles Anne-Caroline GAUTHIER, Marie-Christine MARTIN, attachées d'administrations parisiennes, M. Hugues SCHMITT, attaché d'administrations parisiennes et M. Jean-Claude AUDIGIER, chargé de mission cadre supérieur, pour les actes énumérés aux 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16° et 17°.

— Bureau de la formation :

Mme Dominique NICOLAS-FIORASO, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier MORIETTE, attaché principal d'administrations parisiennes, Mme Nathalie BOYOT-ROLIN, attachée d'administrations parisiennes et M. Jean-Christophe BETAILLE, attaché d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par la sous-direction du développement des ressources humaines ;

2. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau de la formation et passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

3. ordres de service, bons de commande de fournitures, de prestations et de travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau de la formation ;

4. attestations de service fait ;

5. attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou de fin de présence du personnel ;

— Bureau du recrutement et des concours :

- Mlle Isabelle GUILLOTIN de CORSON, attachée principale d'administrations parisiennes et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. François PHILIPPE, attaché d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par la sous-direction du développement des ressources humaines ;

2. actes et décisions de caractère individuel concernant les candidats à un recrutement dans un emploi de catégories « A », « B » et « C » ou assimilés ;

3. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau du recrutement, y compris les marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

4. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau du recrutement ;

5. arrêtés de liquidation des factures et arrêtés de mandatement au titre des dépenses spécifiques au bureau du recrutement ;

6. arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;

7. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

8. attestations de service fait.

B — Sous-Direction des Emplois et des Carrières :

- Mme Guislaine LOBRY, administratrice, adjointe au sous-directeur des emplois et des carrières.

— Bureau de l'encadrement supérieur :

- Mme Hélène GERBET, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine BACHELIER, attachée principale d'administrations parisiennes, Mmes Anne FORLINI et Sylvie MONS, attachées d'administrations parisiennes.

— Bureau des personnels administratifs, culturels et non titulaires :

- Mme Frédérique LEBEL, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Dominique PARAY, attachée principale d'administrations parisiennes, M. Philippe GOROKHOFF, attaché principal d'administrations parisiennes et Mme Dominique GUSERIX, attachée d'administrations parisiennes.

— Bureau des personnels ouvriers et d'action sportive :

- Mme Claudine MESCLON, administratrice et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Denis EON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de services administratifs, Mmes Eliane DUVOUX et Corinne TEYSSEDOU, attachées d'administrations parisiennes.

— Bureau des personnels de l'enfance, de la santé, sociaux et de sécurité :

- M. Hugo BEVORT, administrateur et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mmes Claire BURIEZ et Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachées principales d'administrations parisiennes et Mme Sylvie LEYDIER, attachée d'administrations parisiennes.

1. décisions pour les fonctionnaires de catégorie « A » en matière de congé de droit et d'avancements d'échelon ;

2. actes et décisions de caractère individuel, concernant l'ensemble des personnels « B » et « C », ou assimilés, à l'exception toutefois de ceux relatifs à :

a. la nomination (sauf celle prononcée après concours, examen ou tableau d'avancement) ;

b. la cessation de fonction (sauf celle prononcée après intégration dans un autre corps ou dans une autre collectivité et celle consécutive à la réintégration, sur sa demande, d'un agent dans son administration d'origine) ;

c. la discipline, la carrière de ces fonctionnaires qui ne seraient pas conformes à l'avis des directeurs des directions affectataires des intéressés ;

d. la suspension de fonctions ;

3. décisions de recrutement et de maintien en fonctions des personnels saisonniers dont le niveau indiciaire se situe dans les limites des indices « C » ;

4. actes et décisions à caractère individuel concernant les agents rémunérés à la vacation ;

5. arrêtés pour le remboursement des frais de déménagement en cas de changement de résidence administrative ;

6. arrêtés pour le dédommagement d'objets personnels détériorés au cours du service ;

7. octroi d'une prime d'installation, d'allocation de perte d'emploi, de congé de maternité, de paternité, congé sans rémunération et d'indemnité de licenciement pour les personnels de catégorie C et assimilés ainsi que pour les personnels non titulaires ;

8. attribution des prestations en espèces prévues par le Code de la Sécurité Sociale et les textes pris pour son application et dont le service est assuré par la collectivité employeur ;

9. décisions pour les fonctionnaires et agents non titulaires en matière de congé (avec ou sans traitement), sauf congé formation pour les catégories « A » et « B », ainsi qu'en matière d'accident du travail ou de service, ou de maladie professionnelle, ou contractée en service ;

10. actes liquidatifs de la rémunération des médecins, membres du comité médical, au titre des examens pratiqués sur les agents du Département de Paris ;

11. arrêtés portant attribution et clôture de la nouvelle bonification indiciaire ;

12. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par la sous-direction des emplois et des carrières ;

13. attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou fin de présence du personnel ;

14. arrêtés portant attribution d'indemnités aux agents qui utilisent leur bicyclette ou leur cyclomoteur ou leur véhicule personnel pour les besoins du service ;

15. mise en disponibilité d'office pour raison de santé et autres cas de mise en disponibilité des agents de catégorie « C » quand elle est conforme à l'avis des directeurs des directions d'affectation ;

16. suppression du traitement pour absences irrégulières en application du règlement de comptabilité publique et rétablissement du dit traitement après reprise du service ;

17. attestations de service fait ;

18. arrêtés de liquidation des factures et arrêtés de mandatement au titre des dépenses spécifiques aux bureaux de gestion des personnels.

M. Denis EON, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de services administratifs, Mmes Catherine BACHELIER, Dominique PARAY, Claire BURIEZ et Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachées principales d'administrations parisiennes, M. Philippe GOROKHOFF, attaché principal d'administrations parisiennes, Mmes Anne FORLINI, Sylvie MONS, Dominique GUISEIX, Eliane DUVOUX, Corinne TEYSSÉDOU et Sylvie LEYDIER, attachées d'administrations parisiennes, pour les actes énumérés aux 7°, 9°, 10°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16° et 17°.

— Bureau des organismes disciplinaires :

- Mme Véronique FAFA, attachée principale d'administrations parisiennes :

1. convocation des agents déferés devant les instances consultatives et disciplinaires ou devant le Conseil supérieur des administrations parisiennes, siégeant en formation de recours et convocation des membres de ces organismes paritaires ;

2. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par la sous-direction des emplois et des carrières ;

3. attestations de service fait.

Mme Sylvia CASTETNAU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle pour les actes énumérés aux 2° et 3° ;

Mme Claire MARTIN, secrétaire administrative de classe normale pour les actes énumérés aux 2°.

C — Sous-Direction des Interventions Sociales et de la Santé :

— Bureau du budget et des marchés :

- Mme Catherine CHEVALIER, attachée principale d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par la sous-direction des interventions sociales et de la santé ;

2. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau du budget et des marchés et passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

3. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau du budget et des marchés ;

4. arrêtés de liquidation des factures et arrêtés de mandatement pour l'ensemble des services de la D.R.H. ;

5. arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;

6. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

7. attestations de service fait ;

— Bureau des Ressources Humaines :

- M. Alain FLUMIAN, attaché principal d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par la sous-direction des interventions sociales et de la santé ;

2. ordres de service et bons de commande de prestations passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 10 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau des ressources humaines ;

3. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites par les agents de la D.R.H. ;

4. attestations de service fait ;

5. actes et décisions de caractère individuel concernant les personnels des catégories B et C titulaires et non titulaires, affectés à la Direction des Ressources Humaines : décisions de titularisation, de mise en disponibilité, décisions en matière de congé (avec ou sans traitement), congé de maternité pré et postnatal, d'adoption, parental, d'octroi de prime d'installation ; décisions autorisant les agents à exercer leurs fonctions à temps partiel ; décisions de suspension de traitement ; décisions de cessation progressive d'activité, arrêtés de validation de service ;

6. arrêtés portant attribution et clôture de la nouvelle bonification indiciaire pour les agents affectés à la Direction des Ressources Humaines ;

7. attestations d'employeur pour prise de service, états de présence ou de fin de présence du personnel ;

8. actes et décisions à caractère individuel concernant les agents rémunérés à la vacation ;

9. actes et décisions à caractère individuel concernant les agents recrutés pour les besoins de la formation ;

10. arrêtés portant attribution d'allocation pour perte d'emploi, de congé de maternité et congé sans rémunération ;

11. ordres de stages et attestations de stages pour les agents en scolarité du bureau de la formation.

— Bureau du développement social :

- M. Marcel TERNER, administrateur,

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par le bureau du développement social ;

2. certification de la conformité des extraits des délibérations du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général dont les projets ont été préparés par le bureau du développement social ;

3. arrêtés attribuant les passages gratuits aux fonctionnaires originaires des départements d'Outre-mer. Décisions concernant la prise en charge du transport des passagers et des bagages ;

4. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau du développement social et passés selon la procédure adaptée (article 28 du

Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

5. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau du développement social ;

6. arrêtés de liquidation des factures et arrêtés de mandatement au titre des dépenses spécifiques au bureau du développement social ;

7. arrêtés de liquidation des factures et arrêtés de mandatement au titre des frais de déplacement des personnels ;

8. arrêtés de comptabilité afférents à des dépenses ou à des recettes (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) prévues au budget ;

9. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

10. décisions relatives à l'allocation de CESU « pour frais de garde » d'enfants de moins de trois ans, décisions d'attribution de l'allocation aux parents d'enfants handicapés ;

11. décisions relatives au versement des aides familiales, des bourses de vacances et des allocations de vacances des enfants handicapés ;

12. décisions d'attribution d'allocations et de primes aux orphelins pupilles du Département de Paris ;

13. décisions d'attribution de bourses d'entretien et de primes d'assurances ASSURETUDES à certains autres orphelins pris en charge par le Département de Paris ;

14. décisions relatives au versement des allocations de rentrée scolaire ;

15. décisions relatives au versement de la prime de naissance (de rang 3 à 7) ;

16. décisions d'attribution de secours administratifs aux veufs et veuves d'agents retraités du Département de Paris ;

17. décisions d'attribution de l'aide à l'installation des personnels ;

18. engagements à l'égard du Crédit Foncier de France, décisions d'attribution des bonifications d'intérêts aux agents bénéficiant d'un « prêt complémentaire fonctionnaire » accordé par le Crédit Foncier de France et relevant du Département de Paris ou d'un établissement conventionné ; arrêté des listes des bénéficiaires et arrêtés de paiement ou états de recouvrement ;

19. arrêtés des pièces comptables (dépenses et recettes) relatives à la gestion des résidences foyers ;

20. attestations de service fait ;

— Bureau des interventions sociales :

- M. Georges GAY ET DEL SANTO, attaché principal d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par le bureau des interventions sociales ;

2. certification de la conformité des extraits des délibérations du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général dont les projets ont été préparés par le bureau des interventions sociales ;

3. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

4. demandes de prêts auprès du Crédit Municipal de Paris au profit des agents ;

5. chèques d'hébergement d'urgence ;

6. attribution des aides financières versées par l'A.G.O.S.-P.A.P. d'un montant maximal de 1 000 € H.T. ainsi que des avances sur l'allocation perte d'emploi et sur capital décès et des exonérations partielles ou totales des frais de centres de vacances A.G.O.S.P.A.P.

7. bons layette et bons repas ;

8. attestations de service fait.

— Service de la santé au travail :

- Docteur Gérard VIGOUROUX, chef du service de la santé au travail, Docteurs Nathan-Eric BOUKARA et Aziz TIBERGENT, médecins-chefs adjoints, chacun pour ce qui les concerne, pour les actes et documents spécifiques relevant de leur secteur ;

— Bureau de la prévention des risques professionnels :

- M. Frédéric SURDEL, ingénieur hydrologue hygiéniste :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par le bureau de la prévention des risques professionnels ;

2. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau de la prévention des risques professionnels ;

3. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

4. attestations de service fait.

— Bureau des pensions :

- M. Laurent GILLARDOT, attaché principal d'administrations parisiennes, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claudine ELINEAU, attachée d'administrations parisiennes et M. Eric BACHELIER, attaché d'administrations parisiennes :

1. toutes décisions en matière de rente pour accident du travail, d'allocation temporaire d'invalidité et de pension d'invalidité aux agents stagiaires ;

2. attribution du capital-décès ;

3. arrêtés de mise à la retraite pour les fonctionnaires de catégories « B » et « C » ;

4. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés et des divers actes préparés par le bureau des pensions ;

5. arrêtés de régularisation concernant les retenues effectuées à tort au profit de la C.N.R.A.C.L. en cas de versement des cotisations ;

6. arrêtés de validation de services ;

7. arrêtés de remboursement de cotisations ;

8. états de paiement portant versement à la sécurité sociale pour le rétablissement au régime général d'anciens agents de la Préfecture de la Seine, de la Préfecture de Paris, du Département de Paris n'ayant pas droit à pension de la C.N.R.A.C.L. ;

9. toutes attestations d'employeur rendues nécessaires par l'activité du bureau ;

10. certificats d'acompte pour le paiement des allocations de retour à l'emploi ;

11. arrêtés d'attribution d'allocations de retour à l'emploi ;

12. attestations de service fait ;

13. ordres de reversements, arrêtés et états de recouvrement d'allocations de retour à l'emploi.

- M. Eric BACHELIER, attaché d'administrations parisiennes pour les actes énumérés aux 3^o, 4^o, 5^o, 6^o, 7^o, 9^o, 12^o et 13^o ;

- Mme Claudine ELINEAU, attachée d'administrations parisiennes pour les actes énumérés aux 2^o, 3^o, 4^o, 5^o, 6^o, 7^o, 8^o, 9^o, 12^o et 13^o ;

- M. Joseph SELVANADIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour les actes énumérés aux 4^o, 10^o, 11^o et 14^o ;

Bénéficient en outre de la délégation de l'alinéa 4 et 9, les agents suivants : Mme Sophie TAYEB, secrétaire administrative

de classe exceptionnelle, Mmes Elise PRECART, Christine SOLAIRE et Nadia DARGENT, secrétaires administratives de classe supérieure, Françoise STRAGLIATI, secrétaire administrative, Mme Ariane FATET, technicienne de laboratoire de classe normale et M. André BEY, secrétaire administratif de classe supérieure, pour les arrêtés et actes entrant dans leurs attributions respectives.

D — Sous-Direction de la Modernisation et des Systèmes d'information :

— Bureau du réseau R.H. :

- Mme Marie-Dominique SAINTE-BEUVE, attachée principale d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par le bureau du réseau R.H. ;

2. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau du réseau RH et passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

3. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau du réseau R.H. ;

4. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

6. attestations de service fait.

— Bureau des projets :

- Mme Marie-Georges SALAGNAT, attachée principale d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par le bureau des projets ;

2. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le bureau des projets et passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

3. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau des projets ;

4. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

5. attestations de service fait.

— Département des systèmes d'information :

- Mme Bernadette COSSET, attachée principale d'administrations parisiennes, chef de services administratifs et, en cas d'absence ou d'empêchement Mme Sylvie KIRIK, chargée de mission cadre supérieur et M. Didier CORDON, attaché d'administrations parisiennes :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par le département des systèmes d'information ;

2. tous actes concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés élaborés par le département des systèmes d'information et passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T. ;

3. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur

à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du département des systèmes d'information ;

4. états des frais de déplacement et bordereaux de remboursement d'avances faites dans l'intérêt du service ;

5. attestations de service fait.

— Bureau de l'information des personnels :

- M. Jean-Marie CUDA, chargé de mission cadre supérieur :

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par le bureau de l'information des personnels ;

2. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 206 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget du bureau de l'information des personnels ;

3. attestations de service fait.

E — MISSIONS :

— Mission handicap et reconversion :

- Mme Geneviève DEWASMES, chargée de mission cadre supérieur,

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par la Mission handicap et reconversion ;

2. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 45 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget de la Mission handicap et reconversion ;

3. attestations de service fait.

— Mission affaires générales :

- M. François-Xavier MEYER, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de services administratifs,

1. certification de la conformité à l'original et du caractère exécutoire des arrêtés départementaux et des divers actes préparés par la Mission affaires générales ;

2. ordres de service et bons de commande de fournitures, prestations et travaux passés dans le cadre des marchés publics, y compris des marchés passés selon la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics) dont le montant est inférieur à 10 000 € H.T., lorsque les crédits sont inscrits au budget de la Mission affaires générales ;

3. attestations de service fait.

Art. 4. — La signature du Maire de Paris est également déléguée aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. Jean-Paul de HARO, sous-directeur, président de la Commission des marchés de la Direction des Ressources Humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique GAUBERT, directeur de projets ;

— Mme Catherine CHEVALIER, attachée principale d'administrations parisiennes, membre permanent de la Commission des marchés de la Direction des Ressources Humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. François-Xavier MEYER, attaché principal d'administrations parisiennes, chef de services administratifs ;

— Mme Christine CHOISY-BOUAN, attachée d'administrations parisiennes, membre permanent de la Commission des marchés de la Direction des Ressources Humaines et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Véronique BELLAMY, attachée principale d'administrations parisiennes ;

— Mme Corinne TEYSSEDOU, attachée d'administrations parisiennes, membre permanent de la Commission des marchés de la Direction des Ressources Humaines et, en

cas d'absence ou d'empêchement, Mme Emmanuelle BURIN-RONGIER, attachée principale d'administrations parisiennes ;

à effet de signer les actes suivants :

1. décisions de la Commission des marchés de la Direction des Ressources Humaines ;

2. enregistrement des plis reçus dans le cadre des marchés sur appel d'offres et concours.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté du 2 avril 2008 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, au Directeur des Ressources Humaines ainsi qu'à certains de ses collaborateurs sont abrogées.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 7. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier Payeur Général de la Région d'Ile-de-France,

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 19 juin 2008

Bertrand DELANOË

Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général (Direction de la Jeunesse et des Sports).

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2512-1, L. 2512-8, L. 3221-1 et L. 3221-3 ;

Vu la délibération en date du 21 mars 2008, par laquelle le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général a donné au Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, délégation de pouvoir dans les conditions de l'article L. 3121-22 du Code général des collectivités territoriales sur les matières visées aux articles L. 3211-2, L. 3221-11, L. 3221-12 et L. 3221-1 du même Code ;

Vu l'arrêté en date du 15 juillet 2002 modifié, portant réforme des structures générales des services de la Ville de Paris ;

Sur la proposition de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris ;

Arrête :

Article premier. — La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est déléguée à Mme Bernadette COULON-KIANG, Directrice de la Jeunesse et des Sports à l'effet de signer, dans la limite des attributions de la Direction de la Jeunesse et des Sports, tous les arrêtés, actes et décisions préparés par les services placés sous son autorité.

La signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est également déléguée, dans les mêmes conditions, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bernadette COULON-KIANG, à M. Bruno GIBERT, sous-directeur de l'administration générale et de l'équipement, M. Dominique ESTIENNE, sous-directeur de l'action sportive, M. Jean-Marie LAVIE, sous-directeur de la jeunesse ;

Art. 2. — Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux arrêtés, actes ou décisions suivants :

1 - actes et décisions se rapportant à l'organisation des services ;

2 - arrêtés pris en application de la loi du 31 décembre 1968 sur la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

3 - arrêtés de remboursement de frais ou de paiement d'indemnités ou de dommages-intérêts à l'occasion d'actes ou de frais ayant engagé la responsabilité du Département de Paris, lorsque la somme dépasse 1 525 € par personne indemnisée ;

4 - arrêtés d'engagement d'autorisation de programme ;

5 - conventions passées entre le Département de Paris et les organismes bénéficiant d'une garantie d'emprunt ;

6 - ordres de mission pour les déplacements de la Directrice ;

7 - mémoires en défense ou recours pour excès de pouvoir ;

8 - requêtes déposées au nom du Département de Paris devant les juridictions administratives.

Art. 3. — Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également donnée, pour les affaires entrant dans leurs attributions respectives aux fonctionnaires dont les noms suivent :

— M. Rémy VIEILLE, ingénieur des services techniques en chef, chef du service de l'équipement ;

— M. Arnaud STOTZENBACH, administrateur, chef du service des affaires juridiques et financières ;

1 - copies conformes de tous actes, arrêtés, contrats, conventions ou marchés préparés par la Direction ;

2 - attestations de services faits, décisions de locations d'installations sportives privées ou concédées, décisions d'attribution de moyens de transports, au profit des établissements scolaires départementaux ;

3 - arrêtés, certificats et états de paiement à liquider sur les crédits du Département de Paris ;

4 - marchés publics pouvant être passés en procédure adaptée inférieure à 90 000 € H.T. lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4 bis - pour tous les marchés supérieurs à 90 000 € H.T., notification des décisions d'éviction aux candidats non retenus ;

5 - bons de commandes de fournitures, prestations et travaux, passés en dehors du cadre de marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits sur les budgets de fonctionnement et d'investissement gérés par la Direction ;

6 - arrêtés de comptabilité afférents aux recettes résultant de l'utilisation des équipements (constatation de recettes, états de recouvrement, mesures de régularisation) ;

7 - établissements de titres de recettes à recouvrer sur le budget du Département de Paris ;

8 - arrêtés de mémoires de travaux et de fournitures ;

9 - arrêtés de versement et de remboursement de cautionnement ;

10 - arrêtés de virements de crédits relevant du budget de fonctionnement, hors crédits de personnel.

Art. 4. — Délégation de la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est également donnée, pour les actes entrant dans leurs attributions respectives, et en cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service ou leur chef de bureau, aux fonctionnaires dont les noms suivent :

I — Sous-Direction de l'Administration Générale et de l'Équipement :

Service des Affaires Juridiques et Financières :

Bureau des Affaires Financières :

Mlle Eugénie CAPRIGLIA, attachée d'administrations parisiennes, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Corinne

CARION-LEBACQ, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Mlle Cécile RODRIGUES, secrétaire administrative, pour les actes, arrêtés et décisions énumérés ci-dessus aux 1), 2) et 3).

II — Sous-Direction de l'Action Sportive :

a) Service du sport de proximité :

— M. Daniel PROTOPOPOFF, attaché principal d'administrations parisiennes ;

— M. Cyril VASLIN, attaché d'administrations parisiennes ;

— Mme Linh DO, attachée d'administrations parisiennes ;

— Mlle Catherine LE PERVES, attachée d'administrations parisiennes.

b) Service du Sport de Haut Niveau et des Concessions Sportives :

— M. Ludovic MARTIN, administrateur hors classe ;

— M. François-Xavier VOLLE, attaché d'administrations parisiennes ;

— M. Baudoin d'HARCOURT, attaché d'administrations parisiennes ;

— M. Christian DIDELOT, attaché d'administrations parisiennes.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté du 2 avril 2008 déléguant la signature du Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général à Mme Valérie MARCETTEAU de BREM, Directrice de la Jeunesse et des Sports ainsi qu'à certains de ses collaborateurs sont abrogées.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 7. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet du Département de Paris,

— M. le Receveur Général des Finances, Trésorier-Payeur Général de la Région d'Ile-de-France ;

— aux intéressés.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Bertrand DELANOË

**PREFECTURE DE PARIS
DEPARTEMENT DE PARIS**

Fixation du tarif journalier applicable à compter du 1^{er} juillet 2008 au Foyer d'Accueil Temporaire Eclaté « Les Quatre Chemins », 141 bis, rue de Valmy, à Paris 10^e.

Le Préfet
de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur
de la Légion d'Honneur,

Le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R. 314 et R. 351 ;

Vu l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 modifiée, relative à l'enfance délinquante ;

Vu l'article 375 à 375-8 du Code civil concernant l'assistance éducative ;

Vu le décret n° 46-734 du 16 avril 1946 relatif aux personnes, institutions ou services recevant des mineurs délinquants ;

Vu le décret n° 59-1095 du 21 septembre 1959 portant règlement d'administration publique pour l'application de dispositions relatives à la protection de l'enfance et de l'adolescence en danger, et les arrêtés subséquents ;

Vu le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 modifié, relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs ou l'exécution de mesures les concernant ;

Vu le dossier présenté par le service ;

Sur proposition conjointe du Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris et de la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrêtent :

Article premier. — Pour l'exercice 2008, les dépenses et les recettes prévisionnelles du Foyer d'Accueil Temporaire Eclaté « Les Quatre Chemins », 141 bis, rue de Valmy, 75010 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante : 248 794 €,

Groupe II : charges afférentes au personnel : 911 477 €,

Groupe III : charges afférentes à la structure : 208 290 €.

Recettes prévisionnelles :

Groupe I : produits de la tarification 1 403 232 €,

Groupe II : produits relatifs à l'exploitation : 7 400 €,

Groupe III : produits financiers et non encaissables : 0 €

Le tarif journalier, visé à l'article 2, tient compte de la reprise du résultat déficitaire 2006 d'un montant de 42 070,58 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} juillet 2008, le tarif journalier du foyer d'Accueil Temporaire Eclaté « Les Quatre Chemins », 141 bis, rue de Valmy, 75010 Paris, est fixé à 160,09 €.

Art. 3. — Un recours contre le présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris (secrétariat : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Ile-de-France – 58/62, rue de Mouzaïa, 75935 Paris Cedex 19) dans le délai franc d'un mois suivant sa notification ou sa publication.

Art. 4. — Le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris, le Directeur Régional et le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Directrice Générale des Services administratifs du Département de Paris, la Directrice Générale de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris » et au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police » accessible sur le site Internet de la Préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Pour le Préfet
de la Région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris
et par délégation,
Le Préfet, Secrétaire Général
de la Préfecture de Paris
Claude KUPFER

Pour le Maire de Paris,
Président du Conseil de Paris
siégeant en formation
de Conseil Général
et par délégation,
Le Directeur Adjoint
de l'Action Sociale,
de l'Enfance et de la Santé,
Claude BOULLE

ASSISTANCE PUBLIQUE - HOPITAUX DE PARIS

Fixation des tarifs d'odontologie applicables à compter du 1^{er} juillet 2008.

Le Directeur Général,

Vu l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 ;

Vu la loi n° 91-768 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu les décrets n° 92-776 du 31 juillet 1992 et n° 97-1248 du 29 décembre 1997 relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 94-392 du 18 mai 1994 et le décret n° 95-424 du 20 avril 1995 relatifs à la composition des groupes fonctionnels ;

Vu le décret n° 2001-525 du 14 juin 2001 modifiant la nomenclature des comptes comprenant les groupes fonctionnels ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2006 relatif aux soins dentaires prothétiques ou d'orthopédie dento-faciale pris en charge par la protection complémentaire en matière de santé ;

Vu la circulaire DH/AF3/92 n° 34 du 27 août 1992 fixant les conditions d'application du décret n° 92-776 du 31 juillet 1992 relatif au régime budgétaire, financier et comptable des établissements publics de santé ;

Vu la circulaire DHOS/F4/DGCP/6B/2001 n° 468 du 28 septembre 2001 portant diverses mesures d'ordre budgétaire et comptable : nomenclature 2002 et seuil de comptabilisation ;

Décide :

Article premier. — A compter du 1^{er} juillet 2008, les tarifs d'odontologie s'établissent comme suit :

Annexe n° 1

EXAMENS ET TRAITEMENTS PREVUS PAR L'ARTICLE 1 DE L'ARRETE INTERMINISTERIEL DU 27 AOUT 1973 Centres d'enseignement, de soins et de traitements dentaires

TARIFS APPLICABLES A PARTIR DU 1^{er} JUILLET 2008

Les tarifs des actes signalés par des astérisques sont déterminés par l'arrêté du 30 mai 2006 pris pour l'application des articles L. 162-9 et L. 861-3 du Code de la Sécurité sociale (C.M.U.C.)

LIBELLE	ACTES N.G.A.P.	DEPASSEMENT PAR ENTENTE DIRECTE	ACTES HORS N.G.A.P. TARIFS
PREVENTION			
— application topique : fluorothérapie ou vernis à la chlorhexidine (par séance)			15,08 € + gouttières si nécessaire
— gouttière thermoformée pour fluoration			16,72 €
— dispositifs de protection des arcades dentaires (protège dents)			173,31 € / arcade
— scellements de sillons, anfractuosités et scellements cervicaux (hors première et deuxième molaires définitives - âge >13 ans)			17,58 €
— test salivaire et bactérien de dépistage de risque carieux			16,72 € + kit de test
— Sédation consciente			52 €

PROTHESES

LIBELLE	ACTES N.G.A.P.	DEPASSEMENT PAR ENTENTE DIRECTE	ACTES HORS N.G.A.P. TARIFS
1. PROTHESE CONJOINTE			
— couronne coulée ***	SPR50	122,50 € + métal*	
— couronnes vitro-céramique, céramo-céramique et procédés assimilés	SPR50	256,95 €	
— facette collée céramique et procédés assimilés	SC17	256,95 €	
— couronnes céramo-métallique	SPR50	294,25 € + métal* + joint céramique	
— couronnes céramo-métallique nickel chrome ***	SPR50	267,50 €	
— supplément pour technique de CFAO (par élément)			111,45 €
— élément provisoire technique directe			53,3 € /élément
— élément provisoire technique indirecte			102,08 € /élément
— éléments intermédiaires de pont :			
§ alliage métallique			
- une dent	SPR30	172,88 € + métal* + attachement	
- deux dents	SPR30	421,80 € + métal* + attachement	
- trois dents	SPR30	664,77€ + métal* + attachement	
- quatre dents	SPR35	898,55 € + métal* + attachement	
- cinq dents	SPR40	1 132,32 € + métal* + attachement	
- six dents	SPR45	1 366,09 € + métal* + attachement	
- sept dents	SPR50	1 599,86 € + métal* + attachement	

- huit dents	SPR55	1 833,63 € + métal* + attachement	
§ céramo-métallique ou céramo-céramique			
- une dent	SPR30	357,31 € + métal* + attachement	
- deux dents	SPR30	787,71 € + métal* + attachement	
- trois dents	SPR30	1 218,10 € + métal* + attachement	
- quatre dents	SPR35	1 636,32 € + métal* + attachement	
- cinq dents	SPR40	2 054,53 € + métal* + attachement	
- six dents	SPR45	2 472,73 € + métal* + attachement	
- sept dents	SPR50	2 890,95 € + métal* + attachement	
- huit dents	SPR55	3 309,16 € + métal* + attachement	
— soudure primaire			36,61€ par liaison
— soudure secondaire			45,74 € par liaison
— soudure laser			69,00 €
— bridge collé par élément d'ancrage			171,52 € + vis + intermédiaire de pont + métal*
— coping (chape) ferro-magnétique			200,58 € + métal*
— coping (chape) métal coulé + attachement + soudure			200,58 € + métal* + attachement + soudure
— waxing par élément			53,30 €
— waxing par arcade			483,69 €
— fraisage secondaire			37,87 € / élément
— clavette			17,05 € / élément
— joint céramique dent			43,94 € / élément
— équilibrage occlusale (par séance)			59,02 €
— analyse occlusale			84,51 €
— axiographie			84,51 €
— démontage de prothèse fixée			48,08 € / élément pilier
2. PROTHESE FIXEE SUR IMPLANTS :			
— inlay core sur implant			303,21 € + métal*+ fournitures
— couronne coulée			257,10 € + métal*
— couronne céramo-céramique			434,18 €
— supplément pour technique de C.F.A.O. (par élément)			111,45 €
— couronne céramo-métal			434,18 € + métal*
— dent provisoire (résine cuite)			142,80 €
— guide chirurgical ou radiologique			152,87 €
— base prépolymérisée pour occlusion			77,51 €
— bridge type Branemark (1) :			
- en une partie :			5 211,18 € + métal* + fournitures
- en deux parties :			7 153,47 € + métal* + fournitures
— éléments intermédiaires de pont sur implant :			
§ alliage métallique			
- une dent	SPR30	192,60 € + métal*	
- deux dents	SPR30	449,70 € + métal*	
- trois dents	SPR30	706,80 € + métal*	

- quatre dents	SPR35	953,15 € + métal*	
- cinq dents	SPR40	1 199,50 € + métal*	
- six dents	SPR45	1 445,85 € + métal*	
- sept dents	SPR50	1 692,20 € + métal*	
- huit dents	SPR55	1 938,55 € + métal*	
§ céramo-métallique ou céramo-céramique			
- une dent	SPR30	369,68 €	
- deux dents	SPR30	803,86 €	
- trois dents	SPR30	1 238,04 €	
- quatre dents	SPR35	1 661,47 €	
- cinq dents	SPR40	2 084,90 €	
- six dents	SPR45	2 508,33 €	
- sept dents	SPR50	2 931,76 €	
- huit dents	SPR55	3 355,19 €	
— (1) supplément pour technique de CFAO			546,31 €
3. PROTHESE ADJOINTE SUR IMPLANTS :			
— éléments de liaison sur implant			183,30 € + métal* + attachement + barre de jonction
— attachement + soudure			115,40€ + attachement + soudure
4. PROTHESE ADJOINTE AVEC MATERIAUX PARTICULIERS :			
— sur plaque base résine :			
- une à trois dents ***	SPR30	128,50 €	
- de quatre dents ***	SPR35	273,75 €	
- de cinq dents ***	SPR40	263,00 €	
- de six dents ***	SPR45	252,25 €	
- de sept dents ***	SPR50	326,50 €	
- de huit dents ***	SPR55	315,75 €	
- de neuf dents ***	SPR60	305,00 €	
- de dix dents ***	SPR65	294,25 €	
- de onze dents ***	SPR70	366,50 €	
- de douze dents ***	SPR75	355,75 €	
- de treize dents ***	SPR80	345,00 €	
- de quatorze dents ***	SPR85	473,25 €	
— sur plaque base métallique :			
- forfait de base + tarif applicable aux prothèses sur plaque résine ***	SPR60	171 € + tarif prothèses sur plaque résine + métal*	
- attachement + soudure + métal			115,40 € par attachement + prix de l'attachement (or compris) + soudure + métal*
— Prothèse résine provisoire			
- une à trois dents			83,12 €
- de quatre dents			96,98 €
- de cinq dents			110,81 €
- de six dents			124,87 €
- de sept dents			138,70 €
- de huit dents			152,57 €
- de neuf dents			166,42 €
- de dix dents			180,27 €
- de onze dents			194,12 €
- de douze dents			207,80 €
- de treize dents			221,83 €
- de quatorze dents			235,69 €

5. PROTHESES TOTALES MAXILLAIRES ET MANDIBULAIRES :

— prothèses réalisées à partir d'empreintes fonctionnelles et à partir d'articulateurs semi-adaptables (2 fois 14 dents) ***

- base dure (montage directeur polymérisé)
- rebasage méthode directe
- rebasage méthode indirecte (base dure ou base souple)
- mise en condition tissulaire avec résine à prise retardée

— guide chirurgical pour prothèse immédiate

— guide chirurgical avec occlusion

6. ADJONCTIONS ET REPARATIONS

— sur plaque base résine :

- réparation de fracture ***
- adjonction de dents ou de crochets :
 - la première dent ***
 - le premier crochet ***
- les suivants sur le même appareil (dents ou crochets) ***

— sur plaque base métallique :

- réparation de fracture
- adjonction de dents :
 - la première
 - les suivantes sur le même appareil

- adjonction de crochet

- adjonction d'un renfort préfabriqué

7. PROTHESES MAXILLO-FACIALES :

— table occlusale en composite sur stellite

— étude par simulation pour chirurgie orthognathique sur articulateur semi adaptable

— prothèse pour chirurgie orthognathique avec étude sur articulateur semi adaptable :

- une à trois dents
- de quatre dents
- de cinq dents
- de six dents
- de sept dents
- de huit dents
- de neuf dents
- de dix dents
- de onze dents
- de douze dents
- de treize dents
- de quatorze dents

SPR170	946,50 €	
		346,32 €
		140,43 €
		206,27 €
		58,44 € / séance Pour 3 séances : forfait de 86,53 €
		161,68 €
		240,24 €
SPR10	43,50 €	
SPR10	43,50 €	
SPR10	43,50 € + métal précieux	
SPR5 / élément	21,75 € par élément + métal précieux	
SPR15	70,48 €	
SPR20	27,47 €	
SPR20/ élément	27,47 € (forfait pour 2 ou 3 dents)	
SPR20/ élément	70,48 € (forfait pour 4 dents et +)	
SPR20/ crochet	39,38 €/crochet + métal précieux	
		58,94 €
SPR15	77,03 € / élément	
		480,47 €
SPR30	480,47 € forfait étude sur simulation	
SPR35	480,47 € forfait étude sur simulation	
SPR40	480,47 € forfait étude sur simulation	
SPR45	480,47 € forfait étude sur simulation	
SPR50	480,47 € forfait étude sur simulation	
SPR55	480,47 € forfait étude sur simulation	
SPR60	480,47 € forfait étude sur simulation	
SPR65	480,47 € forfait étude sur simulation	
SPR70	480,47 € forfait étude sur simulation	
SPR75	480,47 € forfait étude sur simulation	
SPR80	480,47 € forfait étude sur simulation	
SPR85	480,47 € forfait étude sur simulation	

— expandeur jugal			364,91 €
— appareillage pour traitement des apnées du sommeil	D60	165 €	
— ressort de denture dont supports et gouttières métal* sauf non précieux			75,16 € l'unité

ODONTOLOGIE CONSERVATRICE/ENDODONTIE

LIBELLE	ACTES N.G.A.P.	DEPASSEMENT PAR ENTENTE DIRECTE	ACTES HORS N.G.A.P. TARIFS
— inlay-onlay métallique :			
- une face	SC7	126,39 € + métal + fraisage	
- deux faces	SC12	126,39 € + métal + fraisage	
- trois faces et plus	SC17	126,39 € + métal + fraisage	
— inlay-onlay en céramique (obturation) :			
- une face	SC7	266,61 €	
- deux faces	SC12	266,61 €	
- trois faces et plus	SC17	266,61 €	
— inlay-onlay en composite			
- une face	SC7	126,39 €	
- deux faces	SC12	126,39 €	
- trois faces et plus	SC17	126,39 €	
— facette collée en résine composite	SC17	69,06 €	
— facette collée céramique	SC17	256,95 €	
— apexification			30 € la séance
— chirurgie endodontique + étanchéité apicale	DC15	87,37 €	
— retraitement endodontique			
- groupe incisivo-canin	SC14	30,67 € par canal	
- groupe prémolaire	SC20	30,67 € par canal	
- groupe molaire	SC34	30,67 € par canal	
— traitement endodontique sous microscope	SC14	30,67 € par canal	
	SC20	30,67 € par canal	
	SC34	30,67 € par canal	
— traitement des dyschromies et des dysplasies (blanchiment ou maquillage)			102,08 € par séance + matériaux nécessaires + gouttières
— traitement global d'une perforation			54,63 €

ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE

LIBELLE	ACTES N.G.A.P.	DEPASSEMENT PAR ENTENTE DIRECTE	ACTES HORS N.G.A.P. TARIFS
Traitement débuté avant 16 ans			
— multi-attache - par semestre	TO90	majoration de 270,50 € par semestre	
— multi-attache céramique	TO90	majoration de 281,32 € par semestre	254,59 € par arcade (forfait à la pose)
— multi-attache : technique linguale	TO90	majoration de 430,50 € par arcade et par semestre	
— remplacement d'une attache esthétique			7,88 € / pièce
— remplacement d'une attache céramique			20,8 € / pièce
— remplacement d'un appareil amovible			73,20 €
— remplacement d'un activateur			146,39 €
Traitement débuté après 16 ans			
— empreinte d'étude et analyse céphalométrique			53,47 €
— plaque			259,24 € par semestre
— multi-attache			544,87 € tarif global par semestre
— multi-attache, limitée à un trimestre			273,16 €
— multi-attache : technique linguale			624 € par arcade et par semestre

— attache céramique		548,45 € tarif global par semestre + 247,17 € par arcade (forfait à la pose)
— éléments cosmétiques		55,26 € par élément
— contention 1 ^{re} année		216,18 €
— contention 2 ^e année		143,53 €
— montage prospectif (« set-up »)		57,41 € / arcade
— bielles de Herbst		249,03 €
— appareil de contention active		
- sur mesure		249,03 €
— remplacement d'une attache esthétique		7,88 € / pièce
— remplacement d'une attache céramique		20,8 € / pièce
— remplacement d'un appareil amovible		73,20 €
— remplacement d'un activateur		146,39 €

PEDODONTIE

LIBELLE	ACTES N.G.A.P.	DEPASSEMENT PAR ENTENTE DIRECTE	ACTES HORS N.G.A.P. TARIFS
— coiffes préformées			37,87 €
— application topique : fluorothérapie ou vernis à la chlorhexidine (par séance)			15,08 € + gouttières si nécessaire
— prévention par mainteneur fixé de l'espace			
- hémi arcade			58,44 €
- arcade complète			120,13 €
— facette collée en résine composite	SC17	69,07 €	
— gouttière thermoformée pour fluoration			16,72 €
— apexification			30 € par séance
— prothèse pédiatrique résine :			
- une à trois dents	SPR30	57,41 €	
- de quatre dents	SPR35	57,41 €	
- de cinq dents	SPR40	57,41 €	
- de six dents	SPR45	57,41 €	
- de sept dents	SPR50	57,41 €	
- de huit dents	SPR55	57,41 €	
- de neuf dents	SPR60	57,41 €	
- de dix dents	SPR65	57,41 €	
- de onze dents	SPR70	57,41 €	
- de douze dents	SPR75	57,41 €	
- de treize dents	SPR80	57,41 €	
- de quatorze dents	SPR85	57,41 €	

PARODONTOLOGIE (hors occlusion)

LIBELLE	ACTES N.G.A.P.	DEPASSEMENT PAR ENTENTE DIRECTE	ACTES HORS N.G.A.P. TARIFS
— gingivectomie unitaire			51,93 €
— élongation coronaire			51,93 €
— chirurgie parodontale (techniques particulières : lambeaux ou comblements osseux ou greffes)			178,53 € + matériaux particuliers
— prélèvement bactérien			16,72 € + kit de prélèvement
— application topique : fluorothérapie ou vernis à la chlorhexidine (par séance)			15,08 € + gouttières si nécessaire
— gouttière thermoformée pour fluoration			16,72 €
— surfaçage par quadrant et / ou sextant (par séance)			37,87 €
— attelle coulée collée			171,52 € par dent
— attelle non coulée collée			43,06 € par dent
— guide chirurgical			152,87 €
— amputation radiculaire (ou hémisection)			50,96 €

OCCLUSION

LIBELLE	ACTES N.G.A.P.	DEPASSEMENT PAR ENTENTE DIRECTE	ACTES HORS N.G.A.P. TARIFS
— équilibration occlusale (par séance)			59,02 €
— analyse occlusale			84,51 €
— axiographie			84,51 €
— occlusodontie, douleur			61,18 €

PATHOLOGIE - CHIRURGIE BUCCALE

LIBELLE	ACTES N.G.A.P.	DEPASSEMENT PAR ENTENTE DIRECTE	ACTES HORS N.G.A.P. TARIFS
— consultation pré-implantaire			61,18 €
— implants endo-osseux :			
- pose			
• de 1 à 3 implants			316,31 € par séance + implants
• au-delà de 3 implants			428,62 € par séance + implants
- majoration pour plateau technique et fournitures			283,65 € / implant
- mise en fonction			179,05 €
— implant orthodontique :			
- pose			62,84 €
- dépose			25,13 €
— réintervention sur implant			178,54 €
— dépose d'un implant			96,69 €
— comblement osseux ou greffes			178,53 € + matériaux nécessaires
— greffe osseuse après prélèvement osseux autogène			357,03 € + matériaux nécessaires
— transplantations ou autogreffes de dents			305,91 € par dent
— amputation radiculaire (ou hémisection)			50,96 €

Art. 2. — La présente décision sera transmise sans délai au Trésorier Payeur Général de l'AP-HP.

Art. 3. — La présente décision sera portée à la connaissance des usagers par voie d'affichage. Cette décision peut être consultée à la Direction Economique et Financière de l'AP-HP, 3, avenue Victoria 75004 Paris.

Art. 4. — La présente décision sera insérée au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 juin 2008

Benoît LECLERCQ

Arrêté directeur n° 2008-1772 DPFL portant délégation de la signature de la Directrice du Patrimoine Foncier, de la Logistique et du Logement de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

La Directrice du Patrimoine Foncier,
de la Logistique et du Logement,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 716-3-11, R. 716-3-20 et R. 6143-58,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0268 DG du 22 octobre 2007 portant création de la Direction du Patrimoine Foncier, de la Logistique et du Logement,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0278 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2004-0090 DG du 14 août 2004 modifié portant organisation du Siège de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-279 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-0309 du 19 octobre 2006

donnant délégation de compétence aux directeurs fonctionnels du Siège de l'AP-HP,

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Simonne DEBEAUPUIS-CLÉMENT, Directrice du Patrimoine Foncier, de la Logistique et du Logement délégation est donnée à Mme Françoise COMBRISSE, chef du Département Logements et Activités Locatives à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, marchés et accords cadres.

Art. 2. — En l'absence de Mme Simonne DEBEAUPUIS-CLÉMENT et de Mme COMBRISSE, délégation est donnée à :

— M. Denis MARCHAL, chef du Département Administration et Valorisation du Patrimoine à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, pièces de marchés à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché, dans la limite de ses attributions.

— M. Pascal HOOP, chef du Département Logistique et Ecologie Hospitalière à l'effet de signer les actes, décisions, contrats, pièces de marchés à l'exclusion du choix de l'attributaire et de la signature du marché, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. — La Directrice du Patrimoine Foncier, de la Logistique et du Logement et les agents mentionnés aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 17 juin 2008

Simonne DEBEAUPUIS-CLÉMENT

Arrêté n° 2008-1489 portant délégation de la signature du Directeur de la Politique Médicale.

Le Directeur de la Politique Médicale,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, et R. 6147-11 ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 2006-309 DG du 19 octobre 2006 modifié, donnant délégation de compétences aux directeurs fonctionnels du siège.

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0210 DG du 27 août 2007 nommant le Professeur Jean-Yves FAGON, Directeur de la Politique Médicale ;

Vu l'arrêté directeur n° 2008-0142 DG du 5 juin 2008 nommant M. Christophe MISSE, chef du Département de la Recherche Clinique et Développement (D.R.C.D.) ;

Vu l'arrêté n° 2007-3575 du 21 décembre 2007 portant délégation de signature du Directeur de la Politique Médicale ;

Le Secrétaire Général entendu ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 2008-0293 donnant délégation de signature à Mme Marie-Anne FOURRIER, Directeur d'Hôpital, chef du Département de la Recherche Clinique et Développement (D.R.C.D.) par intérim est abrogé.

Art. 2. — Délégation permanente de signature est donnée à M. Christophe MISSE, Directeur d'Hôpital, chef du Département de la Recherche Clinique et Développement (D.R.C.D.), à l'effet de signer au nom du Directeur de la Politique Médicale, les actes, conventions et marchés ressortissant de ses attributions en matière de gestion technico-réglementaire, administrative, économique et financière des projets de recherche biomédicale, à promotion AP-HP et à promotion industrielle, ainsi que les actes et conventions ressortissant aux attributions de la mission de valorisation de la recherche et des brevets.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MISSE, Directeur d'Hôpital, chef du Département de la Recherche Clinique et Développement (D.R.C.D.), délégation de signature est donnée à Mme Anne-Marie SEVEN, attachée d'administration hospitalière, pour signer les matières énumérées à l'article 2 ci-dessus.

Art. 4. — Le Directeur de la Politique Médicale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel » et qui prend effet à compter du 1^{er} juin 2008.

Fait à Paris, le 19 juin 2008

Professeur Jean-Yves FAGON

Arrêté directeur n° 2008-1602 DITMS portant délégation de la signature du Directeur de l'Investissement, Travaux, Maintenance et Sécurité de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris.

Le Directeur de l'Investissement,
Travaux, Maintenance, Sécurité,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 716-3-11, R. 716-3-20 et R. 6143-58,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0268 DG du 22 octobre 2007 portant création de la Direction de l'Investissement, Travaux, Maintenance, Sécurité,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-0278 DG du 25 octobre modifiant l'arrêté n° 2004-0090 DG du 14 août 2004 modifié, portant organisation du Siège de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2007-279 DG du 25 octobre 2007, modifiant l'arrêté directeur du 19 octobre 2006 donnant délégation de compétence aux directeurs fonctionnels du Siège de l'AP-HP,

Arrête :

Article premier. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOURDON, Directeur des Investissements, des Travaux, de la Maintenance et de la Sécurité, délégation permanente est donnée à Eliane Sujol CHIEZE, Adjointe au Directeur, à l'effet de signer au nom du Directeur des Investissements, des Travaux, de la Maintenance et de la Sécurité, les arrêtés, décisions, contrats, marchés, et pièces nécessaires à leur passation et à leur exécution, et actes administratifs de toute nature relevant du fonctionnement courant de la direction.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOURDON et de Mme Sujol CHIEZE, délégation de signature est donnée :

— à M. Alain DUMAS, pour les actes qui sont du ressort du département Programmation, Architecture et Travaux :

- les ordres de services,
- les bons de commandes,
- l'application des clauses de pénalité,
- les attestations de service fait sur les factures et situations,
- l'approbation des documents d'études et de prestations intellectuelles,
- les procès-verbaux de réception ;

— à M. MERRICHELLI, pour les actes qui sont du ressort du département Marchés, Achats et Comptabilité :

- les convocations et ordres du jour pour les commissions d'appel d'offre,
- les courriers afférant aux candidatures et aux offres,
- les bons de commandes,
- les bilans financiers,
- les procès-verbaux d'ouverture des premières enveloppes dans les procédures formalisées,
- l'ouverture des premières et deuxièmes enveloppes pour les marchés de procédures adaptées,
- les attestations de service pour les marchés passés pour les besoins de la Direction des Investissements, des Travaux, Maintenance et Sécurité (marché de reprographie...) ;

— à M. Jean Claude RICHARD, à partir du 11 août 2008, pour les actes qui sont du ressort du département Sécurité, Maintenance et Gestion de Risque :

- les ordres de services,
- les bons de commandes,

- l'application des clauses de pénalité,
- les attestations de service fait sur les factures et situations,
- l'approbation des documents d'études et de prestations intellectuelles,
- les procès-verbaux de réception.

Art. 3. — Le Directeur des Investissements, des Travaux, de la Maintenance et de la Sécurité, et les agents mentionnés à l'article 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 juin 2008

Didier BOURDON

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté n° 2008/3118/00020 portant modification de l'arrêté n° 2006-21177 du 23 octobre 2006 fixant la représentation de l'administration et du personnel au sein du Comité Technique Paritaire du laboratoire central compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté n° 2006-21177 du 23 octobre 2006 fixant la représentation de l'administration et du personnel au sein du Comité Technique Paritaire du laboratoire central compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le courrier du syndicat C.F.D.T. en date du 10 juin 2008 ;

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — A l'article 3 de l'arrêté du 23 octobre 2006 susvisé, après :

— « en qualité de représentant titulaire du personnel :

- *remplacer* « Mme Muriel BONNIN, C.F.D.T. »,

- *par* : Mme Marie Annie CORTIN, C.F.D.T. ».

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 13 juin 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

Denis ROBIN

Arrêté n° 2008-CAPDISC000027 dressant le tableau d'avancement au grade d'architecte de sécurité hors classe fonctionnelle pour l'année 2007.

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° D 956-1° du 26 juin 1989 portant statut du corps des architectes de sécurité de la Préfecture de Police, et notamment l'article 10 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 22 mai 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade d'architecte de sécurité hors classe fonctionnelle pour l'année 2007 est le suivant :

— M. Jean-Marie BOURGOUIN.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 juin 2008

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2008-CAPDISC000028 dressant le tableau d'avancement au grade d'architecte de sécurité hors classe normale pour l'année 2007.

Le Préfet de Police,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° D 956-1° du 26 juin 1989 portant statut du corps des architectes de sécurité de la Préfecture de Police, et notamment l'article 10 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 22 mai 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade d'architecte de sécurité hors classe normale pour l'année 2007 est le suivant :

— M. Jean-Yves DOROSZ,

— Mme Hélène BAUCHET.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 juin 2008

Michel GAUDIN

Arrêté n° 2008-CAPDISC000029 dressant le tableau d'avancement au grade d'architecte de sécurité de 1^{re} classe pour l'année 2007.

Le Préfet de Police,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° D 956-1° du 26 juin 1989 portant statut du corps des architectes de sécurité de la Préfecture de Police, notamment l'article 10 ;

Vu le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire compétente du 22 mai 2008 ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et du Directeur des Ressources Humaines ;

Arrête :

Article premier. — Le tableau d'avancement au grade d'architecte de sécurité de 1^{re} classe pour l'année 2007 est le suivant :

— Mme Brigitte GUERRA,

— Mme Pascale LIGOUZAT.

Art. 2. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 juin 2008

Michel GAUDIN

Arrêté n° DTPP-2008-268 portant ouverture d'une enquête publique Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le Préfet de Police,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses Livres V - Titres 1^{er}, relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Vu le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 modifié, relatif à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu la demande effectuée le 15 avril 2008 par M. François DUPOUX, Président-Directeur Général de la société CLIMESPACE, en vue d'être autorisé à exploiter des installations de réfrigération et de refroidissement dans la gare RER AUBER, sise 6, rue Auber, à Paris 9^e, équipements qui relèveront de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, sous les rubriques suivantes de la nomenclature ;

2920/2°a : Installation de réfrigération ou compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10⁵ Pa, comprimant ou utilisant des fluides non inflammables ni toxiques, la puissance absorbée de l'installation étant supérieure à 500 kW - Autorisation.

2921/1°a : Installation de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air, lorsque l'installation est de type ouvert ; la puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 2000 kW - Autorisation.

Vu le dossier déposé le 15 avril 2008, à l'appui de cette demande d'autorisation, et notamment les études d'impact et de dangers présentées ;

Vu l'avis du 25 avril 2008 du Service Technique Interdépartemental d'Inspection des Installations Classées, sur le caractère complet et régulier de ce dossier ;

Vu la décision n° E08000013/75 du 20 mai 2008 du Tribunal administratif de Paris désignant M. Pierre BARBER, en qualité de commissaire-enquêteur ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Il sera procédé du mercredi 20 août 2008 au vendredi 19 septembre 2008 inclus à une enquête publique préalable à la prise de décision, par arrêté préfectoral du Préfet de Police, sur la demande d'autorisation susvisée, en vue de l'exploitation d'installations de réfrigération et de refroidissement sur le site 6, rue Auber, à Paris 9^e.

Art. 2. — Le dossier d'enquête sera déposé à la mairie du 9^e arrondissement — 6, rue Drouot, où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet pendant la durée de l'enquête, aux heures habituelles d'ouverture.

Art. 3. — Le commissaire sera présent pour recevoir les personnes intéressées à la mairie précitée aux jours et heures suivants :

— mercredi 20 août 2008, de 9 h à 12 h,

— samedi 30 août 2008, de 9 h à 12 h,

— vendredi 5 septembre 2008, de 14 h à 17 h,

— jeudi 11 septembre 2008, de 16 h à 19 h,

— vendredi 19 septembre 2008, de 14 h à 17 h.

Art. 4. — Des avis au public seront affichés quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête dans les mairies et les commissariats centraux des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 16^e, 17^e et 18^e arrondissements de Paris, concernés par le périmètre d'affichage fixé à 3 000 mètres fixé par la réglementation pour la rubrique 2921/1°a.

Les certificats attestant l'accomplissement de cette formalité seront adressés au Préfet de Police à l'issue du délai d'affichage prévu par le Code de l'environnement, soit du 5 août 2008 au 19 septembre 2008 inclus.

L'enquête sera également annoncée au moins quinze jours avant son ouverture dans deux journaux diffusés à Paris.

La publicité de l'enquête est aux frais du demandeur.

Art. 5. — Le présent arrêté sera inséré au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris » ainsi qu'au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police ».

Art. 6. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Maire de Paris, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité, ainsi que le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 juin 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,

*Le Directeur des Transports
et de la Protection du Public*

Marc-René BAYLE

Arrêté n° 2008-00396 désignant dans les voies de compétence préfectorale, les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne à Paris.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-11 ;

Vu le décret n° 99-756 du 31 août 1999 relatif aux prescriptions techniques concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique ou privée ouverte à la circulation publique pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 91-663 du 13 juillet 1991, portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public ;

Vu le décret n° 2002-810 du 2 mai 2002 fixant les voies mentionnées au 4^e alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales et les conditions d'application du même alinéa, relatif à l'exercice des pouvoirs de police en matière de stationnement et de circulation à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 du 6 mai 2002 relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-20813 du 20 juillet 2007, désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G.-G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne à Paris dans les voies parisiennes de compétence préfectorale ;

Considérant qu'il importe de faciliter les déplacements des personnes handicapées dans la capitale en leur réservant des emplacements de stationnement prévus à cet effet ;

Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste des emplacements G.I.G.-G.I.C. annexée à l'arrêté précité ci-dessus ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — Les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne à Paris, sont désignés en annexe au présent arrêté.

Art. 2. — L'utilisation des emplacements prévus à l'article 1^{er} ci-dessus par des personnes non titulaires du macaron G.I.G. ou G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne à Paris constitue une infraction à l'article R. 417-11 du Code de la route.

Lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais et risques de leurs propriétaires dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — L'arrêté préfectoral n° 2007-20813 du 20 juillet 2007 est abrogé.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel

de la Ville de Paris ». Ces mesures prendront effet après leur publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante.

Fait à Paris, le 18 juin 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Annexe : Liste des emplacements

Arrdt	Rue		Emplacements	
	Type	Dénomination	N°	Nombre
1	rue	Cambon	16	2
1	rue	Cambon	26	1
1	rue	des Capucines	11	1
1	rue	Croix des Petits Champs	20	1
1	place	Colette	1	2
1	rue	Daniel Casanova	25	1
1	rue	Duphot	Vis-à-vis 21	1
1	rue	de l'Echelle	1	1
1	quai	de l'Horloge	35/37	1
1	rue	du Marché Saint-Honoré	1	1
1	rue	de Marengo	2	1
1	quai	des Orfèvres	68	1
1	place	du Pont Neuf	13	1
1	rue	des Pyramides	21	1
1	rue	des Pyramides	10	1
1	place	des Pyramides	1	1
1	rue	de Rivoli	184	1
1		Angle rue de Rivoli/ rue de Castiglione		1
1	rue	Saint-Honoré	Vis-à-vis 157	2
1	rue	Saint-Honoré	Vis-à-vis 151	1
1	rue	Saint-Honoré	235	1
1	rue	Saint-Honoré	267	1
1	rue	de la Vrillière	2	1
2	rue	de la Banque	12	1
2	rue	Daunou	10	1
2	boulevard	des Italiens	21	1
2	boulevard	des Italiens	25	1
2	boulevard	des Italiens	27/29	1
2	rue	de la Paix	1	2
2	boulevard	Poissonnière	5	2
2	rue	Réaumur	116	1
2	rue	du Quatre Septembre	10	1
3	boulevard	Beaumarchais	73	1
3	boulevard	Beaumarchais	39	2
3	boulevard	du Temple	33	1
4	quai	aux fleurs	1	1
4	rue	d'Arcole	2	1
4	rue	d'Arcole	6	1
4	rue	d'Arcole	10	1
4	rue	d'Arcole	11	1
4	boulevard	Bourdon	25	1
4	rue	Chanoinesse	6	3

Arrdt	Rue		Emplacements	
	Type	Dénomination	N°	Nombre
4	rue	François Miron	86	1
4	quai	de Gesvres	16	2
4	rue	de Jouy	2	1
4	place	Louis Lépine	M. Fleurs	2
4	quai	du Marché Neuf	8	1
4	rue	Massillon	8	1
4	place	du Parvis Notre-Dame	Hôtel Dieu	1
4	rue	du Pont Louis Philippe	25	1
5	rue	Broca	15	1
5	rue	Claude Bernard	90	1
5	rue	Clotaire	Vis-à-vis 3	1
5	rue	Montagne Sainte-Genève	23	1
5	rue	Poliveau	43	1
5	boulevard	du Port Royal	42	1
5	rue	des Quatrefages	2 bis	1
5	rue	Saint-Jacques	54	1
5	rue	Saint-Jacques	55	3
5	boulevard	Saint-Marcel	34 bis	1
5	quai	Saint-Michel	17	2
5	rue	Soufflot	17	1
5	quai	de la Tournelle	55/57	1
5	rue	Vauquelin	9/11	1
6	rue	de l'Abbaye	13	1
6	rue	de l'Abbaye	16	1
6	quai	de Conti	13	1
6	quai	de Conti	19	2
6	rue	Corneille	1	1
6	rue	Garancière	5	1
6	quai	des Grands Augustins	35	1
6	rue	Jean Bart	14	1
6	rue	Lobineau	13	2
6	rue	Mabillon	Angle 13 Four	1
6	quai	Malaquais	9	1
6	rue	M. Le Prince	48	1
6	rue	de l'Odéon	4	1
6	rue	de l'Odéon	14	1
6	rue	Palatine	7	1
6	rue	de Tournon	29	1
7	rue	Albert de Lapparent	1	1
7	quai	Anatole France	9 amont taxis	1
7	rue	Aristide Briand	3	1
7	rue	de Babylone	10/12	1
7	rue	de Babylone	35	1
7	rue	de Babylone	39	1
7	rue	du Bac	142	1
7	rue	du Bac	146	2
7	rue	Barbet de Jouy	2	1
7	rue	Barbet de Jouy	29	1
7	rue	de Beaune	15	2
7	rue	de Bellechasse	39	1
7	rue	de Bellechasse	41	1
7	rue	de Bourgogne	15	1
7	rue	de Bourgogne	57	1

Arrdt	Rue		Emplacements	
	Type	Dénomination	N°	Nombre
7	place	de Breteuil	1	1
7	rue	Casimir Perrier	19	1
7	avenue	Charles Floquet	46	1
7	rue	Chevert	2	1
7	rue	Chomel	2	2
7	rue	de Constantine	Vis-à-vis 11	1
7	rue	de Courty	3	1
7	avenue	Daniel Lesueur	2	1
7	avenue	Duquesne	14	3
7	avenue	Duquesne	36	4
7	avenue	Duquesne	25 (C. allée)	1
7	rue	Duroc	5/7	3
7	rue	Eble	5	1
7	rue	Emile Deschanel	9	1
7	rue	de l'Exposition	22	2
7	rue	Fabert	20	1
7	place	De Fontenoy	Entrée Unesco	2
7	rue	de Grenelle	101	1
7	rue	de Grenelle	146	1
7	boulevard	des Invalides	56	2
7	boulevard	des Invalides	19	1
7	boulevard	des Invalides	6 cont. all.	2
7	boulevard	des Invalides	6 cont. all.	2 supplémentaires
7	rue	Monsieur	2	1
7	avenue	de la Motte-Picquet	13 cont. all.	3
7	avenue	de la Motte-Picquet	32	1
7	avenue	de la Motte-Picquet	34	1
7	rue	Las Cases	23	1
7	rue	de Lille	77	1
7	rue	de Lille	81	2
7	rue	de Lille	52	1
7	rue	Octave Greard	4	1
7	rue	d'Olivet	2	1
7	quai	d'Orsay	39	1
7	quai	d'Orsay	69	1
7	rue	Oudinot	19	2
7	place	du Palais Bourbon	2	1
7	rue	Pérignon	12	1
7	rue	Pérignon	20	1
7	rue	Perronet	8/10	1
7	rue	de Poitiers	8	1
7	place	du Président Mithouard	1	1
7	place	du Président Mithouard	2	1
7	place	du Président Mithouard	9	1
7	place	du Président Mithouard	11	1
7	avenue	Rapp	22/22 bis	1
7	avenue	Rapp	31	1
7	boulevard	Raspail	28	1
7	rue	Saint-Dominique	65	1
7	rue	Saint-Simon	8	1

Arrdt	Rue		Emplacements	
	Type	Dénomination	N°	Nombre
8	rue	de la Renaissance	8	1
8	rue	Royale	20	1
8	rue	Roquepine	8	1
8	place	Sain-Augustin	8	1
8	rue	des Saussaies	3	1
8	rue	de Selves	Vis-à-vis Grand Palais	1
8	rue	de Surène	14	1
8	rue	de Surène	34	1
8	rue	Vernet	12	1
8	rue	de la Ville L'Evêque	5	1
8	rue	de la Ville L'Evêque	14	1
8	rue	Washington	3	1
8	rue	Washington	49	1
8	avenue	Winston Churchill	Avant petit Palais	2
9	rue	Bochart de Saron	18	1
9	rue	Chauchat	12	1
9	rue	Le Peletier	38	1
9	boulevard	de la Madeleine	10	1
9	rue	de Parme	7	1
9	rue	Saint-Georges	11	1
9	rue	Scribe	19	2
9	rue	de la Tour d'Auvergne	48	1
9	rue	de la Victoire	48	2
10	rue	de Chabrol	47	1
10	rue	du Château d'Eau	7	2
10	rue	du Château d'eau	37	1
10	rue	Claude Vellefaux	38	1
10	rue	du Faubourg Saint-Denis	112	1
10	rue	du Faubourg Saint-Denis	190	1
10	rue	du Faubourg Saint-Martin	31	1
10	rue	Louis Blanc	23	1
10	rue	de Nancy	9	1
10	rue	de Nancy	17	1
10	rue	des Petites Ecuries	61	1
10	boulevard	de Strasbourg	37	1
11	boulevard	Beaumarchais	94	1
11	rue	Faidherbe	11	1
11	place	de la Nation	3	1
11	avenue	Parmentier	97	1
11	avenue	Parmentier	104	1
11	avenue	Philippe Auguste	79	1
11	avenue	Philippe Auguste	92	1
11	boulevard	du Temple	30	1
12	place	d'Aligre	13	1
12	boulevard	de la Bastille	30 bis à 32	1
12	boulevard	de Bercy	dt du Lampa- daire XII 5505	2
12	boulevard	de Bercy (angle rue de Bercy)		1
12	quai	de Bercy	126	1

Arrdt	Rue		Emplacements	
	Type	Dénomination	N°	Nombre
12	rue	Chaligny	27/29	1
12	rue	de Charenton	170	1
12	rue	Crozatier	55	1
12	boulevard	Diderot	22	1
12	boulevard	Diderot	59	1
12	boulevard	Diderot	133	1
12	place	Lachambeaudie	14	1
12	avenue	Ledru-Rollin	10	2
12	avenue	Ledru-Rollin	16	1
12	avenue	Ledru-Rollin	40	1
12	place	de la Nation	20	1
12	quai	de la Rapée	76	1
12	rue	Villiot	31	1
12	cours	de Vincennes	20	1
12	cours	de Vincennes	54	1
12	cours	de Vincennes	56	1
12	cours	de Vincennes	70	1
12	cours	de Vincennes	78	1
13	rue	Albert	89	1
13	rue	Boutroux	21	1
13	rue	Boutroux	22	1
13	rue	du Château des Rentiers	120	1
13	quai	François Mauriac	11	1
13	quai	François Mauriac	19	1
13	quai	François Mauriac	57	1
13	quai	de la Gare	77/79	1
13	boulevard	de l'Hôpital	44	1
13	boulevard	de l'Hôpital	64	1
13	boulevard	de l'Hôpital	83	1
13	boulevard	de l'Hôpital	146	2
13	place	d'Italie	10	1
13	avenue	d'Italie	15/17	1
13	avenue	d'Italie	5	1
13	avenue	d'Italie	18	1
13	avenue	d'Italie	108	1
13	rue	Jean-Baptiste Berlier	1	1
13	rue	Ponscarme	7/9	1
14	rue	Cabanis	42	1
14	rue	Ferrus	18/20	1
14	avenue	Denfert-Rochereau	71/73	2
14	avenue	du Maine	194	1
14	avenue	du Maine	203	1
14	avenue	du Maine	205	1
14	rue	Rémy Dumoncel	46	1
15	quai	André Citroën	13	1
15	avenue	de Breteuil	79	1
15	rue	César Franck	10	1
15	rue	de Dantzig	40	1
15	square	Desaix	2	1
15	boulevard	Garibaldi	41	1
15	boulevard	Garibaldi	47	1
15	rue	Jean Rey	9	3
15	rue	La Quintinie	49	2
15	rue	Lecourbe	49	1
15	rue	Olivier de Serres	83	1
15	avenue	de Saxe	62	1
15	avenue	de Suffren	56	1
15	rue	Valentin Haüy	4	1

Arrdt	Rue		Emplacements	
	Type	Dénomination	N°	Nombre
15	boulevard	de Vaugirard	23	4
16	square	Alboni	11 bis	1
16	square	Alboni	9	1
16	avenue	Alphand	5	1
16	place	Amiral de Grasse	52 bis	1
16	boulevard	de l'Amiral Bruix	25	1
16	boulevard	de l'Amiral Bruix (angle Av. Foch)		1
16	boulevard	de l'Amiral Bruix (angle Av. Lalo)		1
16	rue	de l'Amiral d'Estaing	7	1
16	rue	de l'Amiral d'Estaing	9	1
16	rue	Auguste Vacquerie	1	1
16	rue	Auguste Vacquerie	7	1
16	rue	Auguste Vacquerie	21	1
16	boulevard	de Beauséjour	53	1
16	rue	Beethoven	2	1
16	rue	des Belles Feuilles	4	1
16	rue	des Belles Feuilles	36	1
16	rue	des Belles Feuilles	51	1
16	rue	Benjamin Franklin	2, angle Troca	1
16	rue	Boileau	67	1
16	rue	du Bois de Boulogne	Bagatelle	1
16	rue	du Bois de Boulogne	Racing	3
16	rue	Bois le Vent	27 bis	1
16	rue	Boissière	1	1
16	rue	Boissière	15/17	1
16	rue	Boissière	58	1
16	rue	Boissière	26	1
16	rue	Boissière	62	1
16	rue	du Bouquet de Longchamps	1 bis	1
16	rue	de Boulainvilliers	50	1
16	avenue	Bugeaud	1	1
16	avenue	de Camoëns	7	1
16	rue	de Chaillot	1 bis	1
16	rue	de Chaillot	26	1
16	rue	du Conseiller Collignon	8	1
16	rue	Copernic	31	1
16	rue	Cortambert	39	1
16	rue	Crevaux	2	1
16	boulevard	Delessert	23	1
16	rue	du Dome	8	1
16	rue	Duret	17	1
16	square	des Ecrivains Morts pour la France	Vis-à-vis 8	1
16	boulevard	Exelmans	63	1
16	boulevard	Exelmans	65	1
16	avenue	d'Eylau	12	1
16	place	des Etats-Unis	17	1
16	rue	de la Faisanderie	63	1
16	rue	de la Faisanderie	81	1
16	rue	de la Faisanderie	25	1
16	boulevard	Flandrin	62	1
16	boulevard	Flandrin	86	1
16	avenue	Foch	14	1
16	avenue	Foch	43	1
16	avenue	Foch	33	1

Arrdt	Rue		Emplacements	
	Type	Dénomination	N°	Nombre
16	avenue	Foch	34	1
16	avenue	Foch	56	1
16	avenue	Foch	61	1
16	avenue	Foch	68	1
16	avenue	Foch	75/77	1
16	avenue	Foch	78	1
16	rue	François Millet	12	1
16	rue	de Franqueville	16	1
16	rue	de Franqueville	28	1
16	rue	des Frères Périer	3	1
16	rue	de Galliera	2	1
16	rue	du Général Appert	24	1
16	avenue	Gérard Philippe (angle av. Barthou)		1
16	avenue	du Général Mangin	1	1
16	rue	Georges Bizet	7	1
16	rue	Georges Bizet	23	1
16	avenue	Georges Mandel	6/8	1
16	avenue	Georges Mandel	47	2
16	avenue	Georges Mandel	65/67	1
16	avenue	Georges Lafont	82	1
16	rue	Georges Ville	5	1
16	rue	Goethe	5	1
16	avenue	de la Grande Armée	19	1
16	avenue	de la Grande Armée	75	1
16	rue	Greuze	24	1
16	rue	Greuze	26	1
16	rue	Henri-de-Bornier	5	1
16	avenue	Henri Martin	71	1
16	avenue	Henri Martin	90	1
16	avenue	d'Iéna	8	1
16	avenue	d'Iéna	52	1
16	avenue	Ingres	2	1
16	rue	Jean Giraudoux	13	1
16	avenue	Kléber	35	1
16	avenue	Kléber	54	1
16	avenue	Kléber	72	1
16	avenue	Kléber	95	1
16	avenue	Kléber	96	1
16	avenue	de Lamballe	26	1
16	rue	La Pérouse	3	1
16	rue	Lauriston	64	1
16	rue	Lauriston	84	1
16	rue	Lauriston	11	1
16	rue	Le Nôtre	7	1
16	rue	Leroux	11	1
16	rue	Le Sueur	9	1
16	rue	de Lonchamp	66	1
16	rue	de Lonchamp	53	1
16	rue	de Lonchamp	37	1
16	rue	de Lonchamp	122	1
16	rue	de Lonchamp	107	1
16	avenue	Louis Barthou	Angle place Colombie	1
16	quai	Louis Blériot	15	1
16	rue	Louis Boilly	2	1
16	rue	de Lübeck	36	1
16	rue	de Lota	9	1

Arrdt	Rue		Emplacements	
	Type	Dénomination	N°	Nombre
16	rue	Marbeau	23	1
16	avenue	du Maréchal Fayolle	15/17	3
16	avenue	du Maréchal Fayolle	47	1
16	avenue	du Maréchal Maunoury	33	1
16	avenue	du Maréchal Maunoury	Vis-à-vis 43	1
16	avenue	du Maréchal Maunoury	Vis-à-vis n° 9	1
16	rue	Maspéro	7	1
16	rue	Mesnil	19	1
16	rue	de Montevideo	13	1
16	rue	de Montevideo	27/29	1
16	avenue	Mozart	50	1
16	avenue	Mozart	58	1
16	avenue	de Neuilly	25	1
16	avenue	de Neuilly	187	1
16	rue	Octave Feuillet	19	1
16	avenue	Paul Doumer	2	1
16	rue	Paul Valéry	22	1
16	rue	Pergolèse	56	1
16	rue	Picot	9	1
16	avenue	Pierre 1 ^{er} de Serbie	20	1
16	avenue	Pierre 1 ^{er} de Serbie	10	1
16	avenue	de Pologne	1	1
16	rue	de la Pompe	104/106	1
16	rue	de la Pompe	Vis-à-vis 115	1
16	rue	de la Pompe	160	1
16	rue	de la Pompe	169	1
16	avenue	des Portugais	2	1
16	avenue	du Président Wilson	Face au Palais de Chaillot	6
16	avenue	Prudhon	1	1
16	avenue	Raymond Poincaré	64	1
16	avenue	Raymond Poincaré	101	1
16	rue	des Sablons	14	1
16	rue	de Saïgon	10	1
16	rue	Saint-Didier	11	1
16	rue	Saint-Didier	37	1
16	quai	Saint-Exupéry	12	1
16	rue	de Sontay	4	1
16	rue	Spontini	34	1
16	rue	Spontini	68	1
16	rue	Spontini	76	1
16	boulevard	Suchet	6	1
16	rue	Thiers	2	1
16	rue	Traktir	3	1
16	avenue	de Versailles	132	1
16	avenue	de Versailles	213b	1
16	avenue	Victor Hugo	47	1
16	avenue	Victor Hugo	54	1
16	avenue	Victor Hugo	85	2
16	avenue	Victor Hugo	184	2
16	avenue	Victor Hugo	101	1
16	avenue	Victor Hugo	130	1
16	avenue	Victor Hugo	112	1
16	villa	Victor Hugo	2	1
16	rue	Viète	1	1

Arrdt	Rue		Emplacements	
	Type	Dénomination	N°	Nombre
16	rue	Weber	7/9	1
17	boulevard	Bessières	85	1
17	boulevard	du Bois le Prêtre	4	1
17	boulevard	du Bois le Prêtre	5	1
17	rue	Boursault	26	1
17	rue	Emile Borel	Vis-à-vis du jardin	1
17	rue	Emile Borel	Proximité du 10 en épis, le long du jardin	1
17	rue	de l'Etoile	6	1
17	rue	Fortuny	15	1
17	place	du Général Catroux	11	1
17	rue	Georges Berger	3 bis	1
17	rue	Georges Berger	8	1
17	rue	Gounod	8	1
17	avenue	Gourgaud	7	1
17	avenue	de la Grande Armée	26	1
17	avenue	de la Grande Armée	58	1
17	boulevard	Malesherbes	127	2
17	boulevard	Malesherbes	175	1
17	rue	de Phalsbourg	12	2
17	rue	Théodule Ribot	20	1
17	rue	de Tocqueville	123	1
17	rue	Truffaut	34	1
17	rue	Viète	1	1
17	rue	Viète	24	1
18	rue	de la Chapelle	51	1
18	rue	de la Chapelle	72	1
18	rue	de la Chapelle	86	1
18	rue	Doudeauville	50	1
18	rue	Doudeauville	92	1
18	rue	Marcadet	120/122	1
18	rue	du Mont-Cenis	74 bis	1
18	rue	Raymond Queneau	4	1
19	place	Armand Carrel	3	2
19	rue	Augustin Thierry	14	1
19	place	de Bitche	2	1
19	rue	Bouret	46	1
19	avenue	Jean Jaurès	46	1
19	avenue	Jean Jaurès	195	1
19	boulevard	Mac Donald	99	1
19	rue	de Nantes	37	1
19	rue	Pradier	6/8	1
20	boulevard	Davout	154	1
20	rue	du Japon (arrière Mairie 20 ^e)		1
20	rue	Jean Veber	5	1
20	rue	Jean Veber	7	1
20	cours	de Vincennes	21	1
20	cours	de Vincennes	33	1
20	rue	Vitruve	102	1

Arrêté n° 2008-00401 instaurant temporairement la règle de l'arrêt et du stationnement interdit et considéré comme gênant au niveau du numéro 25 de la rue Vernet, à Paris 8^e.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles L. 325-1 à L. 325-3, R. 411-25 et R. 417-10 ;

Vu l'ordonnance préfectorale n° 71-16757 du 15 septembre 1971 modifiée, réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-10706 modifié du 6 mai 2002, relatif aux sites énoncés au second alinéa de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la durée et l'importance des travaux de l'immeuble sis au numéro 25 de la rue Vernet, à Paris 8^e, nécessitent d'instituer la règle du stationnement interdit et considéré comme gênant sur quatre places de stationnement et une zone de livraison en vis-à-vis de l'immeuble afin de garantir des conditions de circulation satisfaisantes ;

Sur proposition du Directeur des Transports et de la Protection du Public ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêt et le stationnement sont provisoirement interdits et considérés comme gênant la circulation publique sur un linéaire correspondant à quatre places de stationnement et une zone de livraison au droit d'un chantier situé 25, rue Vernet, à Paris 8^e.

Art. 2. — Conformément aux dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la route, les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux de 2^e classe et, lorsqu'une contravention aura été dressée, les véhicules en infraction pourront être enlevés et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 et suivants du Code de la route.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'au 12 septembre 2008.

Art. 4. — Le Directeur des Transports et de la Protection du Public, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, le Directeur de la Police Urbaine de Proximité de la Préfecture de Police et le Directeur de la Voirie et des Déplacements de la Mairie de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ». Cette mesure prendra effet après sa publication et dès la mise en place de la signalisation correspondante et jusqu'au retrait de cette dernière.

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Pour le Préfet de Police
et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur Adjoint du Cabinet
Renaud VEDEL

Arrêté n° 2008-00410 portant interdiction de la consommation de boissons alcooliques du 2^e au 5^e groupes, de 16 h à 7 h, sur le domaine public, ainsi que la vente à emporter de ces boissons, de 22 h 30 à 7 h, dans certaines voies du 7^e arrondissement de Paris.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2512-13 ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance du Préfet de Police du 1^{er} juin 1948 modifiée, concernant l'heure d'ouverture des débits de boissons et des établissements de spectacles et de divertissements publics ;

Considérant que des personnes s'adonnent régulièrement à une consommation de ces boissons sur la voie ou dans les espaces publics ;

Considérant que les nuisances provenant de la fréquentation du site du Champ de Mars sont aggravées par la vente à emporter de boissons alcooliques, particulièrement en période nocturne, qui favorise la consommation sur place sur la voie et dans les espaces publics et la commission d'infractions et de délits de toute nature ;

Considérant que ce type de comportement génère un climat d'insécurité qui perturbe la tranquillité des riverains et des nombreux touristes qui fréquentent ce secteur de la Capitale ;

Considérant que les services de police sont fréquemment amenés à intervenir sur ce secteur pour des faits d'ivresse publique et manifeste, ainsi que pour des rixes ou des menaces liées à la consommation excessive d'alcool ;

Considérant qu'il importe, par conséquent, de prendre toutes mesures de nature à prévenir de tels troubles et à préserver l'ordre, la tranquillité et la sécurité publics ;

Arrête :

Article premier. — La consommation de boissons alcooliques du 2^e au 5^e groupes, sur le domaine public, est interdite, de 16 h à 7 h, dans le périmètre délimité par les voies suivantes qui y sont incluses, sauf dans les parties de ce domaine régulièrement occupées par des restaurants et débits de boissons titulaires des autorisations nécessaires :

— le quai Branly, dans sa partie comprise entre l'avenue de la Bourdonnais et l'avenue de Suffren,

— l'avenue de Suffren (côté numéros impairs), dans sa partie comprise entre le quai Branly et l'avenue de la Motte Picquet,

— l'avenue de la Motte Picquet, dans sa partie comprise entre l'avenue de Suffren et l'avenue de la Bourdonnais,

— l'avenue de la Bourdonnais (côté numéros pairs), dans sa partie comprise entre l'avenue de la Motte Picquet et le quai Branly.

Art. 2. — La vente à emporter de boissons alcooliques du 2^e au 5^e groupes est interdite de 22 h 30 à 7 h, dans le périmètre fixé à l'article 1^{er}.

Art. 3. — Le Directeur de la Police Urbaine de Proximité, le Directeur de la Police Judiciaire, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet dès sa publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 juin 2008

Michel GAUDIN

AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Désignation de la la Présidente des Commissions Administratives Paritaires siégeant en formation de conseil de discipline du Titre III.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale
de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment son article 27 ;

Vu le décret n° 94-415 du 25 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, notamment ses articles 3 et 9 ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté n° 04-4460 du 15 novembre 2004 modifié, relatif à la désignation de la représentation du personnel aux Commissions Administratives Paritaires du Titre III ;

Vu l'arrêté n° 04-4662 du 30 novembre 2004 modifié, relatif à la désignation de la représentation de l'administration aux Commissions Administratives Paritaires du Titre III ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris du 11 février 2005 relatif à la désignation des présidents titulaire et suppléant des Commissions Administratives Paritaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris siégeant en formation de conseil de discipline pour le Titre III ;

Arrête :

Article premier. — La présidence des Commissions Administratives Paritaires siégeant en formation de conseil de discipline du Titre III du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est assurée par Mme Léa FILOCHE, Conseillère de Paris et membre du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Léa FILOCHE, la présidence des Commissions Administratives Paritaires siégeant en formation de conseil de discipline sera assurée par la présidente suppléante, Mme Emmanuelle BECKER, Conseillère de Paris et membre du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 3. — L'arrêté susvisé du 11 février 2005 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 juin 2008

Bertrand DELANOË

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Désignation de la Présidente de la Commission Consultative Paritaire du Titre III.

Le Maire de Paris,
Président du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale
de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 25 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, susvisée, et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 69 du 11 juillet 2003 créant une Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non-titulaires de droit public du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, et notamment son article 25 ;

Vu l'arrêté du 25 février 2005 relatif à la désignation des présidents titulaire et suppléant de la Commission Consultative Paritaire ;

Arrête :

Article premier. — La présidence de la Commission Consultative Paritaire du Titre III du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est assurée par Mme Emmanuelle BECKER, Conseillère de Paris et membre du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle BECKER, la présidence de la Commission Consultative Paritaire sera assurée, par la présidente suppléante, Mme Léa FILOCHE, Conseillère de Paris et membre du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Art. 3. — L'arrêté susvisé du 25 février 2005 est abrogé.

Art. 4. — La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 10 juin 2008

Bertrand DELANOË

COMMUNICATIONS DIVERSES

Direction des Ressources Humaines. — Avis d'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives (F/H) de la Commune de Paris dans la spécialité activités de la natation.

Un concours externe et un concours interne pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives (F/H)

de la Commune de Paris dans la spécialité activités de la natation s'ouvriront à partir du 8 décembre 2008 pour 15 postes ainsi répartis :

- concours externe : 8 postes ;
- concours interne : 7 postes.

Le concours externe est ouvert aux candidat(e)s titulaires :

- du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par le décret prévu à l'article 4-1° du décret n° 95-27 du 10 janvier 1995 portant statut particulier du cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Et :

- du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1^{er} degré (B.E.E.S.) dans la spécialité activités de la natation.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires, agent(e)s public(que)s et agent(e)s en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale (contrats aidés et apprenti(e)s exclu(e)s) ;

Et :

- justifiant au 1^{er} janvier de l'année du concours d'au moins 4 ans de services publics (sont exclues les interruptions d'activité et les périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade la fonction publique) ;

Et :

- titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1^{er} degré (B.E.E.S.) dans la spécialité activités de la natation ;

Et :

- toujours en fonction au jour des épreuves écrites d'admissibilité.

Les candidat(e)s pourront s'inscrire du 8 septembre au 9 octobre 2008 par voie télématique sur www.paris.fr ou sur www.recrutement.paris.fr, rubrique « recrutements et concours — calendrier prévisionnel et première inscription ».

Les dossiers d'inscription pourront également être retirés ou demandés pendant cette même période à la Direction des Ressources Humaines — Bureau du recrutement et des concours — 2, rue de Lobau, 75004 Paris, de 9 h à 17 h, excepté les samedis, dimanches et jours fériés. Les demandes de dossier adressées par voie postale devront être accompagnées d'une enveloppe, format 32 x 22,5, libellée aux nom et adresse du (de la) candidat(e) et affranchie à 2,18 €.

Les demandes d'inscription devront obligatoirement être établies au moyen des dossiers de candidature originaux propres à chaque concours et délivrés par la Ville de Paris.

Feront l'objet d'un rejet, les dossiers d'inscription renvoyés par voie télématique, déposés ou expédiés par voie postale à la Direction des Ressources Humaines après le 9 octobre 2008 (délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi).

POSTES A POURVOIR

Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement. — Avis de vacance de cinquante postes d'agents de restauration (F/H) — Catégorie C.

Nombre de postes disponibles : 50.

PROFIL DU CANDIDAT

Placé sous l'autorité du responsable de cuisine, il assure le service des repas auprès des enfants, ainsi que l'entretien des locaux et du matériel.

Rapide et consciencieux, il doit savoir lire et écrire le français afin de pouvoir respecter les règles d'hygiène et de sécurité affichées.

Temps et lieu de travail : 20 h hebdomadaires pendant les périodes scolaires.

Amplitude horaire : de 9 h à 15 h.

Affectation variable dans les cuisines scolaires du 13^e arrondissement.

CONTACT

Veillez envoyer votre C.V. et lettre de motivation à la Caisse des Ecoles du 13^e arrondissement — 1, place d'Italie, 75013 Paris.

Direction Générale de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance de trois postes d'agent de catégorie A (F/H).

1^{er} poste : numéro 17546.

LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Département Paris Numérique — Hôtel de Ville — 4, rue de Lobau, 75004 Paris — Accès : Métro Hôtel de Ville/RER Châtelet les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : Responsable du département Paris numérique (F/H).

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité de la Déléguée générale à l'information.

Attributions : est en charge des services suivants : - Service multimédia, 3975 et standards, Service photo et audiovisuel.

Conditions particulières : très grande disponibilité.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : étude de communication et/ou de sciences politiques.

Qualités requises :

N° 1 : capacité à manager des équipes ;

N° 2 : conduite de projets ;

N° 3 : intérêt pour les innovations.

Connaissances particulières : une expérience dans une grande collectivité et/ou une grande entreprise est nécessaire.

CONTACT

Anne-Sylvie SCHNEIDER — 1^{er} étage — Hôtel de Ville — D.G.I.C. — Hôtel de Ville — 3, rue de Lobau, 75196 Paris RP — Téléphone : 01 42 76 44 40 — Mél : anne-sylvie.schneider@paris.fr.

2^e poste : numéro 17571.

LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Pôle presse — Hôtel de Ville, 75004 Paris — Accès : Métro Hôtel de Ville/RER Châtelet les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : Responsable du pôle presse (F/H).

Contexte hiérarchique : poste directement rattaché au Maire de Paris.

Attributions : encadrer le service de presse (comprenant les attachés de presse et la salle de presse), intermédiaire entre les collectivités parisiennes et les médias extérieurs, et chargé d'assurer la veille médiatique sur la presse écrite et audiovisuelle.

Conditions particulières : une expérience d'attaché(e) de presse dans une grande collectivité et/ou une grande entreprise est nécessaire.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Diplôme d'Enseignement Supérieur (généraliste et/ou information et communication).

Qualités requises :

N° 1 : grande disponibilité ;

N° 2 : compétences professionnelles reconnues dans le secteur des relations presse ;

N° 3 : qualités relationnelles et aptitudes au management.

CONTACT

SCHNEIDER Anne-Sylvie — 1^{er} étage, Hôtel de Ville — DGIC — Hôtel de Ville — 5, rue de Lobau, 75196 Paris RP — Téléphone : 01 42 76 44 40 — Mél : anne-sylvie.schneider@paris.fr.

3^e poste : numéro 17668.

LOCALISATION

Direction Générale de l'Information et de la Communication — Service de presse — 5, rue de Lobau, 75004 Paris — Accès : métro Hôtel de Ville/RER Châtelet les Halles.

NATURE DU POSTE

Titre : Attaché(e) de presse (F/H).

Contexte hiérarchique : sous l'autorité de la Déléguée Générale à l'Information.

Attributions : organisation des relations presse autour des actions et des événements de la Ville de Paris.

Conditions particulières : grande disponibilité nécessaire, astreintes les week-ends par roulement.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : diplômes sup. domaine du journalisme et/ou de communication.

Qualités requises :

N° 1 : sens des contacts/aptitude à travailler en équipe ;

N° 2 : bonne organisation ;

N° 3 : aisance rédactionnelle.

Connaissances particulières : connaissance souhaitée du monde de la presse écrite et audiovisuelle.

CONTACT

Lionel BORDEAUX — Bureau 7 — Adjoint à la Déléguée Générale à l'Information — Hôtel de Ville, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 49 61 — Mél : lionel.bordeaux@paris.fr.

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance de deux postes d'agent de catégorie A (F/H).

1^{er} poste : numéro 17562.

LOCALISATION

Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction de l'Aménagement — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Accès : Sully-Morland.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de projets urbains (site de grand projet de renouvellement urbain « Porte Pouchet » et secteur Clichy Batignolles (F/H)).

Contexte hiérarchique : placé sous l'autorité directe du sous-directeur de l'aménagement. Etroite collaboration avec l'adjoint au sous-directeur.

Attributions : missions de la direction et attributions de la sous-direction : elle est composée d'environ 500 agents et dispose d'un budget en dépense de l'ordre de 400 M€ dont plus du

quart consacré aux opérations d'aménagement. La direction comprend quatre sous-directions chargées respectivement des règlements d'urbanisme, de l'aménagement, du permis de construire, de l'action foncière ; une mission communication ; un Bureau des Ressources Humaines et de la Logistique ; un Bureau du budget, des marchés et du contrôle de gestion. Le poste à pourvoir est rattaché à la sous-direction de l'aménagement, qui est en charge de la préparation et du pilotage général des opérations d'aménagement à Paris. A ce titre, elle conduit les études, élabore les projets, établit les dossiers des diverses procédures, contrôle et assure le suivi des opérations dont la réalisation est confiée à des aménageurs, pilote elle-même les autres opérations, et met en œuvre les dispositions permettant la concertation. Cadre général : un grand projet urbain, économique et social s'est engagé pour la requalification des territoires de la couronne parisienne, situés de part et d'autre et aux abords des boulevards des maréchaux. En particulier, plusieurs sites sont l'objet d'opérations de renouvellement urbain, visant à la fois à retisser le lien social, réhabiliter des ensembles de logements sociaux, requalifier les espaces publics, favoriser la coopération intercommunale et améliorer les équipements publics. Le pilotage technique et opérationnel de chacune de ces opérations est confié à un chef de projet urbain, qui travaille en étroite collaboration avec la chef de projet de la politique de la ville. Le poste à pourvoir a pour objet, d'une part le projet urbain d'un site de grand projet de renouvellement urbain, et d'autre part le pilotage en binôme avec un autre chef de projet des opérations d'aménagement qui se mettent en œuvre dans le secteur Clichy Batignolles, à Paris 17^e arrdt. Missions : dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable à Paris, ce cadre aura pour mission de mettre en œuvre des démarches de projets incluant : la connaissance fine du site et des données sociales ; l'analyse des besoins et des demandes des habitants, usagers et associations ; la définition et le suivi de la mise en œuvre d'actions concrètes en partenariat avec les élus locaux ; la mise en place et l'animation d'un partenariat des acteurs du projet (chef de projet de la politique de la ville, intervenants locaux, services de l'état et de la ville, bailleurs...) ; le montage économique et juridique des projets ; la concertation participative au niveau local ; la mise en œuvre des procédures opérationnelles d'aménagement ; le suivi et le contrôle des opérations confiées à des aménageurs. Le chef de projet urbain s'appuie sur des moyens d'étude et de dessin regroupés au sein du bureau de la cartographie, des données de la sous-direction, ainsi que sur le Bureau des affaires juridiques et le chargé de mission communication.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : expérience dans la conduite de projets urbains et sociaux.

Qualités requises :

N° 1 : capacités d'animation, d'organisation, de coordination et de négociation ;

N° 2 : ouverture d'esprit, capacité à travailler en équipe et sur le terrain ;

N° 3 : connaissance des missions et du rôle des acteurs urbains.

Connaissances particulières : connaissance des procédures de marché et d'urbanisme, ainsi que des principaux dispositifs de la politique de la ville, de l'urbanisme et de l'habitat.

CONTACT

Denis PETEL — Bureau 12089 — Sous-Direction de l'Aménagement — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 38 00.

2^e poste : numéro 17578.

LOCALISATION

Direction de l'Urbanisme — Sous-Direction des Etudes et des Règlements d'Urbanisme — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Accès : Sully-Morland.

NATURE DU POSTE

Titre : Chef du Bureau des études et de l'espace public (F/H).

Contexte hiérarchique : sous la responsabilité directe du sous-directeur.

Attributions : attributions du service : la Sous-Direction des études et des règlements d'urbanisme, à laquelle est rattaché le Bureau des études et de l'espace public, exerce son activité dans deux principaux domaines : la réglementation de l'urbanisme d'une part et les études d'urbanisme (prospective urbaine, études patrimoniales, études d'aménagement de l'espace public...) d'autre part. Parmi les missions du Bureau des études et de l'espace public, le poste proposé participe à la bonne mise en œuvre de la politique de la Ville de Paris sur l'espace public. Il convient en effet de porter un regard ouvert pour conduire une action globale et cohérente sur cet espace, en s'attachant à traiter la voirie, le mobilier urbain, les rez-de-chaussée des immeubles, l'évolution du bâti, et plus largement tout ce qui participe à son animation. Le bureau engage plus particulièrement des réflexions sur la bonne organisation de l'espace public, l'aspect du mobilier urbain, ainsi que sur des ensembles urbains majeurs (berges de la Seine, quartiers piétons, abords des grands équipements...) ou patrimoniaux (passages couverts, places...). Peuvent être également cités : l'accompagnement urbain du tramway sur les boulevards des maréchaux, le suivi des espaces civilisés, l'actualisation du guide de l'espace public et du catalogue du mobilier urbain. Attributions du poste : l'agent est responsable de l'animation d'une équipe de 8 personnes comprenant 4 cadres A (architectes et ingénieurs), 1 agent technique de catégorie B et 3 agents administratifs de catégorie C. L'équipe est chargée du suivi des dossiers d'études et d'espace public ainsi que des thématiques urbaines dont elle a la charge. Le candidat doit disposer d'une culture urbaine ainsi que d'un intérêt prononcé pour toutes les questions relatives à l'urbanisme : histoire, évolution des fonctions, etc. Il doit en outre être doté d'un sens de l'organisation ainsi que d'un esprit d'initiative affirmé. Le candidat doit également disposer d'un goût prononcé pour le travail en commun afin de pouvoir diriger et animer l'équipe et assurer à l'intérieur de la direction et des différentes structures de la Ville de Paris une approche transversale des questions traitées. Une grande aptitude à la communication, tant écrite qu'orale, est nécessaire.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : urbanisme, aménagement urbain et paysage, notions juridiques.

Qualités requises :

N° 1 : bonne culture urbaine et intérêt pour les questions d'aménagement (espace public) ;

N° 2 : disponibilité et polyvalence, ouverture d'esprit, qualités d'écoute, de négociation ;

N° 3 : esprit d'analyse, pragmatisme et capacités de propositions, autonomie, initiative.

Connaissances particulières : connaissances en urbanisme, compréhension des fonctionnements institutionnels, pratique de l'outil informatique, qualités rédactionnelles.

CONTACT

M. Denis CAILLET — Bureau 14109 — Sous-Direction des Etudes et Règlements d'Urbanisme — 17, boulevard Morland, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 20 57 — Mél : denis.caillet@paris.fr.

Direction des Ressources Humaines. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Mission handicap et reconversion.

Poste : chargé du maintien dans l'emploi et de la reconversion professionnelle.

Contact : Mme DEWASME — Téléphone : 01 42 76 49 89.

Référence : B.E.S. 08-G.06.22.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 17560.

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Conservatoire Frédéric Chopin — 43, rue Bargue, 75015 Paris — Accès : Métro Volontaires.

NATURE DU POSTE

Titre : chargé de la scolarité et de l'animation.

Contexte hiérarchique : sous l'autorité du Directeur et du Secrétaire Général par délégation.

Attributions : mission générale du service : les conservatoires municipaux ont pour mission d'apprendre aux jeunes de 5 à 28 ans la pratique de la musique, de la danse et de l'art dramatique en vue d'une pratique amateur autonome. Le conservatoire Frédéric Chopin, situé dans le 15^e arrondissement dispose d'une petite équipe administrative polyvalente sous l'autorité d'un directeur et, par délégation, d'une secrétaire générale. En collaboration étroite avec le conseiller aux études, le chargé de la scolarité et de l'animation assurera les fonctions suivantes : Scolarité : gestion administrative du cursus pédagogique des élèves de tous les niveaux tous cycles confondus (support informatique). Gestion des inscriptions et réinscriptions. Suivi de l'organisation des conseils pédagogiques. Organisation des évaluations des élèves (contrôle continu et examens de fin de cycle). Animation : gestion du calendrier annuel des animations (concerts, événements extérieurs). Communication externe (mailings, participation à l'élaboration des supports...).

Conditions particulières : 35 h hebdomadaires en base annuelle selon les modalités adaptées au conservatoire congés à prendre pendant les vacances scolaires.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : Bac + 2 minimum.

Qualités requises :

N° 1 : bonnes qualités relationnelles ;

N° 2 : sens de l'autonomie et de l'initiative ;

N° 3 : rigueur et réactivité.

Connaissances particulières : être familier de l'enseignement artistique. Bonne pratique de l'Anglais. Logiciel de retouche image et MS Office.

CONTACT

Florence TOUCHANT, chef du bureau — Bureau des Enseignements Artistiques et des Pratiques Amateurs — 35-37, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 84 12/60 — Mél : Florence.touchant@paris.fr.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste d'agent de catégorie B (F/H).

Poste numéro : 17610.

LOCALISATION

Direction des Affaires Culturelles — Service Communication — 31, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris — Accès : métro Saint-Paul ou bus n° 29.

NATURE DU POSTE

Titre : chef de projets.

Contexte hiérarchique : placé sous l'autorité directe de la responsable adjointe du service de la communication, puis de la responsable du service communication.

Attributions : Suivi d'édition, de conception et de réalisation de tous supports de communication ; Suivi du planning ; Suivi budgétaire, appels d'offre, marchés publics ; Achat d'espace ; Animer et coordonner les réseaux de correspondants internes et externes.

Conditions particulières : expérience professionnelle du même type souhaité.

PROFIL DU CANDIDAT

Formation souhaitée : CELSA, DESS/Master en communication.

Qualités requises :

N° 1 : rigueur, organisation, avoir le sens de l'essentiel ;

N° 2 : réactivité, esprit critique, anticipation ;

N° 3 : qualité relationnelle et rédactionnelle.

Connaissances particulières : bonne connaissance de la chaîne graphique. La connaissance des règles de marché public et de logiciels de mise en page seraient un plus.

CONTACT

BORTOLI Christel — Service Communication — 31, rue des Francs Bourgeois, 75004 Paris — Téléphone : 01 42 76 69 88 — Mél : christel.bortoli@paris.fr.

Préfecture de Police. — Avis de recrutement sans concours de deux adjoints techniques de 2^e classe (F/H) de catégorie C, personnel de résidence — Session 2008.

MISSIONS ET REMUNERATIONS

Missions :

Affecté(e) au sein de l'Hôtel Préfectoral de la Préfecture de Police, située 9, boulevard du Palais, Paris 4^e arrondissement, votre mission consiste :

— à assurer l'entretien ménager ;

— à assurer la cuisine et le service ;

— à assurer la lingerie ;

— à apporter de l'aide aux membres du corps préfectoral dans leur vie quotidienne ;

— à assurer le service nécessaire aux réceptions officielles et événements exceptionnels.

Traitement net mensuel à partir de 1 361,06 € en début de carrière + suppléments pour charges de famille + indemnité de transport + primes diverses.

1 prime d'installation versée en une fois d'un montant brut de 2 022,96 €.

Qualités et compétences requises :

— Expérience dans le domaine d'activité ;

— Rigueur, efficacité et soin dans l'exécution des tâches confiées ;

— Disponibilité ;

— Discretion.

MODALITES DE CE RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Date limite de dépôt des candidatures : 15 juillet 2008 (cachet de la poste faisant foi).

— Sélection sur dossier des candidats : à partir du 21 juillet 2008 ;

— Audition des candidats sélectionnés : à partir du 28 juillet 2008 ;

— Visite médicale des personnes retenues : mi-août 2008 ;

— Prise de poste envisagée : à partir du 1^{er} septembre 2008.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

— Etre de nationalité française ou ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;

— Toutefois les personnes en instance d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités peuvent également postuler. Il est précisé que pour elles, l'obtention de cette nationalité, au plus tard, à la date de la sélection sur dossier, est une condition pour permettre leur nomination par l'administration, en cas d'admission ;

— Aucune limite d'âge.

PIECES A FOURNIR POUR CANDIDATURE

— Une lettre de candidature motivée ;

— Un curriculum vitae détaillé indiquant vos coordonnées, votre niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés (joindre les justificatifs : diplôme, attestation de formation, certificat de travail...);

— Une photographie d'identité récente ;

— 1 enveloppe affranchie format 23 x 16 portant vos coordonnées ;

— Une pièce justificative de la situation à l'égard du service national. Les candidats nés après le 31 décembre 1978 et les candidates nées à partir du 1^{er} janvier 1983 doivent joindre la copie attestant leur recensement et leur participation à la journée d'appel et de préparation à la défense ;

— Copie recto verso de la carte nationale d'identité française valide ou d'un certificat de nationalité française ou d'une carte de ressortissants des états membres de la communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou d'un justificatif de demande d'acquisition de la nationalité française ou d'un des pays européens précités.

Les éventuels candidats reconnus par la CDAPH devront joindre à leur dossier de candidature la notification de reconnaissance de travailleur handicapé établie par la CDAPH.

DEPOT DES CANDIDATURES

Par courrier : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Bureau du Recrutement — pièce 308 — 9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04 — Internet : www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr.

Sur place : Préfecture de Police — Direction des Ressources Humaines — Sous-Direction des Personnels — Accueil du Bureau du Recrutement — 3^e étage, pièce 308 — 11, rue des Ursins, 75195 Paris Cedex 04 — Téléphone : 01 53 73 53 27 — Métro 1 ou 4 : Hôtel de Ville ou Cité — R.E.R. B ou C : St Michel/Notre-Dame.

Le Directeur de la Publication :

Nicolas REVEL